



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La visite officielle à Luxembourg du Président de la République Portugaise	1
L'ouverture de la 52e Foire Internationale à Luxembourg	10
La fête nationale luxembourgeoise	16
Le diocèse de Luxembourg élevé au rang d'archidiocèse	18
Le Prix Joseph Bech 1988	19
The key to Europe's audio-visual markets	23
La 15ième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement	24
Inauguration du nouvel immeuble de la Cour des Comptes des Communautés européennes	28
Signature à Luxembourg d'un Accord entre la Communauté Economique européenne et le Conseil d'Assistance Economique Mutuelle	29
La réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord à Madrid les 9 et 10 juin	30
ASTRA, le satellite luxembourgeois pour la télévision européenne	31
L'activité bancaire au Luxembourg	35
L'évolution des principales activités de la Caisse d'Epargne de l'Etat	36
L'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement en 1987	40
Luxembourg, a financial centre facing the new challenges in international banking	43
La place financière de Luxembourg	44
L'évolution économique en 1986, 1987 et 1988 au Grand-Duché de Luxembourg	48
La politique de modernisation et de diversification de l'économie luxembourgeoise	58
La situation dans les principaux secteurs industriels	64
Le Luxembourg dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise	67

3/ 1988

Avril-Mai-Juin

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La visite officielle à Luxembourg de Monsieur Mario Soares, Président de la République Portugaise

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Président de la République Portugaise et Madame Mario Soares se sont rendus en visite d'Etat à Luxembourg du 15 au 18 mai 1988. Le Président et Madame Mario Soares furent accueillis le 15 mai en fin d'après-midi à leur descente d'avion à l'aéroport du Findel par Son Altesse Royale le Grand-Duc tandis qu'une batterie d'artillerie de l'Armée tira une salve d'honneur de 21 coups de canon. Après la présentation de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères ainsi que des membres de la suite luxembourgeoise, le Président et Madame Mario Soares présentèrent à Son Altesse Royale les membres de la suite officielle portugaise. Le Président et le Grand-Duc passèrent ensuite en revue un détachement d'honneur de l'Armée. Après l'exécution des hymnes nationaux le Grand-Duc présenta au Président et le Chambellan Frantz présenta à Madame Soares les personnalités luxembourgeoises venues les accueillir à l'aéroport, à savoir: Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Benny Berg, Ministre de la Santé, Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, Monsieur Marcel Schlechter, Ministre des Transports, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, Monsieur Johny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie, Monsieur René Steichen, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et à la Viticulture, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, Monsieur Ernest Arendt, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Prosper Jacques, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Colonel Armand Brück, Commandant de l'Armée, Monsieur Claude Bicheler, Bourgmestre de la commune de Niederanven et Monsieur Gilbert Meyer, Directeur de l'Aéroport.

Le Président de la République Portugaise et Madame Mario Soares étaient accompagnés du Ministre des Affaires Etrangères et de Madame Joao de Deus Pinheiro, du Secrétaire d'Etat des Communautés Portugaises et de Madame Manuel Filipe Correia de Jesus et du Secrétaire d'Etat Miguel Horta y Costa. Après que l'Ambassadeur de la République Portugaise à Luxembourg, Monsieur Joaquim Renato Corrêa Pinto-Soares, eut présenté les membres de son ambassade, les hôtes portugais ont quitté l'aéroport pour le Palais grand-ducal où ils furent salués par le Maréchal de la Cour, Monsieur Roger Hastert.

Dans la soirée un dîner intime fut offert par le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Président de la République Portugaise et à Madame Mario Soares au Château de Berg tandis que Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, invitait à dîner le Ministre des Affaires Etrangères de la République Portugaise et Madame Joao de Deus Pinheiro et les autres personnalités de la délégation portugaise.

Le lendemain, lundi 16 mai, le Président de la République Portugaise reçut en audience au Palais grand-ducal Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et ensuite Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés. Au programme figurait ensuite une visite de la vieille ville et de l'église St. Michel ainsi qu'une promenade le long de la Corniche.

Relevons que dans la matinée a eu lieu au Ministère des Affaires Etrangères une réunion de travail des ministres des affaires étrangères portugais et luxembourgeois et que Madame Mario Soares a visité l'école primaire de Gasperich.

Un déjeuner intime fut offert ensuite par le Président du Gouvernement et Madame Jacques Santer en l'honneur du Président de la République Portugaise et de Madame Mario Soares au Château de Senningen.

Au début de l'après-midi, le Président de la République Portugaise se rendit au Monument de la Solidarité Nationale où, accompagné de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, il passa en revue un détachement d'honneur de l'Armée. Le Président du Gouvernement présenta au Président de la République Portugaise le Ministre de la Force Publique, Monsieur Marc Fischbach, et le Commandant de l'Armée, le Colonel Armand Brück. Le Président déposa des fleurs devant le monument et ranima la Flamme du Souvenir avant de pénétrer à l'intérieur du monument et y signer le Livre d'Or. Cette cérémonie s'acheva par la présentation au Président Soares des représentants des différentes associations patriotiques rassemblées devant le monument.

Après cette cérémonie le programme prévoyait une réception par la municipalité de la Ville de Luxembourg à l'Hôtel de Ville. Le Président de la République Portugaise et Madame Mario Soares, accompagnés de Son Altesse Royale le Grand-Duc, se rendirent à pied du Palais à l'Hôtel de Ville et furent acclamés sur leur passage par un grand nombre de ressortissants portugais. En bas de l'escalier menant à l'Hôtel de Ville le Président et Madame Soares et le Grand-Duc furent accueillis par Madame Lydie Wurth-Polfer, bourg-

mestre, les échevins et le secrétaire général de la Ville de Luxembourg. Du haut de l'escalier le Président adressa ensuite quelques paroles à ses compatriotes. Dans la salle du Conseil les membres du Conseil communal furent présentés au Président et à Madame Soares ainsi qu'au Grand-Duc et Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la ville de Luxembourg, prononça une allocution à laquelle le Président répondit. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux discours.

Allocution de Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Monsieur le Président, Madame,

Le Bourgmestre de Luxembourg mesure l'honneur que présente pour la ville de Luxembourg et ses habitants l'accueil du président de la République du Portugal et de son épouse.

Vous êtes bien sûr le plus haut représentant d'un Etat-membre de la Communauté Européenne. Mais vous êtes aussi bien davantage à nos yeux, puisque vous représentez une nation dont un nombre important de membres a choisi de venir vivre dans notre pays et dans notre ville. 43% des habitants de Luxembourg sont d'origine étrangère et beaucoup d'entre eux sont de nationalité portugaise. Vous êtes leur Président, vous êtes donc leur ami, et en Vous nous accueillons l'ami très proche de ceux de nos concitoyens qui, à défaut d'être des compatriotes, sont cependant pour nous aussi des amis très chers.

Monsieur le Président,

Vous nous êtes cher aussi à un autre titre, qui n'en est pas moins noble: grâce notamment à votre engagement le Portugal est devenu un pays démocratique. Il s'agit là d'un titre de gloire tout particulièrement précieux car il fait de vous un symbole d'avenir et de progrès mais également de courage et d'imagination. Vos compagnons de route d'aujourd'hui travaillent désormais au maintien de la démocratie. Plus modeste dans ses implications, cette tâche reste toutefois d'une importance vitale tant au Portugal qu'au Luxembourg, qu'ailleurs en Europe et dans le monde. Car chômage, misère, xénophobie et errements idéologiques nous confrontent chaque jour à de nouvelles menaces et à de nouveaux défis.

Il est dès lors heureux que nos nations se soient unies pour construire l'Europe de demain, sur le plan de la sécurité au sein de l'Alliance atlantique avec 14 autres partenaires, sur le plan de l'union politique et économique au sein des Communautés Européennes avec nos 10 autres partenaires.

L'unification de l'Europe démocratique nous fournit la perspective nécessaire pour affronter les inconnues qui nous attendent. Elle seule pourra assurer notre liberté et notre prospérité et grâce à elle nous pouvons espérer contribuer de manière active et positive à l'aventure humaine dans le monde entier.

Vous êtes donc pour nous, Monsieur le Président, à la fois l'ami, le démocrate et le compagnon de route européen. Soyez le bienvenu.

Altesses Royales,

Nous nous réjouissons de Vous recevoir parmi nous et nous vous saluons très respectueusement. En nous faisant l'honneur d'être présent à l'occasion de la réception du Président du Portugal à l'Hôtel de ville Vous soulignez l'attachement que Vous portez à l'approfondissement des liens entre Votre peuple et celui dont était issue Votre aïeule la Grande-Duchesse Marie-Anne.

Il est vrai que pendant de longs siècles Portugais et Luxembourgeois ne se sont guère fréquentés n'entâchant ainsi d'aucune rancune une relation qui peut aujourd'hui s'épanouir dans un climat d'ouverture et d'affection.

Monsieur le Président,

Votre grand poète Pessoa, dont le Portugal et le monde fêtent cette année le centenaire de sa naissance, a dit à propos de l'épopée des grandes découvertes maritimes: "O mar com fim é grego ou romano, o mar sem fim é português."

- la mer limitée (la Méditerranée) est greco-romaine;
- la mer sans limites est portugaise.

Oui, pendant de longs siècles, la vocation du Portugal ne portait pas votre pays vers l'Europe, mais vers des espaces bien plus vastes en Afrique et en Amérique latine: Cabral, Magellan, Vasco de Gama ont porté le drapeau du Portugal aux confins de la terre. L'étendard de la maison de Luxembourg, par contre, a été porté dans les temps reculés dans les pays du centre de l'Europe par les Henri VII, Jean l'Aveugle, Charles IV, Wencelas et Sigismond.

Pays continental privé de tout accès à la mer, le Luxembourg a toujours été au coeur de turbulences européennes et sa capitale avec ses bastions et ses glacis a été pendant des siècles le lieu de rendez-vous sanglants.

C'est pourquoi, en parcourant notre ville, vous n'y trouverez guère les monuments de l'art et de l'architecture qui normalement témoignent d'un grand passé. Mais vous découvrirez un site incomparable qui destina notre ville à son rôle de forteresse et qui fait encore aujourd'hui sa beauté.

Luxembourg la millénaire est marquée par les rocs, avec les faubourgs qui se blotissent à leur pieds.

Comment pourrait-elle rivaliser de charme avec votre capitale, inondée de soleil et baignée par ses vagues. Antique cité dont les origines remontent au 12^e siècle avant J. C.. Caractérisée par la vieille ville de l'Alfama, les vues spectaculaires sur le Tage, caressé par les airs nostalgiques du Fado, la Lisbonne de toujours s'ouvre à la mer.

Aujourd'hui elle est la capitale d'un nouveau Portugal qui s'ouvre désormais vers l'intérieur rejoignant ainsi un destin qui est aussi le nôtre.

C'est suite au démantèlement de la forteresse à la fin du siècle dernier, que notre ville a pu prendre une nouvelle dimension. De frontière, Luxembourg est devenu charnière et cette vocation s'est encore amplifiée ces dernières années quand elle a fièrement assumé son rôle de capitale européenne et de centre financier international.

Ce sont des milliers de vos compatriotes, Monsieur le Président, qui depuis une vingtaine d'années ont contribué et contribuent toujours à l'essor de notre pays et celui de sa capitale. Ils sont plus de 10 mille dans notre ville (10.542 au 28 avril 1988). J'aimerais les remercier, en votre présence, pour l'engagement qu'ils déploient, loin de leur terre natale, au Luxembourg, dont j'espère qu'il leur est devenu cher et le restera.

Il est certes vrai que dans les années passées, les structures d'accueil ne suffisaient pas toujours aux besoins des nombreux travailleurs qui arrivaient du Portugal. De grands problèmes se posaient du point de vue linguistique. Mais, grâce à l'intervention de l'Etat et des services de la ville, grâce aussi à la volonté de nos nouveaux habitants se crée, je le souhaite et je le crois, une solidarité de fait, basée sur une meilleure connaissance des uns par les autres, de nature à faire naître chez nos concitoyens étrangers l'affection pour leur terre d'élection ainsi qu'une volonté de leur part d'être des nôtres.

Je tiens à profiter de l'occasion de ce jour de fête pour rendre hommage à toutes les bonnes volontés qui dans notre ville, cherchent à titre privé, à faciliter le séjour des citoyens portugais dans la communauté luxembourgeoise.

Monsieur le Président,

Nous venons de célébrer le 310^e anniversaire de l'Octave, un pèlerinage marial qui remonte au 17^e siècle, à 1678, date à laquelle la Sainte Vierge a été proclamée patronne du pays et de la ville de Luxembourg.

C'est au même siècle, le 25 mars 1646, que la Vierge Marie a été proclamée patronne du Portugal. Je le relève parce que cela nous rappelle que nos deux peuples partagent une même inspiration religieuse et culturelle.

L'accueil à bras ouverts des citoyens nouveaux venus est pour nous un devoir de coeur, car notre tradition séculaire d'ouverture nous y porte, mais c'est aussi un devoir de raison car le développement que les Luxembourgeois ont souhaité pour leur société leur commande cette attitude d'ouverture et de compréhension.

Si cette solidarité de fait que nous voyons surgir ici-même se situe à l'avant-plan de nos préoccupations, nous ne négligeons pas pour autant les solidarités de fait sur lesquelles comptait le père de l'Europe, Robert Schuman, qui fut lui aussi notre concitoyen pendant près de 20 ans. Il souhaitait que l'émergence de solidarités de fait puissent permettre à l'Europe Unie de voir un jour l'adhésion de nos deux pays aux Communautés Européennes nous engageant à poursuivre avec détermination l'objectif ainsi fixé.

Je m'en voudrais de ne pas signaler à l'occasion de votre visite que c'est à Luxembourg, le 28 novembre 1985, lors de la vingt-cinquième assemblée générale de l'Union des Capitales des Communautés Européennes, que Lisbonne fut admise comme membre de cette Union, le Portugal devant faire son entrée au Marché commun le 1^{er} janvier 1986 suivant.

L'objet de l'Union des Capitales fut défini il y a plus d'un quart de siècle comme suit:

"maintenir des liens permanents entre municipalités, favoriser les échanges entre habitants pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle, le sentiment vivant de la fraternité européenne, afin d'aider au succès de l'unité européenne."

Oui, qu'elle soit notre but à nous tous: L'unité européenne, à propos de laquelle Victor Hugo, a dit:

"La liberté c'est le but, la paix c'est le résultat"
(14 novembre 1869 au Congrès de la Paix de Lausanne)

Je sais, Monsieur le Président, que vous êtes au premier rang de ce combat. Nous comptons sur vous, sur votre aide et sur votre sagesse comme le font les Portugais, car nous partageons le même avenir.

Monsieur le Président,

Dans les rues de notre ville, vous entendez du français, de l'allemand, de l'anglais, de l'italien mais aussi ... du luxembourgeois et des tonalités venues de votre pays.

Permettez-moi donc de conclure en nos deux langues:

Merci Här Präsident dass dir bei ons op Letzebuerg kumm sidd. Mir hoffen dass dir iech bei ons esou dohém fillt.

Senhor Presidente, ficamos-lhe muito gratos pela sua visita ao Luxemburgo!

(Monsieur le Président, nous vous remercions vivement pour votre visite au Luxembourg). J'espère que parmi nous vous aurez l'impression d'être chez vous.

Allocution de Monsieur Mario Soares, Président de la République Portugaise

Altesses Royales

Madame le Bourgmestre

Excellences

Mesdames, Messieurs

Je tiens à remercier Votre Excellence pour les paroles sympathiques d'accueil qu'elle m'a adressées et qui sont pour mon Epouse, pour les personnalités qui m'accompagnent et pour moi-même une preuve de plus de la

chaleureuse hospitalité du Peuple et de la Nation luxembourgeois. Hospitalité dont a bénéficié une nombreuse communauté portugaise qui depuis des années occupe une place spéciale dans votre vie quotidienne, et qui apporte, de par son travail et son dévouement une contribution valable à la prospérité du Luxembourg. En tant que Président de la République Portugaise, j'aimerais exprimer ma plus sincère reconnaissance pour l'accueil qui est réservé aux Portugais qui résident ici.

La présence honorable de Son Altesse Royale le Grand-Duc à cette cérémonie, est bien la preuve de la spéciale affection dont le Portugal Lui est redevable et à laquelle je ne peux rester aucunement insensible.

Madame le Bourgmestre,

Le Luxembourg est, à nos yeux, le symbole d'une Europe prospère, dont un régime rétrograde et totalitaire nous a tenu à l'écart pendant des décennies, mais dont nous partageons les valeurs et les idéaux, dont l'amour pour la liberté et les principes démocratiques, auxquels nous sommes fidèles, nous unissent aujourd'hui.

La période de stabilité politique, économique et sociale que mon Pays vit actuellement et la facilité avec laquelle nous avons su nous adapter à l'Europe communautaire, présagent, pour le Portugal, d'une phase de grand progrès et d'expansion. La rapide modernisation des structures économiques archaïques, est finalement à notre portée, afin d'assurer un développement, de dimension sociale, capable de nous rapprocher des pays développés de la Communauté, dont le Luxembourg est un des exemples le plus représentatifs.

Je voudrais rendre hommage à la si belle cité de Luxembourg, stratégiquement située au confluent des mondes germaniques et latins, indéniablement liés à l'Histoire de ce vieux continent. Le Luxembourg est aujourd'hui une place financière de grande importance en Europe et où siègent certaines des institutions européennes les plus importantes. Avec mes salutations reconnaissantes, j'exprime mes meilleurs et plus sincères vœux de progrès et prospérité.

Je demande à Votre Excellence, Madame le Bourgmestre, d'accepter l'expression de sincère amitié et de reconnaissance du peuple portugais. Et de transmettre au Peuple qu'elle représente si dignement - où j'inclus nombreux de mes compatriotes - nos sentiments du plus grand respect et d'admiration.

Après la remise d'un cadeau de la ville de Luxembourg et après la signature du Livre d'Or de la ville, le Président et Madame Mario Soares, accompagnés de Son Altesse Royale le Grand-Duc, quittèrent l'Hôtel de Ville pour regagner le Palais grand-ducal.

En fin d'après-midi le Président de la République Portugaise et Madame Mario Soares, accompagnés de Son Altesse Royale le Grand-Duc ont assisté aux Musées

de l'Etat à l'inauguration de l'exposition "Langage des Orfèvres de Portugal du XIIe au XIXe siècle". Des discours furent prononcés à cette occasion par Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles, Madame Fatima Ramos, au nom de Madame Maria Teresa Gouveia, Secrétaire d'Etat à la Culture du Portugal et par le Président de la République Portugaise, Monsieur Mario Soares.

Dans la soirée un dîner fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président de la République Portugaise et de Madame Mario Soares au Palais grand-ducal. Le dîner fut suivi d'une réception. Des allocutions furent prononcées au début du dîner par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par le Président de la République Portugaise. Nous reproduisons ci-après le texte de ces allocutions.

Allocution de son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

La Grande-Duchesse et moi-même éprouvons une grande satisfaction à recevoir officiellement chez nous le Président de la République Portugaise, Chef d'un Etat qui compte parmi les plus anciens d'Europe.

Pendant plusieurs siècles, l'esprit entreprenant et audacieux qui caractérise votre peuple a inspiré les plus grands navigateurs des Temps modernes qui, dès le quinzième siècle, ont su prendre le monde comme champ d'action.

Et aujourd'hui encore, on trouve non seulement en Amérique et en Afrique, mais également sur le continent indien et jusqu'en Extrême-Orient l'empreinte y laissée par les Portugais.

Cette page épique de l'histoire de votre pays nous permet d'ailleurs de reconnaître l'orientation traditionnelle et séculaire du Portugal vers le grand large qui lui a permis dans le passé de prendre ses distances par rapport aux querelles et aux guerres qui ont si longuement et cruellement marqué, au cours des siècles, l'histoire de la plupart des pays européens.

Mais le Portugal a assumé et repris son rôle proprement européen et nord-atlantique, en se tournant maintenant résolument vers la grande entreprise qu'est l'unification européenne.

Vous-même, Monsieur le Président, vous avez dans les différents rôles de votre destinée d'homme d'Etat manifesté clairement votre choix et concentré votre action sur l'idéal d'une Europe unie et démocratique.

Vous vous êtes notamment révélé l'inlassable défenseur de l'épanouissement des valeurs de notre civilisation

commune dans la justice et dans le respect des droits de l'homme.

De même avez-vous reconnu que pour votre pays également, la meilleure garantie d'une prospérité durable réside dans la solidarité de nos peuples engagés sur la voie de la réalisation d'une Union Européenne.

Cet engagement personnel et politique constant vous a permis de contribuer à la mise en oeuvre du grand dessein dont nous entamerons, à partir de 1992, avec la création d'un vaste marché intérieur, une nouvelle phase de coopération.

Nous savons tous que le rendez-vous pris pour 1992 nécessite la mobilisation de toutes nos énergies et de toutes notre volonté politique pour maîtriser les défis qui en résultent et pour valoriser toutes les chances de prospérité et de bien-être des citoyens de l'Europe.

A nos yeux, une des finalités essentielles de la réalisation de ce grand marché résidera cependant dans le rapprochement des économies et des niveaux de vie entre les pays du Sud et du Nord de la Communauté.

Monsieur le Président,

Les circonstances politiques et économiques ont voulu qu'un nombre important de vos concitoyens sont venus s'établir dans notre pays, où ils constituent aujourd'hui la collectivité la plus nombreuse.

Depuis deux décennies, ils participent activement à la vie économique du Luxembourg et leur contribution à notre richesse nationale a porté des fruits dont nous profitons tous.

Je puis vous assurer que les autorités luxembourgeoises font et continueront à faire tout leur possible pour faciliter l'accueil et l'insertion de vos compatriotes.

Certes une telle insertion dans la vie quotidienne d'un petit pays comme le nôtre pose inévitablement un certain nombre de problèmes. Mais nous savons que ceux-ci peuvent se résorber sensiblement grâce au grand effort d'adaptation et de compréhension qui est fourni de part et d'autre.

En assimilant réciproquement ses particularités nationales et culturelles, chacune des deux communautés apporte en effet une contribution irremplaçable et essentielle à la qualité de notre vie en commun.

Monsieur le Président,

La Grande-Duchesse se joint à moi pour vous souhaiter, à vous et à Madame Soares, ainsi qu'à vos collaborateurs, un séjour heureux et agréable dans notre pays, car, pour tous les luxembourgeois, votre visite officielle chez nous se situe tout naturellement dans un contexte d'amitié, de respect et de solidarité vis-à-vis de votre pays et de vos concitoyens.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Je lève mon verre et je vous invite à boire

- à l'amitié entre nos deux peuples;
- et à la santé du Président de la République Portugaise et de Madame Soares.

Allocution du Président de la République Portugaise

Altesses Royales

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Mes premiers mots vont spécialement à Votre Altesse Royale ainsi qu'à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, pour les remercier de Leur si cordiale et amicale réception qu'ils nous ont réservée, à mon Epouse, à toutes les personnes qui m'ont accompagné et à moi-même, depuis notre arrivée à Luxembourg. En outre, je voudrais solliciter à Votre Altesse d'être le digne interprète, auprès du Peuple luxembourgeois et des autorités de ce pays, de notre expression de grande reconnaissance pour l'ambiance dont nous avons été entourés.

Je remémore la visite que Vos Altesses Royales ont effectuée au Portugal en octobre 1984 et l'opportunité que j'ai eue, à cette occasion, en recevant de si illustres Visiteurs au Palais de la Ville de Sintra, de souligner, en ma qualité de Premier Ministre du Portugal, la signification de cette visite, qui fût un témoignage des relations d'amitié qui ont toujours existé entre nos deux peuples et un signe prometteur d'un contact plus étroit et permanent, après l'intégration du Portugal dans la Communauté Européenne.

Ma présence aujourd'hui au Luxembourg correspond précisément à cet objectif: à savoir, celui d'approfondir et d'élargir, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, la coopération luso-luxembourgeoise, ayant en vue, non seulement la poursuite des intérêts communs, dans un cadre plus vaste d'une communauté élargie qui formera dans quatre ans un grand marché unique, mais aussi pour échanger des idées et décider en commun des positions sur des problèmes bilatéraux et sur les questions internationales qui affectent et préoccupent davantage l'Europe.

Altesse Royale

Le Portugal que Votre Altesse a connu il y a quatre ans se trouvait être déjà un pays avec des institutions démocratiques stables et un État engagé dans un effort responsable de récupération financière et à la recherche d'une plus grande justice sociale. Le Portugal que je représente ici aujourd'hui - je peux le dire avec orgueil - est une Nation qui reste fidèle aux valeurs du pluralisme et de la tolérance et qui a mis sur le développement et la modernisation de ses structures économiques et sociales, ayant en vue la préparation, de façon positive, pour vaincre les grands défis que 1992 nous réservera.

Nous vivons aujourd'hui une situation reconnue politiquement stable, avec des taux de croissance économique qui nous permettent d'admettre que la pleine intégration dans l'espace le plus développé de la Communauté Européenne continuera à se faire sans sursauts et sans coups sociaux trop élevés. Dans ce sens, nous comptons sur les capacités de travail et sur l'esprit d'adaptation du peuple Portugais, qui sera sûrement le premier à oeuvrer pour son progrès, mais aussi sur l'aide des partenaires européens plus développés, dont nous espérons la solidarité, règle de base pour la construction d'une Europe unie et forte.

Les liens qui unissent Votre Altesse Royale au Portugal - liens familiaux et autres qui ont été établis à des moments importants de Votre vie et qui furent décisifs dans l'Histoire de Votre Pays - constituent la garantie que le Portugal trouvera toujours auprès du Souverain luxembourgeois, et Son Gouvernement, une compréhension attentive aux problèmes bilatéraux, ainsi qu'une amitié constructive.

La présence au Luxembourg d'une importance communautaire portugaise - à laquelle Votre Altesse Royale permettra que je rende un sincère hommage - le travail qu'elle a presté ici et sa contribution au progrès économique du Luxembourg est une autre raison, et non la moindre, pour que nous établissions entre nous une coopération plus intime et intense. Pour cela, les liens de fraternité qui déjà de nos jours unissent les portugais qui travaillent ici au Peuple luxembourgeois, contribueront beaucoup aux relations qui se sont approfondies grâce à l'ouverture du Luxembourg et à son profond sentiment humaniste. Heureusement et honneur vous soit rendu, il n'y a pas eu ici d'écho aux appels à un nationalisme rétrograde et même au xénophobie qui dans d'autres parties de notre continent se sont fait sentir, cherchant à mettre en péril la construction de l'Europe des Citoyens, qui sera un des motifs de légitime orgueil des européens.

En vérité, l'unité politique de la Communauté, que le Portugal a toujours défendue, est une réalité qui s'impose chaque jour davantage à la conscience des européens et en particulier aux plus jeunes. C'est, surtout un impératif de survie dans un monde dominé par les superpuissances et dans lequel des nouveaux pôles de développement économique et technologique commencent à s'affirmer en Asie et sur le Continent Américain.

Aucun autre endroit n'est mieux choisi pour affirmer notre foi dans les idéaux européens et dans la confiance de la capacité de l'Europe pour vaincre les défis que le futur nous réserve, que ce pays, qui a connu, à travers son histoire mouvementée, les conséquences tragiques des rivalités intra-européennes et qui est aujourd'hui au coeur de l'Europe des Technologies.

Altesse Royale

L'intégration du Portugal dans la Communauté Européenne et notre profonde croyance dans les idéaux européens ne nous font pas oublier les liens qui unissent le Portugal aux peuples d'autres continents, avec lesquels se sont maintenues, au long des siècles, des relations étroites et avec lesquels il a aujourd'hui une coopération fraternelle. La fidélité aux liens historiques

qui nous unissent à ces peuples nous impose d'être à leur côté dans les moments difficiles, surtout quand les conditions pour pouvoir défendre leurs droits et préserver leur identité leur sont refusés. D'où, notre appel à la Communauté internationale sur la situation vécue à Timor-Leste, territoire occupé par l'Indonésie, où les droits humains les plus élémentaires sont violés, à commencer par le droit à l'autodétermination, consacrée dans la Charte des Nations Unies. Nous espérons pouvoir compter sur la compréhension et la solidarité de la déclaration que la Communauté a faite récemment question, puisque nous sommes conscients que la défense des droits humains, peu importe où qu'ils soient violés, est une condition de respectabilité de l'Europe dans le contexte international. Le Portugal se réjouit de la déclaration que la Communauté a faite récemment à Düsseldorf sur cette affaire à l'occasion de la réunion CEE/ASEAN, étant donné qu'elle constitue un pas important dans le sens de la prise de conscience de l'opinion européenne devant une situation que nous considérons de grande gravité.

La situation en Afrique Australe nous préoccupe aussi beaucoup. Le système de "l'Apartheid", qui se vit en Afrique du Sud, constitue non seulement une atteinte intolérable aux droits humains, mais encore contribue à la déstabilisation de toute la région, en empêchant la paix et le développement des pays comme le Mozambique et d'Angola.

Le Portugal, qui se sent lié à ces pays, par une communion de langues et cultures, marquées par des siècles de vie commune, a condamné - et condamne - avec véhémence, toutes les interférences de l'Afrique du Sud dans la politique interne de ce pays, ainsi que toute intervention de forces étrangères dans la région.

Il est urgent de mettre fin à cette situation. Des signes encourageants apparaissent. Souhaitons pouvoir arriver finalement à une situation pacifique dans le respect des droits et intérêts légitimes de toutes les parties concernées, dans un climat de cohabitation raciale, de justice et de liberté.

Altesse Royale

Les relations bilatérales entre nos deux pays se sont développées sans problème et dans une ambiance de grande amitié. Il s'avère cependant urgent que nous approfondissions notre coopération et que nous l'élargissions à de nouveaux secteurs.

Nous sommes des pays fondateurs de l'OTAN, une alliance défensive qui a contribué à la sauvegarde de la paix dans l'Europe et qui doit continuer à être un forum de consultations permanentes entre tous ses membres, surtout à des moments - comme celui que nous traversons actuellement - où les grandes puissances recherchent des nouveaux chemins d'entente et des solutions réalistes pour la réduction d'armements. Nous sommes membres de la Communauté Européenne, ce qui exige une nouvelle dynamique pour nos relations dans un esprit de solidarité qui est la base de l'unité européenne que nous sommes en train de construire.

Dans la mesure du possible, il faut ainsi essayer d'équilibrer nos échanges qui relèvent de la culture, de la re-

cherche scientifique et technologique ainsi que du secteur des relations financières. Nous avons un long chemin à parcourir. Cependant, 1992 est proche. Il est urgent de travailler vite. Pour le plus grand bien de nos peuples et de l'Europe.

Je demande à tous ceux qui m'accompagnent de lever leurs verres au bonheur personnel de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Jean et Madame la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte, pour l'amitié entre les peuples luxembourgeois et portugais, pour l'avenir de la Communauté Européenne et pour la paix dans le monde, dans un climat de plus grande liberté, de plus grand respect pour les droits humains et d'une plus grande justice sociale.

La deuxième journée de la visite officielle débuta par un petit-déjeuner du Président de la République Portugaise avec la presse luxembourgeoise dans la salle d'Armes du Palais grand-ducal. Au programme figurait ensuite une visite des installations de la Société Electrique de l'Our à Vianden. Les hôtes portugais furent accueillis à l'entrée de la galerie des visiteurs par les responsables de la SEO. Après une allocution de Monsieur Alfred Guiliani, Administrateur-Délégué, et la présentation de la centrale par Monsieur Hubert Weis, Directeur de la Centrale, les hôtes se rendirent à la salle des machines. A la fin de la visite le Président Soares signa le Livre d'Or. En passant par le Mont St.-Nicolas et le long du bassin supérieur de la centrale hydroélectrique, le cortège officiel s'est rendu ensuite au Château de Vianden. Le Président de la République Portugaise et Madame Mario Soares, accompagnés de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles, y furent accueillis par Monsieur Raymond Frisch, bourgmestre et les échevins de la ville de Vianden ainsi que par Monsieur Vic. Abens, Président de l'Association des Amis de Vianden. Nous reproduisons ci-après l'allocution prononcée par Monsieur Raymond Frisch, bourgmestre de la ville de Vianden.

Discours du bourgmestre de la ville de Vianden

Monsieur le Président,

Madame,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Permettez moi tout d'abord de vous souhaiter au nom de la Ville de Vianden une cordiale et chaleureuse bienvenue.

Nous nous réjouissons d'avoir, dans le cadre de votre visite d'Etat au Luxembourg, le privilège et l'honneur de vous accueillir pour quelques heures à Vianden.

Victor Hugo, notre illustre concitoyen durant quelques mois, avait prédit, dans une allocution aux Viandenais qui l'ovationnaient à son arrivée en 1871, que toute l'Europe viendrait visiter un jour ce paysage splendide.

Aujourd'hui, par votre visite, Monsieur le Président, cette prophétie hugolienne devient une fois de plus réalité au plus haut niveau européen. Nous saluons en votre personne non seulement un homme d'Etat qui a marqué de son empreinte l'histoire récente du Portugal, mais aussi le premier citoyen d'un peuple courageux et travailleur qui partage maintenant avec le Luxembourg la même destinée, les mêmes espérances au sein de la Communauté Européenne, après qu'il a été pendant des siècles l'un des pionniers de la civilisation européenne à travers le monde.

De nombreux liens tant officiels que privés ont été tissés ces dernières décennies entre nos deux pays et les ont beaucoup rapprochés sur la plan humain en dépit des deux mille kilomètres qui les séparent.

Je me plais à relever que dans cette oeuvre de rapprochement, la Ville de Vianden a apporté sa modeste contribution.

Près de douze pourcents de notre population sont de nationalité portugaise et je ne puis que souligner et la parfaite cohabitation qui s'est établie dans notre Commune et la participation de nos concitoyens portugais à notre vie locale, une participation que notre Administration encourage activement.

Dans ce contexte, il me tient à coeur de mentionner tout particulièrement le séjour qu'une de nos classes scolaires a effectué il y a trois ans à Coimbra, où nos écoliers ont été accueillis pendant quinze jours dans des familles portugaises.

Cette expérience fut une pleine réussite sur le terrain de la compréhension mutuelle et mérite certainement d'être poursuivie.

Sur le plan culturel enfin, je m'en voudrais de ne pas citer cette magnifique exposition de céramiques portugaises qui a eu lieu dans ce château grâce à l'entremise de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur.

Vous venez d'effectuer sur le territoire de notre Commune un passage rapide à travers les siècles. De la haute technologie de notre époque, concrétisée par les gigantesques installations de la Société Electrique de l'Our, vous êtes passé à la plus importante et imposante réalisation du moyen-âge en terre luxembourgeoise qu'est ce château-palais récemment restauré.

La quasi-juxtaposition de ces deux réalisations, l'une incarnant l'avenir, l'autre rétablissant le passé, donne une excellente image condensée d'un Luxembourg résolument orienté vers le progrès sans pour autant oublier son histoire et ses racines profondes.

J'ose espérer que cette visite à Vianden vous laissera un excellent souvenir que nous voudrions rendre encore plus durable en vous offrant un ouvrage sur ce château que vous vous apprêtez à visiter.

Puis-je vous remettre, Monsieur le Président, une monographie réalisée en 1884 par Charles Arendt, architecte de l'Etat, originaire de Vianden et responsable de la première grande restauration du château.

Après la visite du château, le Président et Madame Mario Soares furent reçus dans la salle des Chevaliers par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Un déjeuner fut offert ensuite par le gouvernement dans la salle des Comtes en l'honneur du Président de la République Portugaise et de Madame Mario Soares. A cette occasion, le Président du Gouvernement et le Président de la République Portugaise prononcèrent des allocutions dont nous reproduisons le texte ci-après.

Allocution de Monsieur Jacques SANTER, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat,

Monsieur le Président,

Chère Madame Soares,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir que de pouvoir accueillir le Président de la République du Portugal dans notre pays. Sa visite vient confirmer et renforcer encore les liens étroits qui existent entre nos peuples et entre nos Etats.

Lorsqu'en 1984 Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus au Portugal, Monsieur le Président, nous étions collègues, et nous étions encore engagés dans les discussions sur l'adhésion de votre pays aux Communautés européennes. Aussi puis-je me réjouir aujourd'hui d'autant plus de vous retrouver dans la haute fonction de Chef d'Etat, à la tête d'un pays qui fait à présent partie des Communautés.

Le Portugal aura réussi, en peu de temps et en toute souplesse, à passer d'un régime autoritaire à un système démocratique, solide et stable. Vous avez été, Monsieur le Président, l'un des constructeurs de cette démocratie, et vous avez aussi, pour une large part, contribué à orienter votre pays plus fondamentalement vers l'Europe, et à lui ouvrir la voie de l'adhésion aux Communautés européennes.

Le Portugal a entre-temps commencé à rattraper le retard économique qu'il accuse par rapport à la plupart de ses nouveaux partenaires. Ceux-ci ont d'ailleurs le devoir de l'aider dans cette entreprise, et déjà le Conseil européen a choisi de renforcer de façon très conséquente les moyens de la politique structurelle, pour soutenir efficacement les régions défavorisées, afin que toutes les parties de l'Europe communautaire puissent profiter pareillement des retombées positives qui résulteront de l'achèvement du marché intérieur européen à la fin de 1992.

La participation à la grande entreprise européenne constitue et constituera, j'en suis persuadé, pour votre pays un facteur déterminant pour assurer sa prospérité économique et sociale. Mais aussi pour la Communauté elle-même, et pour ses Etats membres, l'extension vers le Sud, et en particulier l'adhésion du Portugal, représente un progrès considérable. L'apport culturel et humain, le potentiel économique, le poids politique du Portugal en Europe, et surtout en Afrique et en Amérique latine, font que son adhésion signifie un renforcement réel de la Communauté européenne et de sa place dans le monde.

La brève période qui s'est écoulée depuis son entrée a déjà fourni à votre pays plusieurs occasions de faire preuve d'une attitude résolument constructive dans les affaires européennes. Il s'avère ainsi que le dernier élargissement de la Communauté lui a apporté un nouvel élément dynamique, et que l'augmentation du nombre de pays membres, loin de compliquer la tâche, constitue un nouvel encouragement à continuer à avancer sur la voie d'une Europe toujours plus unie, et donc toujours plus prospère et plus forte.

Pour le Luxembourg, l'adhésion du Portugal prêterait le cadre à une intensification des relations économiques bilatérales, alors que les liens humains, vous le savez, sont déjà particulièrement développés.

Plus de trente mille ressortissants portugais vivent au Grand-Duché de Luxembourg et participent à notre vie économique et sociale. Ils représentent à peu près un dixième de notre population.

Par leur travail ils contribuent pour une part importante à la création de richesse de notre pays, au point d'être devenus un pilier indispensable de notre économie. Aussi mon Gouvernement prend-il très au sérieux la mission qui lui incombe, à savoir de veiller à offrir aux travailleurs immigrés et à leurs familles des conditions de vie toujours meilleures, et la possibilité de s'intégrer dans la société luxembourgeoise, tout en restant fidèles à leur propre identité culturelle.

Je peux d'ailleurs souligner la bonne entente qui caractérise les relations entre la population autochtone et la communauté portugaise. Les liens étroits qui se sont noués trouvent une illustration éloquent dans la vie quotidienne. C'est ainsi que bon nombre de Luxembourgeois ont appris à apprécier le folklore portugais, le vinho verde ou le bacalhau. Je suis certain que de la même façon, les émigrés retournés dans leur patrie y ont fait connaître quelque peu notre petit pays.

Les bonnes relations entre les Luxembourgeois et les ressortissants portugais vivant dans notre pays sont d'une grande valeur pour les uns et pour les autres, et nous ferons tout pour les encourager, et pour empêcher tout ce qui pourrait les affecter, afin que l'amitié entre les peuples et entre les autorités du Portugal et du Luxembourg puisse encore s'épanouir davantage.

Aussi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je lève mon verre au bonheur du Portugal et de son Président, à l'avenir de l'amitié entre nos peuples, et à celui d'une Europe toujours plus unie.

Allocution de Monsieur Mario Soares, Président de la République Portugaise

Monsieur le Président du Gouvernement,

Messieurs les Ministres,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

L'heureuse circonstance qui fait que ce déjeuner ait lieu au château de Vianden m'offre l'opportunité d'une évocation du Moyen-Âge luxembourgeois, si riche en événements historiques.

Elle me permet aussi de me situer dans l'actualité, où j'essaie de dégager l'essentiel qui est, sans aucun doute, la pérennité de la nation luxembourgeoise.

En effet, la rayonnante place que le Luxembourg occupe dans l'Europe d'aujourd'hui, est le fruit de la volonté de tout un peuple qui, au fil des siècles, a su garder, dans le tumulte des événements et dans les sacrifices, son individualité, son énergie et la foi en lui-même.

Les luxembourgeois, dans leur démarche séculaire, ont appris à traîner avec d'autres gens, avec d'autres peuples, et ont gagné l'habitude de vivre leur propre vie tout en la partageant avec celle d'autres nations européennes.

Cela est un atout majeur pour vivre dans l'Europe d'aujourd'hui et la vie communautaire nous en donne quotidiennement la salutaire confirmation!

Nous les Portugais, avons beaucoup à recevoir de votre expérience européenne. Nous aussi sommes un peuple qui a l'habitude de vivre avec d'autres peuples et cela, nous l'avons fait en choisissant le grand large.

La géographie nous a imposé le choix mais l'obstination des hommes et des femmes qui ont bâti notre Histoire, nous a permis de mettre à profit le désavantage d'être à l'extrémité de l'Europe, loin de cette Europe qui, pour nous, si elle n'est pas à découvrir, a beaucoup de choses à nous apprendre.

Mais pour réussir, nous avons un atout majeur: celui de nous adapter facilement aux circonstances nouvelles et à de nouveaux environnements.

Mes compatriotes établis au Luxembourg vous en donnent la preuve tous les jours, en faisant honneur à leur pays. Leur acharnement dans l'effort, leur simplicité dans les moeurs, en ont fait d'eux un exemple de la réussite hors du cadre d'origine!

C'est en pensant à eux, à leur générosité, que je formule un vœu, tout plein d'espoir dans l'avenir de l'Europe et dans l'avenir des hommes et des femmes qui la forment:

Que cette Europe, qui se construit jour après jour, se fasse dans le respect de l'identité de chaque peuple

qui la compose, de la démocratie et des droits de l'Homme.

Car, le maintien de ce patrimoine est la contrepartie de ce qu'elles donnent en souveraineté politique, en souveraineté économique et en souveraineté financière.

Dans cette ville de Vianden, qui a été un haut-lieu du Luxembourg médiéval, qui au XIXe siècle a été le lieu de retrait de Victor Hugo, poète, patriote et humaniste quand il a vécu en exil, et qui aujourd'hui est un des lieux les plus florissants du tourisme luxembourgeois dans ce château de Vianden, je vous invite à lever vos verres, au bonheur de tous les citoyens luxembourgeois, au Gouvernement que vous présidez, à l'Europe des Citoyens et à la Paix.

De Vianden, les hôtes portugais regagnèrent la ville de Luxembourg, après un court arrêt à Larochette. A Luxembourg eut lieu d'abord l'inauguration du nouveau siège de l'Uniao de Bancos Portugueses en présence du Président de la République Portugaise, une rencontre avec les hauts fonctionnaires portugais auprès des Communautés Européennes à l'Ambassade de Portugal et une rencontre avec la communauté portugaise à Luxembourg qui avait pour cadre les anciens halls de la Foire à Limpertsberg.

Dans la soirée eut lieu au Théâtre Municipal de Luxembourg un récital de piano suivi d'un dîner-buffet offert par le Président de la République Portugaise et Madame Mario Soares en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Dans la matinée du 18 mai une rencontre avec les représentants des Institutions et organismes européens établis à Luxembourg clôtura le programme de la visite officielle. A la Cour de Justice des Communautés Européennes Monsieur Mario Soares, Président de la République Portugaise fut accueilli par Lord Mackenzie Stuart, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes. Dans la grande salle d'audience de la Cour les représentants des institutions et organismes européens établis à Luxembourg furent présentés au Président de la République Portugaise. Des allocutions furent prononcées par Lord Mackenzie Stuart, Président de la Cour, et par Monsieur Mario Soares, Président de la République Portugaise. A l'aéroport du Findel se déroulait ensuite la cérémonie du départ avec les honneurs militaires en présence des personnalités qui avaient assisté à l'accueil des hôtes portugais. Le Président de la République Portugaise et Son Altesse Royale le Grand-Duc passèrent en revue un détachement d'honneur de l'Armée et après l'exécution des hymnes nationaux le Président et Madame Soares prirent congé de Son Altesse Royale le Grand-Duc et montèrent à bord de l'avion spécial qui décolla peu après à destination de Zurich.

La 52e Foire Internationale de Luxembourg

Le 7 mai 1988 a eu lieu l'ouverture de la 52e Foire Internationale de Luxembourg en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc. Environ 2270 exposants de 45 pays ont participé à cette foire de printemps. Lors de la cérémonie d'ouverture des discours furent prononcés par Monsieur Claude Pescatore, Président du Conseil d'Administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, et par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes.

Altesses Royales,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Depuis longtemps déjà, l'ouverture de la Foire de Luxembourg offre au Ministre de l'Economie une occasion choisie pour dresser l'état de notre économie et en analyser les perspectives d'avenir.

Permettez-moi de commencer cette année mon discours avec un regard en arrière de trente ans. Car l'homme politique qui a au mieux maîtrisé cet exercice de l'analyse de notre économie et qui a véritablement donné au discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la Foire sa véritable dimension -je dirais même qui en a fait un petit événement dans l'actualité politique et économique de notre pays - nous a quittés beaucoup trop tôt il y a exactement trente ans. Il s'agit de Michel RASQUIN, Ministre de l'Economie de 1951 à 1957 et premier membre luxembourgeois de la Commission de la Communauté Economique Européenne nouvellement créée par le Traité de Rome.

Nulle autre occasion convient mieux que celle-ci pour lui rendre hommage et pour rappeler ses mérites dans la modernisation de notre économie. Se souvenir de Michel RASQUIN ne signifie pas seulement regarder en arrière vers un ancêtre ou un précurseur. Relire ses discours et ses analyses c'est retrouver un homme dont la vision de l'avenir garde, plus de trente ans après, une actualité et une force étonnantes.

Michel RASQUIN n'était certainement pas seulement un gestionnaire rigoureux de notre économie, il savait être également un visionnaire.

Peu d'hommes, et permettez-moi d'y ajouter surtout peu d'hommes politiques, ont aussi efficacement maî-

trisé le "parler vrai", pour employer une formule chère à un de ses grands contemporains, Pierre MENDES-FRANCE, auquel d'ailleurs on peut le comparer, non seulement par sa formation économique, mais par son profond sens de la vérité et son rejet de toute complaisance.

Visionnaire d'un Luxembourg moderne et comprenant parfaitement la complexité des phénomènes économiques et sociaux, Michel RASQUIN se voulait également homme d'action porté par un idéal, celui de la justice et du progrès social. Ses profondes connaissances des réalités économiques l'avaient persuadé d'une vérité fondamentale qui aujourd'hui comme hier doit inspirer notre action.

Dans son discours à la Foire de 1955 il la décrivait ainsi:

" Nous n'aurons d'économie sociale, nous n'aurons d'économie en expansion, nous ne relèverons le standard de vie de notre peuple qu'en le mettant en mesure de créer des richesses nouvelles nées du travail. Nous devons accepter la confrontation, c'est-à-dire la concurrence. Ne croyons pas que nulle part ailleurs on ne puisse faire mieux qu'ici. Ne nous imaginons pas que nous sommes toujours les premiers. N'ayons pas la suffisance de croire que nous n'avons plus rien à apprendre.

Et pour cela... ayons les yeux ouverts et acceptons les leçons".

Ces paroles d'une grande lucidité ont été prononcées à un moment où les travaux en vue de la création d'un marché commun s'engageaient. Elles sont autant un appel à la modestie qu'à la volonté et au courage, qualités dont notre pays devait faire preuve pour affronter avec succès cette nouvelle étape dans la compétition économique.

Michel RASQUIN était un Européen convaincu qui savait que le développement économique et social de notre pays était intimement lié à la création de cette Europe dont la force politique était d'abord fonction de sa force économique.

" Mais pourquoi donc construit-on l'Europe à partir de l'économie"?

s'interrogeait-il dans un discours prononcé en 1956 devant le Mouvement européen:

Parce que l'Europe doit se faire sur terre; parce que l'Europe n'a pas, n'aura pas, ne pourra pas avoir de politique commune sans une intégration de son économie... Mais encore et surtout, parce que l'Europe n'a pas à être une conception géographique, une institution culturelle ou un hospice de charité. Le but de la construction européenne, le premier but en tout état de cause est de créer ces conditions nécessaires à la reconstitution d'une force, de cette force commune qui, sépa-

rément, n'est plus donnée à aucun de nos pays, mais qui, en tant que force commune les revalorisera tous. Dans la division, dans la séparation, il n'y a que faiblesse, déchéance et pauvreté. Dans la Communauté il y a la force, le progrès, le bien-être".

Plus de trente ans après, cette Communauté est à la recherche d'un nouvel essor et d'une nouvelle force commune. Le marché commun doit être transformé en marché intérieur qui doit assurer à nos pays progrès et bien-être. Après des années d'euro pessimisme et de discours sur le déclin fatidique de l'Europe face aux Etats-Unis, face au Japon, les douze Etats de la Communauté ont su se fixer, dans l'Acte Unique de Luxembourg, un objectif mobilisateur d'énergies et générateur de progrès.

La grande étude publiée, il y a quelques semaines, par la Commission conclut à des gains économiques de l'ordre de 4,25% à 5,5% du PIB pour la Communauté dans son ensemble, ce qui signifie pour les 12 Etats membres une somme de 170 à 250 milliards d'Ecus.

La création du marché intérieur apparaît donc comme une chance pour l'Europe confrontée à des concurrents puissants. Il devient une opportunité fantastique pour ses Etats membres. Encore faut-il savoir que les dividendes de cette opération à laquelle notre pays ne pourra se soustraire ne seront pas engrangés de façon automatique. Ni les Etats ni les entreprises n'en profiteront nécessairement de manière égale.

Je ne pense pas en priorité aux problèmes de l'harmonisation de la fiscalité indirecte qui nous préoccupent tout particulièrement. La Commission y accorde sûrement une importance exagérée par rapport aux vrais enjeux du marché intérieur.

Je vise tout d'abord la capacité de chaque pays de se préparer à l'échéance de 1992, d'y consacrer les moyens nécessaires, de s'y diriger avec courage et lucidité.

Le Luxembourg a réussi son intégration dans la Communauté européenne parce qu'il a su relever le défi de la concurrence, de la confrontation et de l'émulation. Il a connu un véritable sursaut économique, d'abord pendant les années cinquante et soixante, à travers le développement de la place financière et l'implantation de nouvelles entreprises, ensuite, à partir de 1975, par les efforts de restructuration et de modernisation de sa sidérurgie auxquels toute notre communauté nationale a solidairement pris une part active.

L'action de Michel RASQUIN a certainement contribué à cette réussite et à ce sursaut.

Ne lançait-il pas, dès 1955, un appel salutaire aux Luxembourgeois, de ne pas s'adonner à l'indolence ni de se satisfaire du présent dans un monde au rythme effréné ou tout retard risque d'être mortel?

N'insistait-il pas sur la relative fragilité de notre prospérité qui peut être rapidement remise en cause dans un monde économique qui connaît des mutations et des soubresauts formidables?

La crise de notre principale industrie, la sidérurgie, qui nous avait procuré durant trois quarts de siècle un développement économique et social appréciable a sans aucun doute révélé cette fragilité et cette extrême dépendance par rapport à un environnement international que nous subissons plus que tout autre Etat. Nous avons découvert en 1975 qu'il n'y a pas de certitude ou de progrès définitivement acquis.

Il y a quelques mois le "krach" boursier a ébranlé à son tour une confiance exagérée dans une progression estimée sans limites, emportant d'un seul coup, à l'échelle mondiale des centaines de milliards de dollars.

Le Luxembourg n'a été que relativement peu affecté par cette chute boursière, compte tenu de l'orientation et de la structure de notre place financière. Mais c'est sûrement grâce à une saine et prompt réaction des banques centrales qu'une dérive de l'économie mondiale vers une nouvelle récession a pu être évitée.

Je voudrais dans ce contexte également évoquer la place financière en pleine expansion qui a été une garante autant des finances publiques que de l'emploi. La crise de l'endettement qui se poursuit sous une forme larvée nous a imposé une politique de prudence. Les banques luxembourgeoises sont celles parmi les banques internationales qui sont les mieux couvertes contre des risques de défaillance. Dès la fin des années 70 en effet, et bien avant la crise mexicaine, le Gouvernement ainsi que les autorités de surveillance ont encouragé les banques à constituer des provisions sur prêts à certains PVD fortement endettés. Tout en signifiant pour le trésor public des moins-values de recettes, ces provisions représentent aujourd'hui un filet de sécurité - que je puis évaluer à 180 milliards de francs luxembourgeois - et qui contribue à la solidité de notre centre financier. Mais cette politique de prudence ne doit pas nous aveugler et nous faire accepter une trop forte concentration de notre économie sur un seul secteur, fût-il très prospère et dynamique.

Les récents événements autour de la Société Générale de Belgique qui ont occupé pendant les semaines passées le devant de la scène de l'actualité sont un autre exemple d'insécurisation de l'activité économique.

Ces événements s'inscrivent dans une vague puissante qui à l'échelle internationale parvient à ébranler certaines structures financières, industrielles ou commerciales. Portée par le seul intérêt financier et spéculatif, cette vague d'OPA a souvent des effets négatifs sur l'emploi, l'investissement et la compétitivité des entreprises. D'où la nécessité de se protéger contre des assauts imprévisibles, qui pour la seule raison de gains financiers ont pour objectif de défaire des ensembles économiques cohérents. Voilà le sens de l'opération qui vise à protéger notre sidérurgie d'une telle menace. Les OPA hostiles que nous voyons proliférer à l'étranger, devraient par ailleurs nous prémunir contre toute tentation de démanteler, voire de privatiser la Caisse d'Epargne, Banque de l'Etat, de nos 133 banques le seul établissement à capitaux exclusivement luxembourgeois.

Il est évident que l'existence d'un filet de sauvetage ne peut à son tour être considéré comme une sorte de

chèque en blanc à des dirigeants d'entreprises qui ont pour mission de moderniser leur instrument de production et de mettre en oeuvre une véritable stratégie de développement à plus long terme.

Ces deux conditions sont d'ailleurs en train d'être remplies dans notre sidérurgie. La tripartite a commencé ses consultations sur un nouveau plan pluriannuel d'investissement permettant la modernisation continue de notre outil sidérurgique, afin d'améliorer ses performances techniques, seul moyen de survie dans un secteur où la concurrence restera vive. Elle a également donné son accord à la création par la sidérurgie et la SNCI d'un instrument de diversification auquel participeront également les syndicats. Car si le consensus social a été un formidable atout dans la phase de restructuration qui parfois a été douloureuse, il faut qu'il serve maintenant à soutenir les efforts en vue d'une réindustrialisation de certains sites sidérurgiques qui ont vu leur substance industrielle et leur emploi baisser considérablement.

Tout ceci montre que l'action du Gouvernement est effectivement guidée par les échéances de 92 et qu'elle est axée sur une préparation de notre pays afin qu'il soit capable d'affronter un environnement économique difficile et une compétition accrue.

Quels sont nos atouts? Quelle devra être l'attitude générale de tous les acteurs de notre vie économique et sociale, de l'Etat comme des partenaires sociaux?

En 1955 déjà, Michel RASQUIN, s'interrogeait sur les vrais fondements de notre richesse. Il nous admonesta de ne pas agir comme des propriétaires rentiers, comme s'il nous était donné de vivre du capital acquis.

Aujourd'hui notre pays compte, selon les statistiques de toutes les organisations internationales, parmi les plus prospères et les plus stables de la planète.

" Mais de quoi sommes-nous donc si riches?" demandait le Ministre de l'Economie de l'époque.

De matières premières...? D'hommes...? D'une structure industrielle diversifiée et équilibrée...? De faveurs géographiques...?"

En vérité, répondait-il, nous n'avons que notre force d'imagination, notre force de travail, notre volonté de création, notre stricte volonté de faire aussi bien, de faire mieux que les autres..."

C'est le travail qui est notre seule richesse réelle et notre seule sécurité", se plaisait-il à répéter.

Et pourtant, quand nous parlons de 1992, il est étonnant de constater qu'on s'adresse en priorité à l'Etat et au Gouvernement, comme si les pouvoirs publics détenaient les seules clés de la compétitivité et de la réussite.

Je ne partage certainement pas l'avis de ceux qui professent que l'Etat n'a pas de rôle économique à jouer et que le succès est au bout du laisser-faire et du mar-

ché omnipuissant. Ces recettes n'ont pas fourni des preuves d'efficacité irréfutables, bien au contraire.

Ni le libéralisme exacerbé à l'américaine, ni l'influence dominatrice de l'Etat à l'exemple soviétique, voire japonais, ne sont des modèles à suivre. Le Président Jacques DELORS l'a récemment souligné lors d'une émission radiophonique: C'est notre continent, c'est l'Europe qui a réussi à concilier les théories du Tout-Etat et du Chacun-pour-Soi en réalisant un dosage délicat et variable certes, mais bénéfique à la fois à l'éclosion de la personnalité humaine et à sa protection sociale.

Cette spécificité européenne doit être sauvegardée quoi qu'il advienne.

En termes de l'objectif 1992 cela signifie que l'Etat se voit signifier un rôle d'acteur et non seulement de spectateur.

La préparation au marché intérieur et aux nouvelles données concurrentielles qu'il impose à notre économie exige du Gouvernement une politique qui favorise la performance économique.

La conception de Michel RASQUIN comme celle de Jacques DELORS, n'opposait pas l'Etat au marché, mais misait plutôt sur l'interaction fructueuse entre l'intervention régulatrice de l'Etat et la dynamique de l'initiative privée.

" Il appartient à l'Etat de stimuler les activités, et non pas de les étouffer. Il lui appartient d'aider les bonnes volontés, non pas de les affaiblir. Il lui appartient de faciliter les investissements productifs et non pas ceux que je qualifierais d'administratifs.

... il lui appartient aussi de veiller à ce que le revenu national soit réparti dans la justice. Mais il ne pourra répartir que ce qui sera produit et il ne pourra être juste que si la part de ceux qui produisent n'est pas inférieure à celle de ceux qui possèdent, qui administrent, qui gèrent ou qui distribuent.

... Dans un marché commun, nous devons être prêts à affronter les autres... L'Etat ne doit rien faire pour rendre cette confrontation impossible à supporter. Il doit tout faire pour la faciliter. Mais il n'appartient pas à l'Etat de se substituer aux particuliers.

Cela veut dire que nous aurons à revoir une politique d'ensemble: la politique fiscale, celle du crédit, la politique agricole, la politique des transports et celle des investissements".

Ces propos d'une grande actualité représentent les grands axes d'un véritable programme d'action dont peuvent encore largement s'inspirer aujourd'hui les responsables économiques.

Permettez-moi de relever tout particulièrement quatre points qui peuvent devenir nos principaux atouts dans la nouvelle compétition.

1. La confiance aux hommes et aux femmes qui sont au centre même de l'activité de production;

2. L'investissement productif dans nos outils de production et dans nos infrastructures;

3. Une fiscalité efficace et juste qui soit adaptée au nouvel environnement concurrentiel;

4. Une politique de progrès social et de solidarité qui permette au pays tout entier de se mobiliser pour les objectifs fixés.

J'ai déjà rappelé l'importance que Michel RASQUIN attribuait à la volonté créatrice, au savoir faire et au travail des hommes et des femmes de notre pays. C'est en effet la plus grande richesse dont nous disposons à condition que nous la cultivions à bon escient.

Ce n'est pas un hasard quand dans nos pays voisins l'éducation et la formation ont gagné une telle place dans le débat politique et économique. Un système éducatif capable de donner une formation solide et adaptée à un maximum de jeunes représente sans aucun doute un atout considérable dans la compétition économique.

Trop de jeunes en sortent encore sans qualification professionnelle et cela en dépit d'un marché du travail qui offre des emplois qualifiés. Souvent nous sommes incapables de rencontrer cette offre, ce qui explique largement ce socle de chômage qui subsiste malgré les milliers d'emplois, - 4.500 pour la seule année 1987, - qui ont été créés ces dernières années.

Je pense notamment, au secteur bancaire qui dépend largement d'une main-d'oeuvre étrangère tout comme l'artisanat qui devra probablement produire des efforts particuliers pour s'adapter à la disparition des frontières. Par ailleurs ces deux secteurs ont été très dynamiques en ce qui concerne la création d'emplois. C'est ainsi que l'artisanat a créé, entre 1984 et 1987, plus de 2.500 emplois supplémentaires et le secteur financier a vu son emploi total augmenter de plus de 11% en une seule année.

Faut-il un bouleversement de notre système éducatif? Je ne le pense pas. Il faut certainement un meilleur équipement de nos établissements qui doivent encore davantage s'ouvrir aux nouvelles technologies et aux nouvelles méthodes d'enseignement. Au-delà d'un effort budgétaire à faire sur plusieurs années, il nous appartient de développer le dialogue entre toutes les parties concernées, enseignants, parents, entreprises. Nous devons adapter les programmes et surtout introduire dans notre système une plus grande flexibilité qui tienne à la fois compte de notre population scolaire et des variétés de qualifications dont notre économie aura besoin durant la dernière décennie de ce siècle.

Déjà en 1957, Michel RASQUIN insistait sur la nécessaire revalorisation de l'enseignement technique.

L'éducation, la formation, le recyclage des hommes restent aujourd'hui un des piliers de la modernisation de notre pays qui ne peut s'accommoder ni d'un nivellement vers le bas ni d'un système où seule une minorité relative réussit à décrocher un diplôme et une qualification.

L'investissement dans les hommes va de pair avec l'investissement dans notre outil de production.

Je suis persuadé que les difficultés économiques que nous connaissons depuis plusieurs années en Europe sont largement dues à un taux d'investissement insuffisant. Trop de capitaux se dirigent hors du secteur productif vers des placements purement financiers voire spéculatifs qui assurent une rentabilité supérieure. Le crash du 19 octobre dernier en est certainement une conséquence directe.

Pour contrecarrer cette évolution qui n'est guère favorable à notre compétitivité nous devons davantage orienter les capitaux vers la création de nouvelles activités et entreprises. N'est-il pas un peu trop facile de compter presque exclusivement sur un apport de capitaux, de savoir faire et, dans une large mesure même d'hommes qualifiés étrangers pour moderniser et diversifier notre économie? Que faisons-nous de notre propre épargne? Nous l'investissons trop massivement dans des placements peu productifs ou bien nous le plaçons à l'étranger. C'est le comportement typique de propriétaires-rentiers que Michel RASQUIN fustigeait déjà au début des années cinquante.

Heureusement l'apport des investissements étrangers a largement compensé les faiblesses de l'investissement national. Il est vrai qu'il restera toujours un élément nécessaire de notre politique de développement économique ce qui rend une prospection et une promotion à l'étranger indispensables.

Mais de plus en plus souvent les investisseurs étrangers exigent des partenaires et ne comptent plus assumer à eux-seuls tout le risque de l'entrepreneur. Ils trouvent dans de nombreux Etats plus facilement que chez nous de telles coopérations profitant de surcroît d'une infrastructure universitaire et scientifique importante. C'est pour cette raison que nous avons adopté la loi sur la recherche qui offre dans ce domaine de nouvelles possibilités.

Il s'agit maintenant de mieux mobiliser notre épargne au service de la création de nouvelles activités. Plusieurs pays ont à cet effet créé un véritable statut du capital à risque qui s'avère être de plus en plus un des moteurs de l'émergence de nouvelles entreprises et par ce biais de la croissance. Il faut créer un relais entre l'abondante épargne nationale (qui a encore progressé de 11% en 1987) et l'investissement productif dans le pays même.

C'est pour ces motifs qu'un avant-projet favorisant sur le plan fiscal le capital à risque a été mis au point. Je souhaite qu'il puisse être rapidement engagé dans la procédure législative.

Un autre projet visant à soutenir la production audiovisuelle est également en préparation. Dans ce contexte on ne peut que se féliciter de la décision prise par la CLT d'investir un milliard de francs dans notre pays ce qui contribue à y ancrer un secteur audiovisuel dynamique.

Je voudrais également évoquer la politique en matière d'investissements publics qui a été longuement analy-

sée dans le dernier avis du Conseil économique et social.

L'Etat et les communes ont en effet beaucoup investi ces dernières années. Il est également vrai que certains investissements n'ont pas été conçus de façon optimale et qu'à l'avenir une certaine rigueur et une analyse plus serrée des coûts et des avantages s'imposent. Mais je voudrais néanmoins souligner également l'intérêt de nombreux investissements, notamment dans le secteur socio-culturel, qui contribuent à la qualité de la vie dans notre pays et de ce fait également à son attractivité économique.

Dans l'avenir l'investissement public devra s'orienter autour de trois priorités:

- compléter notre réseau routier pour désenclaver certaines régions, et je pense notamment à la collectrice du sud;
- moderniser notre système de télécommunications qui est au coeur même de notre compétitivité et de notre ouverture sur l'Europe de 92;
- assurer la protection de notre environnement naturel qui représente une formidable richesse qu'il s'agit de préserver.

Voilà quelques lignes de force d'une politique économique offensive axée sur la préparation de notre pays au marché intérieur. Comme d'évidence la création de cet espace économique n'est pas l'affaire d'une date, mais se situe dans un processus déjà en cours, cette politique doit se placer dans une perspective à plus long terme. Les mesures que j'ai mentionnées contribueront autant à sa réussite que l'engagement et l'initiative des producteurs.

Dans cette optique, la fiscalité est sans aucun doute un facteur important. Faut-il rappeler que le Gouvernement a d'ores et déjà réduit sensiblement la pression fiscale pour les personnes physiques comme pour les entreprises? Il existe évidemment tout un catalogue de revendications pour diminuer encore davantage les impôts.

Le Gouvernement pour sa part a saisi le conseil économique et social de l'élaboration d'un concept général pour une réforme fiscale qui pourrait aller au-delà de certains aménagements ou allègements ponctuels. Nous voyons également que plusieurs pays membres de la Communauté ont opéré une telle réforme, ou l'envisagent dans la perspective de la création du grand marché intérieur.

Je ne voudrais pas aujourd'hui anticiper sur les mesures fiscales précises à prendre au début de la prochaine législature. Je me limiterai à indiquer quelques principes généraux, tout en constatant que le thème des allègements d'impôts n'est pas nouveau, mais qu'il a déjà été amplement discuté durant les années cinquante.

Permettez-moi de citer également à ce sujet le discours de Michel RASQUIN à la Foire de 1956:

"En matière d'impôts, ceux qui réclament des allègements devraient d'abord clairement dire quelles dépenses l'Etat serait amené à réduire en cas d'une conjoncture économique moins favorable. Parler d'une réforme fiscale sans disposer des statistiques sur les revenus et la répartition de la charge fiscale équivaut à se perdre dans le brouillard. D'abord la vérité, la justice s'en dégagera d'elle-même".

Le présent Gouvernement a précisément fait procéder à une telle étude sur la répartition des revenus à Luxembourg, étude dont les premiers éléments seront disponibles à la fin de cette année.

Ceci dit, toute réforme fiscale doit être à la fois économiquement efficace et socialement juste. S'il faut éliminer certains abus et aller vers une plus grande simplicité et transparence, il ne faudra pourtant pas renoncer à l'instrument de politique économique que représente la fiscalité.

J'ai évoqué la nécessité de drainer davantage notre épargne vers le financement des activités nouvelles. Il s'agira également de favoriser fiscalement les entreprises qui investissent, qui innovent et qui créent des emplois. De même faudra-t-il revoir plusieurs aspects de la fiscalité des personnes physiques, tout en tenant compte de certains critères sociaux. Il est certain que face aux échéances futures, il faudra veiller à ce que la fiscalité n'ait pas un effet dissuasif et démobilisateur sur le travail. Mais d'un autre côté il s'agit de ne pas céder aveuglément aux propos démagogiques qui négligent certaines données économiques internationales fondamentales.

En même temps, une réforme fiscale pourra être d'autant plus facilement mise en oeuvre que nous réussirons dans l'avenir à examiner avec soin la qualité des dépenses publiques et nous assurant que chaque fois que l'Etat engage une dépense importante les avantages qui en sont tirés justifient pleinement leur coût. Il faudra sans aucun doute de temps en temps opérer des choix économiques et politiques difficiles et même, remettre en question telle ou telle responsabilité qui jusqu'à présent incombait aux pouvoirs publics. Michel RASQUIN aurait été le dernier à se soustraire à de tels choix et remises en question. Ne considérait-il pas que l'homme politique responsable et conscient des enjeux réels de l'avenir devait être capable de dire non, et cela même à l'approche d'élections.

J'aimerais dans ce contexte également rappeler notre position à l'égard de l'harmonisation de la fiscalité indirecte proposée par la Commission. Telle qu'elle se présente actuellement, elle provoquerait non seulement un véritable bouleversement dans notre fiscalité, mais également un choc économique. D'autres pays subiraient à leur tour des conséquences économiques et financières inacceptables. Ceci n'est pas compatible avec l'idée d'un marché intérieur générateur de progrès et de croissance, d'autant plus qu'une harmonisation totale n'est nullement nécessaire à la réalisation d'un tel marché. Notre pays devra, en accord avec d'autres pays membres, oeuvrer en faveur de solutions techniquement réalisables et économiquement plus réalistes.

Les Etats-Unis montrent d'ailleurs que la caractéristique fondamentale d'un marché unifié n'est pas un système fiscal parfaitement harmonisé, mais tout d'abord une monnaie commune. Pour cette raison le Luxembourg ne peut que soutenir activement le processus d'unification monétaire qui mérite d'être accéléré et renforcé.

Une politique de progrès et de solidarité sociale représente la quatrième dimension d'une politique à plus long terme.

Une préparation réussie à l'échéance 92 ne nous permet pas de déclencher la remise en question des acquis sociaux. Notre pays a en effet besoin de la solidarité et de la paix sociale pour s'affirmer dans la compétition économique.

Est-ce que cela signifie que certains ajustements sont d'emblée exclus? Point du tout. Il faudra que la négociation et le dialogue entre partenaires sociaux soient capables d'aboutir à des solutions réalistes. Je pense notamment à certains aspects relatifs à l'organisation du travail qui ces derniers temps ont suscité des polémiques regrettables. Une importance capitale revient à cet égard au sentiment de responsabilité des partenaires sociaux. En ce sens la préparation au marché intérieur est une nouvelle mise à l'épreuve du modèle luxembourgeois fondé sur le dialogue et la responsabilité. Ce modèle a démontré son efficacité dans la gestion d'une des crises les plus dangereuses que notre pays ait eue à affronter. Il serait dommage si, face aux nouveaux défis, une coopération entre partenaires sociaux ne pouvait se réaliser.

Voilà le sens des tables rondes tripartites sectorielles que le Gouvernement compte réunir aussitôt que l'avis du Conseil économique et social sur les enjeux de 92 sera disponible.

Je voudrais également exprimer notre soutien à tous les efforts qui visent à donner au marché intérieur une dimension sociale. Nous avons connu jusqu'à présent en Europe un modèle de développement où le progrès économique et la protection sociale n'ont pas été considérés comme antinomiques. Il serait extrêmement dangereux pour la crédibilité même de la construction européenne si la réalisation du marché intérieur devenait synonyme de démontage ou de précarité dans le domaine social.

A l'instar des années cinquante, le Luxembourg est aujourd'hui engagé dans un processus économique qui exige des efforts, de l'imagination, du courage.

Michel RASQUIN avait contribué à préparer l'entrée de notre pays dans le marché commun, et cela non seulement par des mesures législatives importantes, mais surtout grâce à un langage de vérité. Nous savons que le succès économique est largement fonction d'attitudes et de mentalités ainsi que de l'ouverture d'esprit et du goût du risque.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le grand marché intérieur est devenu le sujet de prédilection de beaucoup de discours. La date de 1992 y figure comme une date mythique annonciatrice soit de nouveaux miracles économiques soit de grands chambardements. Ce ne sera certainement ni l'un ni l'autre. C'est une chance que notre pays et nos entreprises devront être capables de saisir.

Les entreprises performantes, celles qui malgré les difficultés ci et là ont réussi à percer sur les marchés extérieurs, n'ont pas attendu 92 pour se mettre à la hauteur de la concurrence internationale.

Les autres ont peu de temps pour s'ajuster aux nouvelles contraintes.

L'économie luxembourgeoise a connu ces dernières quatre années une période d'expansion. La croissance a été soutenue avec plus de 13% entre 1984 et 1987, la stabilité des prix a été remarquable. L'emploi total a fortement augmenté tout comme le pouvoir d'achat.

Les perspectives économiques sans être défavorables nous incitent pourtant à une certaine prudence.

Trop d'incertitudes continuent à planer sur une économie mondiale qui reste marquée par des déséquilibres profonds.

Si cette prudence doit aller de pair avec une certaine modestie, elle ne doit surtout pas freiner le dynamisme économique dont notre pays a su faire preuve ces dernières années.

Cette 52ième Foire Internationale de Luxembourg en est une illustration. Elle est déjà un reflet de ce marché intérieur où l'émulation entre producteurs européens et producteurs hors d'Europe s'accroîtra encore.

„Pourquoi aurions-nous peur de l'avenir?“ demandait Michel RASQUIN en 1957, dans son dernier discours à la Foire quelques mois avant le démarrage du marché commun.

Aujourd'hui son message n'a pas vieilli. Il reste vivant et d'une grande actualité.

Le destin n'a pas permis à Michel RASQUIN de marquer de son empreinte les débuts de la Communauté économique européenne. Notre pays a perdu le 27 avril 1958 l'homme qui du point de vue économique lui avait ouvert la voie vers l'Europe.

C'est à ce grand homme d'Etat luxembourgeois et à cet Européen de la première heure dont le nom reste intimement lié à la Foire de Luxembourg que j'ai aujourd'hui tenu à rendre hommage. Le message de Michel RASQUIN nous incite à "ouvrir les yeux" et à "apprendre les leçons".

Cette Foire de Luxembourg nous offre une occasion pour ce faire!

La célébration de la Fête nationale luxembourgeoise

La Fête nationale luxembourgeoise a été célébrée le 23 juin 1988 dans tout le pays avec l'éclat traditionnel. A cette occasion Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, s'adressa à la population par un message en langue luxembourgeoise diffusé le 19 juin au début de l'émission télévisée "Hei Elei - Kuck Elei" et au début du "Mëttesjournal" de Radio Luxembourg. Un message en langue française du Président du Gouvernement a été diffusé le 23 juin avant la transmission du Te Deum par Télé-Luxembourg, programmes francophones. Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages.

Usprooch vum Här Staatsminister Jacques SANTER,

Léif Matbierger,

Wa mir den Text vun eisem National-Lidd bedenken, dat an dësen Deeg besonnesch dacks gespilt a gesong gët, da fanne mir doran d'Elementer vu Fräiheet, Fridden, Merci an d'Bieden, datt de Fridden an d'Fräiheet äis sollen erhale bleiwen. Dat as am Fong geholl och de Sënn vun eisem Nationalfeierdag, an dat as d'Basis fi de Programm.

Mir feieren nët d'Erënnerung un e gewonnen Krich, mir stellen äis nët als déi Dichtegst dohinner, déi d'Sonn beschéngt; mir denken op dësem Dag un d'Chance, vun engem fräie Liewe an engem souveräine Staat mat zolitten demokrateschen Institutiounen; op deem Fëllement baut sech alles op, wourop mir mat Recht halen, a wat och uechter d'ganz Welt respektéiert gët.

Wa mir dat anert Joer d'Grëndung vun eisem Staat an déi 150 Joer vu sénger Onofhängegkeet offiziell an e spezielle Kader setzen, da geschitt dat fir äis drun ze erënneren, datt vun do bis haut d'Grondwerter dacks a Fro gestallt waren, datt eist Land méi wéi eng Kéier a Gefor war, fir vun der Landkaart ze verschwanen an och - vrun allem - datt mir de Generatioune vrun äis en éierleche Merci dofir schëlleg bleiwen. Dat ëmmer erëm bedenken an dee Gedanken bewosst waa kreg halen, as een Deel vun deer "mémoire collective" déi äis zugudderlescht drun hënnert, ze liichtfankeg mat eiser Chânce ëmzesprangen; dat as och eng vun de Garantien, déi mir eise Kanner a Kandskanner mat an hir Zukunft musse gin.

Wann et engem gutt geet, dann dærf een op kee Fall d'Solidaritéit mat deene vergiessen, déi eis Hëllef brauchen; dat gëlt grad esou hei am Land ewéi fir déi Matmënschen op der ganzer Welt, déi entweder an Ar-

mut liewen, oder vun demokratesche Fräiheeten nëmmen dreeme kënnen; iwregens as dat och eent vun de beschte Mëttele fir d'Mooss vun eiser Chânce am beschten huelen ze kënnen. An deerselwechter Iddi läit och de Respekt fir déi vun eise Matbierger, déi aus dem Ausland bei äis schaffen a liewe kommen: Hiren éischten Wonsch as ganz bestëmmt nët, ob eng bëlleg Fassong dat héchst demokratesch Recht vun engem Lëtzebuurger bradéiert ze kréien; d'Stëmmrecht fir eis Chamber oder eis Gemengen. Déijéineg ower, déi sech an hire Kanner hei bei äis wëllen en Doheem opbauen, deen solle mir op eng mënschlech a fair Fassong hëllef Lëtzebuurger ze gin an ze sin; an deem Fall schaffe mir och am Geescht vun all deenen, déi äis eis Heemecht gin hun, grad ewéi am Sënn vun deenen, déi dofir gelidden hun a gestuerwe sin.

Et denkt kee verstännege Lëtzebuurger drun, egal wiem an egal fir wat eis Heemecht ze verkafen; et fällt ower och kengem geruete Lëtzebuurger an, Leit mat éierlechem Wëll d'Dir op der Nues zouzeschloen: dat as och e Kär-Stéck vun eiser gesonder nationaler Identitéit, déi mir och an der Europäescher Communautéit behale kënnen a wëllen. Et kann ee wuel d'Suerge vun deene verstoen, déi sech doriwer hir Gedanken maachen; dobäi dærfen nët iwersin, datt e klengt Land nëmmen an enger méi grousser Communautéit iwerliewe kann, an zwar ouni dofir séng Eegenart brauchen opzegin - esou wéi eis eege Geschicht äis dat iwregens klor léiert. Den Nationalfeierdag as eng giedlech Geleënheet, fir feierlech a roueg d'Garantie ze gin, datt déi Verantwortlech hei am Land de Wert an de Präis vun eiser Heemecht kennen.

Léif Lëtzebuurger!

Op deem Dag wou mir bewosst dat Gléck feieren, eng fräie Heemecht ze hun, do denke mir och mat Merci a Respekt un de Chef vun eisem Land: de Grand-Duc. Mir sin houfreg a frou, fir mat him, der Grande-Duchesse an hirer sympathescher Famill zesummen an engem Lëtzebuerg ze liewen an ze schaffen, dat op der ganzer Welt e gudden Numm huet: Wiem mir deen verdanken, dat dærf mir ni vergiessen; wéi mir dee versueren, dat läit an eisen Hänn; wiem mir dee schëlleg sin, dat sin déi, déi e Recht hun, dee gudden Numm vun äis ze ierwen.

Vive eise Grand-Duc!

Vive Lëtzebuerg!

Vive eis léif Heemecht!

Message de Monsieur Jacques SANTER, Président du Gouvernement

Chers concitoyens
et amis francophones,

La fête nationale au Grand-Duché de Luxembourg ne marque ni la célébration de l'anniversaire de quelque bataille, ni le début d'une révolution, ni la victoire au sortir d'une guerre; nous affirmons plutôt la reconnaissance d'un peuple conscient des valeurs et éléments qui garantissent son indépendance, sa souveraineté, sa liberté dans la paix.

Cette souveraineté et cette paix ont été à l'épreuve à mainte reprise, durant les deux siècles derniers; les Luxembourgeois y ont mis du leur tant pour conserver leur indépendance que pour reconquérir vaillamment, à côté de leurs alliés, cette paix à laquelle nous aspirons tous.

Nous célébrons en ce jour, avec gratitude et respect, l'anniversaire de Celui en qui les Luxembourgeois voient le noble garant de leur patrie souveraine, le Grand-Duc Jean, actuellement le seul Chef d'Etat à avoir activement pris part à la libération de l'Europe dans les Forces alliées, en 1944; nous Lui présentons ainsi qu'à Sa sympathique Famille nos déférents hommages.

Notre Fête nationale est également l'occasion d'avoir des pensées affectueuses à l'égard de ceux qui, de par le monde, souffrent et rêvent de liberté; de concert avec nos partenaires de la Communauté européenne, nous entendons oeuvrer pour un avenir qui leur soit propice, tout en tâchant de mériter les chances qui sont les nôtres. Les libertés démocratiques ne sont pas des apanages naturels et inaliénables; nous les devons à ceux qui nous ont précédés; il faudra en rendre compte aux générations à venir.

A l'occasion de notre Fête nationale, je tiens également à assurer sincèrement nos concitoyens étrangers de notre gratitude pour leur collaboration à la prospérité de notre patrie que nous partageons avec eux et leurs familles, dans le respect mutuel de nos identités et patrimoines.

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

C'est avec ces quelques pensées que j'ai le privilège de vous inviter cordialement à fêter avec nous notre attachement à notre Dynastie, l'affection pour ceux qui nous ont donné notre patrie ainsi que la détermination de léguer un pays prospère à ceux qui prendront la relève.

Vive le Grand-Duc!

Vive l'amitié entre nos peuples!

Vive notre Patrie luxembourgeoise!

Les cérémonies officielles dans le cadre de la Fête nationale débutèrent le 22 juin en fin d'après-midi par un dépôt de fleurs au Monument aux Morts de la Force Publique par les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police, en présence d'un détachement militaire et de la musique militaire.

La veille de la Fête nationale Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus cette année à Differdange et à Dudelange pour assister aux diverses manifestations organisées par ces municipalités. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont assisté de leur côté aux festivités organisées à Esch-sur-Alzette.

A Differdange, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par Monsieur Nic. Eickmann, bourgmestre, en présence de Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur. Après avoir déposé des fleurs au Monument aux Morts, les Souverains se rendirent à pied devant l'Hôtel de Ville où une allocution fut prononcée par le bourgmestre. Les Souverains assistèrent ensuite aux prestations des sociétés de musique et des associations sportives de Differdange avant de se rendre à l'Hôtel de Ville pour une réception offerte par la municipalité. Après avoir signé le Livre d'Or de la ville, Leurs Altesses Royales prirent congé des autorités pour se rendre ensuite à Dudelange. Dans cette ville les Souverains furent salués par Monsieur Louis Rech, bourgmestre, en présence des Ministres Benny Berg et Jean Spautz ainsi que les échevins de la ville. Après avoir déposé des fleurs au Monument aux Morts, les Souverains se rendirent à pied à l'Hôtel de Ville et assistèrent aux démonstrations présentées par les sociétés locales. Après une allocution du bourgmestre une réception fut offerte par la municipalité et après la signature du Livre d'Or Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités pour rejoindre la capitale.

A Esch-sur-Alzette les cérémonies marquant la Fête nationale débutèrent par un Te Deum en l'église décanale Saint-Joseph. A la Place de la Résistance ce fut ensuite l'accueil de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière par Monsieur Jos Brebsom, bourgmestre, Monsieur André Hoffmann, 1er échevin et Monsieur François Schaack, échevin de la ville d'Esch-sur-Alzette, en présence de Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, du Ministre Jean-Claude Juncker et du Secrétaire d'Etat Johnny Lahure. Après un dépôt de fleurs au Monument aux Morts par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, le Couple Héritier, entouré des personnalités, remonta à pied la rue de l'Alzette jusqu'au parvis de l'Hôtel de Ville d'où il assista au défilé des sociétés culturelles et sportives de la ville. A la salle des séances de l'Hôtel de Ville, Monsieur Jos Brebsom, bourgmestre, présenta ensuite aux Altesses Royales les membres du conseil communal et les invités d'honneur. Après une allocution du bourgmestre, le Couple Héritier signa le Livre d'Or de la ville et se présenta au balcon de l'Hôtel de Ville où il fut acclamé longuement par la foule.

A Luxembourg-Ville, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et

la Grande-Duchesse Héritière ainsi que l'Archiduchesse Marie-Astrid se rendirent à pied à la Place Guillaume où ils furent accueillis par Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la ville. Les membres de la Famille grand-ducale assistèrent à la retraite aux flambeaux de l'Armée ainsi qu'au défilé aux flambeaux des associations culturelles et sportives de la ville. En fin de soirée un feu d'artifice fut tiré du Pont Adolphe.

La journée du 23 juin débuta à Luxembourg-Ville par une prise d'armes et une revue des troupes à la Place Guillaume. Cette cérémonie eut lieu en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier, du Ministre de la Force Publique, Monsieur Marc Fischbach, du Commandant de la Gendarmerie, le Colonel Aloyse Harpes, du commandant de l'Armée, le Colonel Armand Brück, et du Directeur de la Police, le Colonel Fernand Diederich. A cette cérémonie prirent part une compagnie d'honneur à trois pelotons de l'Armée, une compagnie de la Gendarmerie et une compagnie de la Police ainsi que la musique militaire. Après la revue des troupes par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, prononça une allocution qui fut suivie d'une remise de décorations.

A 11.00 heures, un Te Deum solennel fut célébré à la cathédrale de Luxembourg par l'Archevêque de Luxembourg, Monsieur Jean Hengen, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et l'Archiduchesse Marie-Astrid. Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des institutions européennes, les membres des corps constitués, du conseil National de la Résistance, les comités des associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des mouvements patriotiques etc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'Armée au lieu dit "Trois Glands".

Dans toutes les villes et localités du pays des manifestations eurent lieu à l'occasion de la Fête nationale, auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population. Des services religieux furent célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête nationale était marquée par des réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

Le diocèse de Luxembourg élevé au rang d'archidiocèse

Le 23 avril 1988 a été rendue publique la décision du Pape Jean-Paul II d'élever le diocèse de Luxembourg au rang d'archidiocèse. A cette occasion le vicariat général a publié le communiqué suivant:

Par une décision rendue publique à Rome ce 23 avril 1988, Sa Sainteté le Pape Jean Paul II a daigné élever le diocèse de Luxembourg au rang d'archidiocèse.

Par cette mesure le Saint-Père a voulu manifester une fois de plus sa paternelle affection envers la communauté catholique du Luxembourg dont il a eu l'occasion d'apprécier la foi et l'attachement à la tradition chrétienne lors de sa visite pastorale en 1985.

La décision est par ailleurs un témoignage de l'estime que le Saint-Siège porte à notre pays qui, tout en préservant son originalité, a su trouver une place de choix au cœur de l'Europe.

L'Archevêque de Luxembourg est heureux de porter la nouvelle, dont les autorités avaient été préalablement

informées par les voies officielles, à la connaissance des fidèles et de tous les habitants du Grand-Duché. Il les invite à se joindre à lui pour exprimer au Souverain Pontife leur profonde et déférente gratitude pour cette nouvelle marque de bienveillance à l'égard de l'Eglise et du Pays de Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 1988

Le rang d'archevêché est réservé normalement aux sièges épiscopaux qui sont le chef-lieu, la métropole, d'une province ecclésiastique qui regroupe plusieurs diocèses. Voilà pourquoi on parle dans ce cas d'archidiocèses et d'archevêques métropolitains.

L'Archevêque métropolitain exerce à l'égard des évêques et des diocèses suffragants essentiellement une autorité de supervision et de suppléance ainsi que des pouvoirs judiciaires en instance d'appel.

A côté de ces archidiocèses métropolitains qui sont au nombre de 449, il y a un nombre restreint d'archidiocèses qui ne sont pas métropolitains et n'ont pas de suffragants, comme par exemple les archidiocèses de Barcelone, Madrid, Marseille et Monaco. Le titre d'archevêché non métropolitain est généralement rattaché ou conféré à des sièges épiscopaux qui se distinguent par leur ancienneté, par leur rôle historique ou par l'importance qui leur revient au niveau national ou international. Tel est désormais le cas du siège de Luxembourg dont l'élévation au rang archiépiscopal porte à 67 le nombre total des archidiocèses non métropolitains dans le monde.

Par cette mesure, l'évêque de Luxembourg, Monseigneur Jean Hengen qui avait été en mai 1985, lors de la visite du Pape Jean Paul II à Luxembourg, promu au rang d'archevêque à titre personnel, devient de plein droit le premier "Archevêque de Luxembourg", titre qui est dorénavant acquis également à ses successeurs. Sans lui conférer des pouvoirs juridictionnels plus étendus, la décision du Saint-Siège place le Pasteur de l'Eglise de Luxembourg à un rang élevé de la hiérarchie et de la préséance ecclésiastique.

Le Prix Joseph Bech 1988

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 27 avril 1988 à Luxembourg, le Prix Joseph Bech 1988 de la Fondation F.V.S. de Hambourg a été remis à Monsieur Jean-Marie Caro, membre de l'Assemblée nationale française, vice-président du Conseil général du Bas-Rhin et ancien président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO). Au cours de la même cérémonie la Médaille d'Or Joseph Bech a été décernée Monsieur Jacques Lelièvre, conseiller à la présidence du Sénat français.

Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé l'éloge des deux lauréats. Ce fut ensuite Monsieur Charles Bech qui remit le Prix Joseph Bech 1988 à Monsieur Jean-Marie Caro et la Médaille d'Or Joseph Bech, en remplacement de Monsieur Jacques Lelièvre, à Madame Maetz-Lehn, Présidente du Mouvement Européen de la région Alsace. Dans le cadre de la même cérémonie une bourse européenne de voyage d'études a été remise à trois jeunes militants européens, Mademoiselle Anne-Sophie Rieben (Suisse), Monsieur Jean-Christophe Cassel (France) et Monsieur Robert L. Philippart (Luxembourg).

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, à l'occasion de la remise du Prix Joseph Bech 1988 et de la Médaille d'Or Joseph Bech.

Cher Monsieur le Président POHER,

Messieurs les Ministres,

Cher Monsieur TOEPFER,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Cher Monsieur CARO,

Notre lauréat de cette année n'est certainement pas un inconnu au Luxembourg. A quatre reprises au moins

il a officiellement résidé dans notre pays. Ces visites ont eu lieu alors que le Luxembourg assumait la présidence du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale - de juillet 1986 à juin 1987 - et que Jean-Marie Caro était président de l'Assemblée parlementaire de cette même organisation. Dans cette qualité il a rencontré les responsables des Affaires étrangères et de la Défense du Luxembourg pour s'entretenir des problèmes respectifs et avant tout des problèmes tenant à l'avenir de l'UEO. Et, bien sûr, le président de l'assemblée s'est rendu chez nous lors des Conseils ministériels de novembre 1986 et d'avril 1987. Mais ces visites ont eu leur contrepartie. Lors des deux sessions parlementaires nos ministres responsables se sont rendus au Palais d'Iéna à Paris où siège l'assemblée pour écouter les débats, entendre les doléances des parlementaires, répondre à leurs questions.

Tout cela pour vous dire que nous recevons en notre lauréat une personnalité qui nous est familière à bien des égards. De toutes ces rencontres les responsables luxembourgeois ont en effet gardé un souvenir très positif, très agréable d'un homme affable et chaleureux qui savait à merveille unir jovialité et fermeté. Pour être certes resté un homme charmant, Jean-Marie Caro n'a pas pour autant toujours été un interlocuteur facile pour les représentants de l'exécutif national. Il a défendu avec une énergie peu commune ce qu'il percevait comme étant les intérêts fondamentaux de l'Assemblée. A ce titre il faut bien reconnaître que les gouvernements ne lui ont pas toujours rendu la vie facile. Le président de l'Assemblée a souvent dû se battre pour obtenir quelques concessions. Il a dû parfois lutter pour obtenir des gouvernements ce qu'il considérait être le minimum pour faire vivre son Assemblée. Et si le président Caro a parfois durci le ton, il est toujours resté aimable dans la forme. Son tempérament généreux a chassé rapidement les irritations les plus vives, des irritations, il faut bien l'admettre, souvent justifiées. Du reste, on pouvait noter une étonnante convergence de vue entre le président de l'Assemblée et la présidence luxembourgeoise du Conseil.

Jean-Marie Caro est un véritable parlementaire, quelqu'un qui n'a pas peur de déranger, de bousculer même les habitudes, qui est prêt à amener le changement à travers la provocation, quelqu'un qui va de l'avant, qui entraîne les indolents et ceux qui se complaisent dans le rôle de spectateur. Il a toujours défendu ce droit élémentaire de tout parlementaire de s'exprimer et d'agir en toute indépendance.

Son courage, pour ne pas dire sa témérité, il l'a prouvé en se rendant, contre maintes oppositions jusque parmi ses collègues, à Moscou. Comme les Etats-Unis avaient exprimé des hésitations, des états d'âme concernant une visite outre-Atlantique, Jean-Marie Caro a décidé de rester sur le continent et d'aller voir l'autre Grand. Peut-être que cela donnera de l'appétit aux amis et alliés. Bien sûr, Jean-Marie Caro connaissait les réserves américaines exprimées à l'époque concernant l'UEO, leurs craintes de se voir constituer un bloc à l'intérieur de l'Alliance. Mais il jugeait que ce n'était pas une raison suffisante pour refuser le dialogue avec les parlementaires de cette UEO. Tout récemment d'ailleurs, le successeur de Monsieur Caro, notre compatriote Charles Goerens, a mené à bon terme une visite officielle aux Etats-Unis. Ainsi, un président peut en aider un autre.

Jean-Marie Caro, a été - et est toujours - le défenseur d'une certaine dignité, d'une certaine fierté aussi de l'Assemblée, d'une Assemblée qui a confiance en elle-même, qui ne se dissimule pas, qui n'a pas peur de clamer tout haut ce qu'elle veut.

Son action à la tête de l'Assemblée de l'UEO se situait à un moment particulièrement important et délicat dans l'évolution de cette organisation. Elle coïncidait avec ce qu'on a appelé la relance ou la réactivation de l'UEO. Cette relance, décidée à Rome en octobre 1984, devait tirer l'UEO d'une léthargie sans fin, d'un sommeil de trois décennies. L'UEO devait enfin jouer le rôle qui lui convenait tout naturellement en tant que seule institution européenne habilitée à parler de sécurité militaire. L'UEO d'avant 1985 menait une existence dans l'ombre, réagissant de façon timide aux événements, osant à peine élever sa voix. C'était une structure sans inspiration, sans force, sans conviction.

Trois années de travail intense à la tête de l'assemblée n'ont pas changé de fond en comble cette structure, mais ont quand même induit maints changements positifs. Ministres des Affaires étrangères et ministres de la Défense travaillent maintenant côte à côte lors des réunions bi-annuelles, les capitales sont directement impliquées par les directeurs politiques et les hauts représentants de la Défense, le Groupe de travail spécial nouvellement créé accomplit un travail de fond admirable. Si on n'a pas adopté une charte telle qu'elle a été proposée par le Premier ministre français Chirac, il n'en reste pas moins qu'on s'est mis d'accord, sous le nom de plate-forme, sur les intérêts européens essentiels en matière de sécurité. Si l'élargissement au Portugal et à l'Espagne n'est pas encore chose faite, il ne va pourtant, selon toute vraisemblance, pas tarder. En effet, il y a dix jours à peine, les ministres réunis au sein du Conseil ont invité l'Espagne et le Portugal à entrer en négociation avec les Sept en vue d'une adhésion ultérieure. Les critères formulés par les mem-

bres présents tels que acceptation du Traité de Bruxelles modifié, de la Déclaration de Rome, de la Plate-forme de La Haye, appartenance à l'Alliance atlantique, soutien du processus d'intégration européen ne devraient pas poser de problèmes majeurs aux deux candidats.

La réalisation de cet élargissement est due aux pressions inlassables de l'Assemblée et surtout à votre engagement personnel, Monsieur le Président. Car sur ce problème comme sur d'autres, l'Assemblée n'a cessé de fustiger les carences du Conseil ne lui laissant le moindre répit. C'est sous l'effet de cette action inlassable des parlementaires que les oppositions se sont peu à peu effacées. Ainsi, sous votre présidence les jalons décisifs ont été posés.

L'élargissement est d'ailleurs une des questions principales dans un mémorandum que vous avez présenté le 15 septembre 1986. Vous vous y prononcez entre autres pour la promotion d'une politique européenne de défense et d'armements, de limitation des armements ainsi que de l'utilisation militaire de l'espace. Une des idées-forces de ce mémorandum est le souhait de se voir constituer un espace politique européen, l'UEO devant selon vos mots servir à "donner à l'Europe un contenu qui peut actuellement être défini dans le cadre des Douze". En fait, il s'agirait d'une "coordination raisonnable" entre les Sept et les Douze.

Une de vos préoccupations essentielles est le terrorisme international. Pour le combattre vous suggérez, dans le contexte de la réunion ministérielle de Venise en 1986, de mettre sur pied ce que vous appelez un "groupe européen de coordination de la lutte antiterroriste" (GECLAT). Il s'agirait de centraliser tous les renseignements par les services compétents, de coordonner les mesures prises ou à prendre par les différents Etats, de former une unité opérationnelle recrutée dans l'ensemble des pays de l'UEO pour permettre une intervention rapide contre toute menace terroriste où qu'elle se produise.

Votre idée ne s'est pas matérialisée, ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été mauvaise ou non réalisable. Elle a eu au moins le mérite de faire réfléchir les responsables politiques au meilleur moyen pour combattre un des fléaux de la société internationale. Et elle n'a rien perdu de son actualité.

Monsieur le Président. Vous avez contribué à unir l'Assemblée de l'UEO pour l'action, à lui donner une vision plus nette, plus claire de l'avenir de l'Europe et de sa sécurité, à lui conférer une démarche plus décidée.

Par ses recommandations et son dialogue avec le Conseil des ministres l'Assemblée contribue à élucider le débat et incite les gouvernements à réfléchir sur l'avenir de l'UEO et de l'Europe ainsi que sur leur propre agir.

Je suis sûr que si aujourd'hui vous jetez un regard sur l'état de l'UEO vous n'êtes pas entièrement satisfait de ce qui a été accompli pendant le processus de relance. Vous y voyez encore beaucoup d'indécision, d'ambiguïtés, des contradictions. La réforme institutionnelle balbutie. Il semble impossible de se mettre

d'accord dans un proche avenir sur un siège unique. Le renforcement du secrétariat tarde à se faire.

Ce qui m'amène d'ailleurs à dire quelques mots à propos d'une initiative que vous avez récemment prise et qui intéresse tout particulièrement mon pays. Je parle de l'Association pour la défense de Strasbourg comme siège des Communautés européennes. Soyez persuadé, Monsieur le Président, de notre sympathie toute particulière dans votre mission qui vise à préserver le rôle de Strasbourg. Nous sommes de notre côté résolus à préserver l'acquis et les ambitions du Luxembourg. Soyons toutefois conscients du fait que ce n'est que dans la solidarité des intérêts de Strasbourg et de ceux de Luxembourg que nous pourrions atteindre nos objectifs. Nous les atteindrons avec l'aide de nos gouvernements respectifs. Mais il faut aussi bien l'appui de nos opinions publiques et de nos concitoyens militants européens.

Au-delà de l'UEO votre engagement porte sur le devenir européen en tant que tel. Votre conviction profonde en cette matière peut se résumer en une phrase très simple, très brève et pourtant tellement ambitieuse: "Une Europe maîtresse de son destin." Je tire cette phrase d'un article que vous avez publié dans le journal *Le Monde* il y a un mois.

Vous avez une conception très claire de l'Europe, une conception que je qualifierai de virile. L'Europe que vous souhaitez est une Europe qui croit en son destin, qui s'affirme et qui affirme son identité propre. C'est une Europe lucide, autonome, forte, qui ne reçoit sa loi de personne, une Europe capable de déterminer son propre avenir. Mais c'est également une Europe ouverte, disposée à coopérer avec d'autres et d'abord et avant tout avec les Etats-Unis d'Amérique.

Lors d'une intervention à un colloque en septembre 1986 vous avez décrit cette relation transatlantique de la manière suivante:

"C'est un fait que, pour être dissuasive, une défense de l'Europe occidentale ne peut être une simple défense européenne, mais qu'il lui faut s'appuyer sur la puissance américaine. Chaque étape dans le développement d'armes et de stratégies nouvelles débouche, de façon quasi-inévitable, sur un renforcement de cette prépondérance. En revanche, si nous nous en remettons entièrement à nos alliés pour nous défendre, tout esprit de défense s'effondrerait et l'Europe ne pourrait plus, par elle-même, exercer d'action dissuasive."

A côté de l'Assemblée de l'UEO deux autres institutions ont marqué votre carrière européenne. Il s'agit d'une part du Conseil de l'Europe. Créé en 1948, celui-ci regroupe des pays européens attachés aux principes de la démocratie libérale et au pluralisme politique, "aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit sur lesquels se fonde toute démocratie véritable". Il y a d'autre part le Parlement européen finalement élu au suffrage universel et qui au fil des années a nettement accru son prestige et son influence.

Monsieur le Président. Certaines des qualités dont vous avez fait preuve dans votre engagement européen vous rapprochent de celui qui a donné le nom au prix que vous recevez ce soir. Comme chez Joseph Bech on retrouve chez vous un humour, une joie de vivre aussi qui déteint sur ceux qui vous entourent et qui les entraîne. Comme lui, vous avez le sens du compromis, comme lui vous savez saisir le moment. Et finalement, vous partagez avec Joseph Bech le sens du possible, du faisable, un certain pragmatisme qui a fait dire Walter Hallstein: "Il a obtenu presque tout ce qu'il voulait parce qu'il n'a jamais exigé plus que ce qui était raisonnable." On peut même se demander si cette qualité est le propre des hommes qui sont nés dans cette partie de l'Europe, les Schuman, les Bech, les Pflimlin. Ce réalisme est-il dû à cette terre qui a vu tant de peuples s'entrecroiser, mais également s'entre-tuer?

D'une certaine manière les années où Joseph Bech développait ses activités européennes étaient des années fastes, celles des réalisations parfois rapides, aisées. Mais c'étaient également les années des grands échecs. Des hommes d'Etat européens marqués par l'expérience d'une et souvent de deux guerres fratricides, animés par conviction que les peuples européens devaient désormais lier leur destin afin de ne plus permettre de telles tragédies, pénétrés par le sentiment qu'ils voulaient changer de façon dramatique le cours de l'Histoire de l'Europe, se mirent à construire l'Europe. Ainsi naquirent le Conseil de l'Europe, la CECA. Mais il y eut également de terribles échecs, ceux de la Communauté européenne de défense et de la Communauté politique européenne. C'est avec la Conférence de Messine - et sous la présidence de Bech - que le processus d'intégration fut relancé pour aboutir aux Traités de Rome.

La dimension politique ne suivait guère cet élan intégrationniste au niveau de l'économie. Les plans de coopération politique intergouvernementale tels qu'ils se reflétaient dans les Plans Fouchet échouèrent. On s'inspirait des idées des Plans Davignon et Tindemans pour mettre au point une concertation politique du type intergouvernemental. Si celle-ci fonctionne aujourd'hui de manière satisfaisante sous le nom de coopération politique européenne on est pourtant loin des ambitions de communauté politique du début des années cinquante. Et pour la défense il n'y a que la seule UEO.

L'Europe aujourd'hui n'avance plus par grands bonds, mais à petits pas néanmoins parfois significatifs - comme avec l'Acte unique. Le processus d'intégration, dans nombre de domaines, s'est consolidé. Certaines réalisations communautaires paraissent désormais irréversibles. Les Communautés européennes sont devenues un facteur de puissance économique dans le monde. Le processus politique, je l'ai dit, à quelque retard, mais il se peut qu'il y ait un "spill-over" favorable de l'économique vers le politique.

Les sceptiques pensent que l'Europe ne sera jamais capable de jouer un rôle politique et stratégique à la mesure de son potentiel matériel et intellectuel. Ils prétendent que l'Europe restera dépendante et qu'on pourra tout au plus enrayer son déclin.

Je ne fais pas partie de ces pessimistes et vous, cher lauréat, j'en suis certain, non plus.

La construction européenne aujourd'hui doit en partie s'inspirer de motivations différentes de celles du temps de Joseph Bech. L'élan européen des années quarante et cinquante était né de l'expérience d'une guerre meurtrière, de la volonté de contenir une Allemagne vis-à-vis de laquelle la méfiance n'avait pas tout à fait disparu, de la nécessité de refaire des structures économiques ruinées, du besoin de créer un contrepoids à la puissance militaire soviétique.

Aujourd'hui, par contre, le souvenir de la guerre est lointain. L'Allemagne est devenue un membre respecté de la communauté occidentale; l'Europe, en dépit de tous les avatars, est devenue une zone de prospérité; l'URSS, particulièrement depuis Gorbatchev, semble désormais miser plus sur le développement économique que sur la puissance militaire. L'Europe est devenue un concurrent économique direct des Etats-Unis.

Il est devenu plus difficile aujourd'hui de faire comprendre à nos opinions publiques la nécessité pour l'Europe de s'unir. Vous, Monsieur le Président, avez toujours vu pour l'Assemblée consultative de l'UEO un rôle dans ce domaine. Mais vous n'avez pas toujours été suivi. Vous ne disposiez pas toujours des moyens nécessaires pour remplir ce rôle.

L'Europe est confrontée à de multiples défis qu'ils soient de nature politique, stratégique ou économique. Ce n'est qu'en s'unissant davantage qu'elle peut donner une réponse créatrice à ces défis.

Pour réussir dans cette entreprise l'Europe a besoin d'hommes comme vous, d'hommes qui se dévouent totalement à cette noble tâche - avec leur raison et avec leur coeur.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

A côté du Prix Joseph Bech, attribué annuellement, la Fondation F.V.S. a créé une deuxième haute distinction en hommage à mon illustre prédécesseur. La médaille d'or Joseph Bech entend honorer, comme le Prix, des mérites particuliers dans l'intérêt de l'unification européenne, et notamment les contributions à la promotion de l'idée européenne au niveau international.

La Fondation F.V.S. a voulu distinguer aujourd'hui de la médaille d'or Monsieur Jacques Lelièvre, qui mal-

heureusement, pour des raisons de santé, n'a pas pu être des nôtres aujourd'hui.

Je n'en dirai certainement pas trop en affirmant que Monsieur Lelièvre a fait partie des pionniers de l'Europe. Aux côtés du Président Poher, dont il est depuis quarante années un très proche collaborateur et surtout un ami fidèle, il a été un des disciples de Robert Schuman, dès le début de l'entreprise européenne, dès le lancement de la CEE, la première des Communautés européennes. Il est resté attaché à l'idée européenne, la défendant et la promouvant dans les nombreuses enceintes où il a oeuvré.

De cela, il a pu en faire la preuve à maintes reprises, et notamment de 1966 à 1969, quand il a été le Directeur de Cabinet de Monsieur Poher, Président du Parlement européen, et par suite lorsqu'il a exercé, pendant sept ans, la fonction de Président International des Anciens des Communautés Européennes.

Depuis 1968, il est Conseiller pour les affaires internationales au Cabinet du Sénat. A deux reprises, lors des intérim de 1969 et 1974, il a été le conseiller technique de la Présidence de la République.

Très attaché à la recherche sous toutes ses formes, et aux valeurs qui marquent les actions au service de l'humanité, Monsieur Jacques Lelièvre s'est montré toujours attentif aux programmes de recherche de l'Institut Pasteur et de l'Institut Weizmann et a aidé très efficacement à la réalisation des projets du Conseil Pasteur-Weizmann.

Grand et fidèle ami d'Israël, il est membre d'honneur du Comité français de l'Institut Weizmann des Sciences. Il est membre du "Board of Governors" de l'Université Ben Gourion du Neguev et fut secrétaire général de la Conférence internationale pour la délivrance des Juifs du Moyen-Orient.

Monsieur Lelièvre est aussi membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

La diversité de ses activités lui a ainsi donné l'occasion de servir ses convictions européennes dans différentes enceintes et internationales.

Connaissant Monsieur Lelièvre depuis plusieurs années, je peux aussi personnellement témoigner de l'inébranlable engagement de cet Européen convaincu. Avec mes félicitations pour la distinction qui lui est attribuée aujourd'hui je tiens à adresser à Monsieur Lelièvre mes vifs souhaits de prompt rétablissement.

The key to Europe's audio-visual Markets

Le 13 juin 1988 le Gouvernement luxembourgeois avait organisé une journée d'information sur le Luxembourg comme site pour les activités audio-visuelles en Europe. Cette rencontre, à laquelle participèrent une trentaine de dirigeants d'entreprises venant de différents pays européens et non-européens, fut ouverte par un discours de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Les participants ont entendu des exposés de Monsieur Paul Zimmer, Conseiller de Gouvernement, Monsieur Charles Dondelinger, Directeur adjoint de l'Administration des P. et T. et Monsieur Raymond Kirsch, Président de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. Dans l'après-midi les travaux se sont poursuivis par des présentations de Monsieur Jacques Neuen, secrétaire général et Monsieur Daniel Schwall, directeur du département création et projets de la CLT sur les activités et les projets de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion et de Monsieur Pierre Meyrat, directeur général et Monsieur Marcus Bicknell, directeur commercial de la SES sur les potentialités du projet de satellite ASTRA. Les participants visitèrent ensuite les installations de RTL Productions à Bertrange, où le projet CERISE leur fut présenté par Monsieur Paul Ulveling, directeur général, et Monsieur René Steichen, directeur de RTL Productions, ainsi que la station de contrôle et de liaison montante de la Société Européenne de Satellites à Betzdorf. La journée de présentation s'acheva par un dîner offert par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Lors de ce dîner, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé le discours suivant:

Ladies and Gentlemen,

You have been rather busy today in Luxembourg, and you had to listen to many long presentations. This gives me a good reason to try to make the shortest speech of the day.

I have first to express my satisfaction to meet tonight so many distinguished businessmen from various European and non-European countries, and I want to thank all of you for the interest you have shown in the presentation of Luxembourg as a centre for audio-visual and related activities.

You have been given factual information by my collaborators, you have visited existing facilities and you had an opportunity to meet private operators in this country. What I have to add to all this, is a very simple message.

As the head of the Government I assure you of our determination to make Luxembourg one of the places in Europe where crossborder broadcasting feels comfortable, where "Television Without Frontiers" is at home. We intend to attract private investment in this area and therefore we are ready to offer the appropriate climate.

Each new business project has its own characteristics, its own requirements, eventually its own difficulties. For this reason the possible assistance to be expected from Government can be of a very different nature in each case. The right answer cannot be given before the right question has been asked. We are ready to listen to you and to develop with you a tailor-made solution matching specific needs of a given activity that could be located in Luxembourg.

The standard provisions on subsidies and taxes incentives can easily be enumerated in a brochure. But it is far more difficult to explain what is our main asset. When it comes to attract foreign investors, our main advantage has always been our flexibility to react to their precise problems, their easy access to the decision makers in our Government and the rapid, unbureaucratic way to get the answers.

This is the message I want you to take home: there exists a special spot in Europe where people with a meaningful project can find a Government with a very positive attitude. You should have a closer look at our proposal.

We ask to be judged by our past behaviour. The ASTRA project was initiated by the Luxembourg Government. Since it encountered a lot of hostility in the early days and a lot of problems later on, we had to give it a very strong support in various areas, before its credibility was established. On the other hand, my Government and I gave CLT/RTL for years a strong backing which enabled them to enter into new television activities in Germany, in Belgium, in France.

Last week the competent Committee of the Council of Europe finalized the draft proposal for a European convention on crossborder television. This proposal in my opinion tries to erect new protectionist barriers, in open conflict with the commitment to create in the European Community by 1992 a single market. The bureaucratic restrictions regarding advertising, favoured by a majority of Governments, would be detrimental to the quality of private television and could have, together with other provisions, a negative effect on audio-visual production in Europe.

I am proud to tell you that Luxembourg voted against this proposal. But I am very unhappy about the fact that there were only two countries to say NO.

I have mentioned this recent development to you, because it illustrates the fact that Luxembourg has a divergent approach regarding the free flow of programmes across Europe. May I add that we have no intention to surrender neither in Strasbourg nor in Brussels.

Ladies and Gentlemen,

I thank you for your attention and I hope that some of you will be able to give a practical follow-up to the discussions of today.

La 15^{ième} session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement

Le 8 juin 1988, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, a prononcé à New York, à la tribune de la quinzième session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement un discours dont nous reproduisons ci-après le texte:

Monsieur le Président,

La prise en charge d'une grande responsabilité est en même temps une grande satisfaction. Je tiens donc à vous exprimer mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies et à vous assurer de notre entière collaboration.

Au cours de sa longue histoire, mon pays, le Luxembourg, a souffert à de nombreuses reprises des conflits opposant de puissants voisins. Mais mon pays a également connu depuis de quarante ans l'expérience de la paix. Cette expérience est d'autant plus précieuse qu'elle a pu se réaliser au cours d'une période marquée par ailleurs par de très fortes tensions dans la vie internationale.

Les intérêts du Luxembourg en matière de sécurité, de contrôle d'armement et de désarmement, se confondent évidemment avec ceux de ses partenaires de l'Alliance Atlantique et de la Communauté Européenne. Mon collègue de la République Fédérale d'Allemagne, Monsieur Hans Dietrich Genscher, s'est d'ailleurs exprimé au nom des douze pays membres de la Communauté Européenne à cette tribune, il y a quelques jours. Les vues qu'il y a exposées sont partagées par le Luxembourg et vous me permettez donc de ne pas revenir de façon détaillée sur tous les points évoqués dans ce discours.

Monsieur le Président,

La troisième session spéciale se tient dix années après notre première session en 1978. Le document final mis au point à l'époque représente un acquis précieux. Aujourd'hui notre appréciation de certains aspects a forcément évolué, sous l'influence des événements que nous avons connus depuis lors.

Ce qui nous frappe dans la relecture du document final de 1978, c'est sa tonalité absolue.

Sans doute s'agissait-il à l'époque en premier lieu d'une profession de foi. Nous nous rendons compte aujourd'hui que cette profession de foi, pour nécessaire qu'elle

ait été, considérait le désarmement en tant que principe envisagé surtout sous un angle idéaliste.

Je n'en veux pour preuve que l'accent mis dans ce texte sur tout ce qui a trait aux armements nucléaires. Or, en dix ans, nous n'avons connu aucune victime d'une action militaire nucléaire, mais nous avons par contre connu des centaines de milliers de victimes décédées ou blessées à la suite d'actions militaires utilisant des armes conventionnelles ou chimiques. Dans le document de 1978, les dangers inhérents aux conflits autres que nucléaires auraient sans doute dû être davantage mis en exergue, en vue de les prévenir.

Si je tiens à relever ces faits, ce n'est certainement pas pour minimiser le danger que court l'humanité toute entière suite à l'accumulation d'un arsenal nucléaire dépassant, selon un récent rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé, une puissance de feu de 15.000 mégatonnes, soit environ un million de fois la force destructive de la bombe d'Hiroshima...

La constatation faite par l'Assemblée Générale en 1978, à savoir: "les arsenaux existants d'armes nucléaires sont à eux seuls plus que suffisants pour détruire toute vie sur terre", reste donc malheureusement valable.

Le désarmement nucléaire doit, en conséquence, rester la priorité, car cette arme possède le plus grand potentiel destructeur et son accumulation porte en elle la menace croissante d'un conflit néfaste à tous.

Mais le manque de retenue manifesté à de trop nombreuses reprises dans l'usage d'armes conventionnelles, et même chimiques, souligne la valeur d'une dissuasion crédible, faute de pouvoir se baser sur une situation authentiquement et globalement stable.

Aussi longtemps que la sécurité de tous les Etats, grands ou petits, puissants ou faibles, ne peut être garantie collectivement et universellement, mon pays considère comme adaptée aux besoins de l'Europe une stratégie défensive basée sur une combinaison d'armes nucléaires et conventionnelles, même s'il estime que les niveaux actuels des arsenaux nucléaires dépassent largement le minimum indispensable.

Le Luxembourg compte parmi les pays qui se sont prononcés depuis de longues années de façon déterminée pour les mesures de réduction et pour la non-prolifération des armements nucléaires dans le monde.

C'est la raison pour laquelle nous saluons la ratification du traité sur l'interdiction des armes nucléaires à portée intermédiaire comme un événement de première importance dans l'histoire des relations internationales modernes.

Ce traité est le premier qui élimine une catégorie entière d'armes nucléaires, c'est le véritable point de départ d'une politique de désarmement authentique dans le monde.

Dix ans après notre première session spéciale consacrée au désarmement, nous sommes donc en mesure de faire état d'un résultat concret s'accompagnant par ailleurs d'une amélioration du climat international, ainsi que la volonté affichée par des Etats de plus en plus nombreux d'aller de l'avant, et d'aboutir également à des résultats réels dans les autres catégories d'armement.

Avant d'arriver à cette phase prometteuse, nous avons connu des échecs entre 1978 et aujourd'hui. Ainsi notre deuxième session spéciale consacrée au désarmement ne fut pas un succès. Ainsi de nouvelles guerres ont été initiées et ont causé le malheur de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde.

S'il est heureux que l'un de ces conflits, la guerre en Afghanistan, semble en voie d'être mené vers sa fin, il n'en reste pas moins que d'autres continuent, et parmi ceux-là je me dois de relever la lutte sanglante et insensée qui oppose depuis bien trop longtemps l'Irak et l'Irak. Le fait que des armes chimiques aient été employées au cours de cet effroyable affrontement ne rend que davantage inacceptable la poursuite d'une telle lutte à mort à l'époque contemporaine.

S'il est donc malheureusement un fait que le consensus général sur les principes définis en 1978 n'a pas su empêcher ces conflits sanglants, il reste que l'effort initié lors de la 1ère SSOD a néanmoins porté des fruits, et ce plus particulièrement dans la région du monde où se situe le Luxembourg.

Ces progrès résultent du fait que notre volonté de désarmement s'est trouvée placée dans son contexte d'ensemble en tant qu'élément important d'une politique de sécurité globale. Nos travaux au cours de cette session ne seront consacrés qu'à l'un des aspects du maintien de la sécurité, le désarmement. Mais nous devons nous garder d'oublier que le désarmement général n'est possible que si la sécurité de tous les pays peut être assurée et sauvegardée. Or, une politique de sécurité véritable comprend, à côté d'une politique dynamique en matière de contrôle d'armement et de désarmement, également une politique de défense crédible.

Elle comprend surtout un comportement international et intérieur inspirant la confiance et stimulant la coopération.

Sans sécurité il n'y aura pas de désarmement et sans confiance il n'y aura pas de sécurité.

En tant qu'exemple de la réussite de cette démarche globale, permettez-moi de rappeler l'expérience de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. L'effort graduel, marqué par une volonté de réalisme, a fini par y emporter la conviction et à permettre les résultats que nous savons.

Les progrès réalisés récemment au sein de la conférence du désarmement à Genève, prouvent que cette

approche peut trouver une application dans une enceinte mondiale.

Le grand espoir de l'humanité à l'aube d'un nouveau siècle est que ces expériences positives des années récentes et des derniers mois puissent être les premiers pas d'une politique internationale sobre visant à l'amélioration concrète de la condition des hommes. C'est en développant les moyens d'une telle politique que nous pourrions espérer la genèse de la confiance.

Le bon sens, la raison et le respect que nous devons à la vie exigent de notre part un effort nouveau portant sur l'élimination des antagonismes qui portent atteinte de façon tangible et immédiate à l'intégrité et morale de nombreux concitoyens dans le monde.

Pour réussir dans un projet, il faut s'y engager à fond. Celui que je viens d'évoquer, plus que tous les autres, justifie un engagement cohérent et soutenu de la part de ceux qui prennent les décisions importantes. J'exprime le vœu que cela s'avérera possible, cette fois-ci.

Les progrès importants accomplis en matière de vérification, de même que la reconnaissance du principe de réductions asymétriques, constituent des précédents tout particulièrement significatifs, alors qu'ils soulignent l'ambition de part et d'autre de coller aux réalités.

Les résultats du récent sommet entre les dirigeants de l'Union Soviétique et des Etats Unis d'Amérique sont encourageants, parce que la confirmation de la normalisation de leurs relations ouvre des perspectives de progrès importants. C'est le cas pour les dossiers de désarmement et pour certains conflits régionaux. L'influence de ces résultats positifs devrait également pouvoir s'étendre à de nombreux domaines dans lesquels les superpuissances n'interviennent pas de façon directe.

La troisième session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement doit donc être l'occasion de saluer les progrès obtenus, d'encourager les processus de dialogue et de négociations en cours et d'oeuvrer en faveur de l'élargissement du processus de paix par l'initiation d'autres négociations dans toutes les régions du monde ou les répercussions des antagonismes Est-Ouest, Nord-Sud, Sud-Sud ou autres se font sentir.

Monsieur le Président,

Nous avons eu l'occasion il y a un peu moins d'une année d'évoquer ensemble la relation entre le désarmement et le développement. En vous soumettant à cette époque le point de vue luxembourgeois, j'avais relevé que le moyen le plus efficace pour réduire la course aux armements, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, consiste dans l'instauration des conditions d'une stabilité intérieure, fondée sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et d'une stabilité internationale, fondée sur la détente et la garantie mutuelle de la sécurité.

Et j'avais ajouté que la sécurité n'est pas tributaire du seul désarmement. Ce qui permet en réalité de lier

de manière indiscutable désarmement et développement, c'est qu'ils sont tous les deux indispensables au rétablissement d'une sécurité globale durable.

En assurant les conditions d'une meilleure stabilité intérieure et extérieure, nous permettrons davantage de désarmement, nous libérerons alors un potentiel important d'attention, d'efforts et de moyens financiers que nous pourrions investir dans le développement de nos sociétés.

L'interaction entre ces différents instruments au service d'une même politique de paix est en soi un élément encourageant.

Il est vrai que nous devons éviter de confondre désarmement et économie de moyens.

Nous devons nous attendre à ce que, dans un premier stade du moins, mesures de confiance et vérifications occasionnent à leur tour des dépenses non négligeables. L'on estime, par exemple, que le coût de la destruction des armes chimiques coûtera au moins trois fois plus cher que leur fabrication.

D'autre part, la réduction des armements, même dans une mesure très significative, comme cela est à présent envisagé dans le domaine des armes stratégiques, ne rendra pas obsolète du jour au lendemain l'opportunité d'une mise à jour des armes restantes. Si nous regardons les choses en face, nous devons convenir que le niveau zéro correspond peut-être le plus souvent à une aspiration profonde des peuples et parfois aussi de leurs gouvernements, mais la poursuite d'un objectif aussi ambitieux comprend, sinon la volonté, du moins le risque de brûler les étapes et compromet ainsi la crédibilité d'une telle approche.

Aussi préférons-nous procéder pas à pas, en recherchant graduellement des progrès dans les différents dossiers, afin de nous rapprocher lentement mais sûrement de l'objectif que nous gardons constamment à l'esprit: celui d'une stabilité assurée au niveau d'armement le plus bas possible, cimentée par la fidélité aux valeurs essentielles de l'humanité que sont la liberté, la sécurité et la solidarité.

Le Gouvernement luxembourgeois est convaincu qu'il est possible, aujourd'hui, d'aller dans cette direction de façon déterminée et il espère que la présente session spéciale sera l'occasion d'une impulsion importante à cet effet, grâce à l'adhésion de l'ensemble des membres de cette assemblée à une série d'objectifs concrets définis en commun et résumés dans un document final.

Il est souhaitable que nous nous dirigeons vers un processus permettant de garantir la stabilité dans toutes les régions du monde. La compétition militaire devra céder le pas à une compétition pacifique susceptible de permettre le développement des sociétés conformément aux vues exprimées par les peuples.

Les moyens de faire oeuvre utile en ce sens ne manquent pas. Ainsi ai-je évoqué il y a quelques instants le souci permanent d'oeuvrer en faveur de la réduction des armements nucléaires, alors que les niveaux des arsenaux des grandes puissances nucléaires sont depuis longtemps sans rapport avec les besoins réels de sécurité.

Tout progrès qui nous rapproche de l'objectif d'une réduction de 50% des armements stratégiques est à saluer, même s'il est souhaitable que cet objectif ne constitue qu'un palier en dessous duquel il faudra s'efforcer de descendre au cours d'une phase ultérieure.

D'autre part le traité INF, au-delà de la valeur symbolique, constitue une mesure de réduction d'armes nucléaires très concrète dont nous espérons qu'elle pourra être menée à bonne fin dans les délais et suivant les procédures décidées d'un commun accord. D'autres progrès sont possibles et nécessaires dans le domaine nucléaire, notamment dans celui de la vérification des essais et peut-être même un jour l'interdiction totale des essais, ainsi que dans celui de la non-prolifération des armements nucléaires. Nous souhaitons vivement que l'ensemble de ces efforts se poursuive.

Pourtant, et je tiens à le répéter, les victimes des conflits militaires au cours de ces dix dernières années ont été frappées non pas par des armes nucléaires, mais par des armes conventionnelles ou chimiques.

Environ quatre cinquièmes du total des dépenses militaires mondiales sont consacrées aux armes classiques et aux forces armées. Elles ont depuis la deuxième guerre mondiale alimenté plus de vingt guerres régionales entraînant un nombre de morts de l'ordre de 20 millions d'êtres humains.

Je n'hésite pas à clamer aujourd'hui que la priorité des priorités est la limitation du nombre des victimes des guerres en cours par l'intermédiaire des efforts de la communauté internationale, à défaut de pouvoir compter sur ceux des belligérants.

A cet égard, la responsabilité des pays exportateurs d'armes est énorme et ces derniers devraient s'abstenir volontairement de fournir les belligérants.

Mais si nous voulions faire cesser les guerres classiques, nous devons évidemment aussi penser à les éviter.

Le perfectionnement technologique des armements conventionnels les rend d'ailleurs chaque jour plus redoutables. Pourtant il est permis de penser qu'elles n'inspirent malheureusement pas une terreur dissuasive comparable à celle inhérente aux armes nucléaires. La combinaison de leur efficacité et de leur banalisation les rend tout particulièrement dangereux.

Cette constatation rend d'autant plus urgente la nécessité de limiter ces armements partout dans le monde.

Il existe l'espoir réel que dans un avenir rapproché, des négociations soient lancées en Europe sur l'instauration d'un rapport stable et sûr à des niveaux d'armements les plus bas possibles. Elles devront donc mener à l'élimination des équilibres classiques qui menacent gravement la stabilité et la sécurité en Europe.

Si nous envisageons ces négociations avec espoir et confiance, c'est que nous savons qu'elles pourront se baser sur l'expérience acquise à travers les mesures de confiance et de sécurité convenues à Stockholm en 1986, et plus généralement dans le cadre de la CSCE dont la réunion de suivi de Vienne devrait se clôturer dans

les meilleurs délais avec un document final substantiel et équilibré.

Mais la signification du processus de la CSCE ainsi que les vertus d'un meilleur climat de confiance, d'un plus grand respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne peuvent être réduits au contexte européen. Tous ceux qui ont eu l'opportunité de prendre part à notre grande expérience pourront vous assurer qu'il s'agit d'un développement positif dont d'autres Etats dans d'autres régions du monde pourraient tirer profit en lançant des efforts similaires.

En ce qui concerne les armes chimiques il est à saluer que les négociations de Genève se poursuivent, après avoir enregistré au cours de la période récente certains résultats importants. Il est vrai que tous les points d'interrogation sont loin d'avoir été levés. En violation flagrante du protocole de Genève de 1925, de récents faits de guerre ont apporté la preuve de l'utilisation de telles armes. Au-delà d'une condamnation sévère de tels agissements, il importe donc d'agir de toute urgence pour que la tentation d'avoir recours à ce moyen de destruction inhumain soit bannie à tout jamais des considérations d'états-majors. Dans ce contexte, j'aimerais également invoquer la nécessité de compléter par une procédure de vérification la convention sur les armes bactériologiques.

D'autres efforts s'imposent d'évidence afin d'endiguer la course aux armements.

La volonté de réduction des armements existants contient implicitement la disponibilité d'oeuvrer en faveur d'une canalisation du développement de nouvelles armes. Cet engagement pourra devenir explicite en s'exprimant de façon concrète dans des engagements réciproques visant à empêcher le contournement des traités en tirant profit de progrès technologiques non prévisibles.

Les précisions récemment apportées par Messieurs Shultz et Shevardnadze au traité INF dans le contexte précis sont donc particulièrement bienvenues. Mais cette confirmation de l'esprit de confiance et de coopération régnant actuellement entre les Etats Unis d'Amérique et l'URSS ne devrait pas rester isolée. Elle pourrait trouver de nouvelles expressions dans le contexte de l'usage de l'espace extra-atmosphérique. Ajoutant davantage de complexité dans un enjeu d'une grande technicité et accaparant des moyens financiers considérables, l'élaboration continue de nouvelles armes en dehors de tout contexte de négociation ne manquerait pas de relativiser les succès obtenus, voire de relancer la course aux armements. Aussi se recommande-t-il de faire de la modernisation des armements un élément d'une politique associant défense et dialogue.

D'autres éléments d'une politique de désarmement réaliste sont sans doute les efforts entrepris, ou à entreprendre, en vue d'accroître la transparence des budgets militaires, par la définition de la part de la communauté internationale d'une approche uniforme claire, et vérifiable dans ce contexte. La vocation de l'organisation des Nations Unies à intervenir dans ce contexte est incontestable, et une impulsion utile à cet effet pourrait venir de la présente session spéciale. Le Luxembourg se prononce en faveur de la conclusion d'accords sur

la réduction des budgets militaires par tous les Etats sur une base de transparence, en commençant par des accords concernant les Etats disposant des arsenaux les plus importants. Il s'agit là d'un bon exemple d'une mesure de confiance globale, dont la multiplication ne manquerait pas d'être un facteur de paix particulièrement significatif.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationale constituent les buts premiers inscrits dans la Charte de l'ONU. Il en découle que cette organisation aura à assumer un rôle de premier plan à l'avenir. Elle offre en effet l'unique enceinte au monde au sein de laquelle les problèmes que pose la course aux armements peuvent être posés et examinés dans leur dimension mondiale.

L'ONU peut traduire les préoccupations des gouvernements et donner des impulsions incisives pour les négociations bilatérales et multilatérales en cours. Un rôle important lui revient aussi dans la recherche et dans l'information relative aux questions de sécurité et de désarmement. Grâce à une certaine rationalisation de ses structures, notre organisation pourrait être encore mieux en mesure d'assurer ces différentes fonctions.

Monsieur le Président,

Nous vivons une époque de l'histoire passionnante à beaucoup d'égards. Les défis sont innombrables et leurs dimensions impressionnantes. Cet état de choses pourrait nous mener à céder à la tentation du défaitisme. Pourtant à l'heure actuelle se manifeste dans toutes les régions du monde une volonté d'aller de l'avant. Il est heureux qu'il existe dans beaucoup d'hommes et de femmes la passion de faire mieux, et de cette passion se nourrit l'espoir qu'il sera possible de progresser, non pas en agissant l'un contre l'autre, mais en agissant ensemble, en nous assistant mutuellement. Cet espoir ne disparaît jamais, même s'il est des périodes où il se retire dans le coeur des hommes de bonne volonté à défaut de pouvoir s'exprimer ouvertement.

Nous venons de traverser une période de morosité certaine, mais grâce à l'esprit de détente et de coopération marquant à l'heure actuelle les relations internationales, l'espérance d'une plus grande efficacité dans le monde ouvre aujourd'hui à nouveau les portes à de multiples expressions de la volonté d'ouverture et de liberté. Si notre époque est passionnante, c'est parce que nous pouvons par notre engagement renforcer cette tendance et permettre davantage de progrès. Nous ne devons pas, nous ne pouvons pas décevoir cette attente.

Mais si l'enjeu est passionnant, ne cédon pas pour autant à un enthousiasme facile. L'expérience des dix dernières années nous prouve que nous devons constamment garder à l'esprit que le mieux est l'ennemi du bien. Notre guide doit être la réalité. Elle doit l'emporter sur nos désirs ou sur les spéculations. C'est grâce à la souplesse alliée à la tenacité, grâce à la modernisation alliée à la détermination que nous pourrions atteindre à la clarté, et par elle au succès.

Si la présente session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies pouvait en être une démonstration, alors elle aura été un grand succès.

Je vous remercie de votre attention.

Inauguration du nouvel immeuble de la Cour des Comptes des Communautés Européennes

L'inauguration officielle du nouvel immeuble de la Cour des Comptes des Communautés Européennes au Kirchberg a eu lieu le 7 juin 1988. A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Marcel Mart, Président de la Cour des Comptes des Communautés Européennes, Monsieur Hendrik Behr, président du comité du personnel. Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la ville de Luxembourg et Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Relevons qu'à l'occasion de l'inauguration officielle une séance solennelle de la Cour des Comptes a eu lieu dans l'après-midi en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, prononcé à l'occasion de l'inauguration du nouveau siège de la Cour des Comptes des Communautés Européennes.

Messieurs les Président et Membres de la Cour des Comptes,

Messieurs les Secrétaires généraux du Parlement Européen et de la Banque Européenne d'Investissement,

Monsieur le Greffier de la Cour de Justice des Communautés Européennes,

Messieurs les Directeurs généraux et Directeurs des Institutions européennes,

Messieurs les Présidents des Cours des Comptes des Etats-Membres,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants du Corps diplomatique,

Décidément, on en est à la commémoration d'anniversaires et de festivités communautaires. Hier nous assistions à la commémoration du 30ème anniversaire de la BEI. Aujourd'hui nous inaugurons un nouvel immeuble pour la Cour des Comptes. C'est avec plaisir que je me fais l'interprète du pays-hôte et du Gouvernement luxembourgeois pour vous présenter les meilleurs vœux et mes félicitations à l'occasion de la prise en possession par la Cour des Comptes de son nouvel immeuble.

Cet immeuble, dont les uns et les autres nous avons souhaité et favorisé la construction ici au Centre Européen sur le Plateau du Kirchberg, doit permettre à la Cour des Comptes d'assumer ses fonctions et responsabilités dans des conditions de travail améliorées. L'em-

placement choisi l'insère dans un milieu proprement européen et la rapproche de ce fait des Institutions et Organes qui au fil du dernier quart de siècle ont déployé leur activité en ces lieux. De même, cette nouvelle installation permet-elle à la Cour des Comptes - comme elle en avait itérativement exprimé le souci - de regrouper en un seul et même lieu les services qui ont fini par briser le cadre originaire de cette Institution sous l'effet conjugué de l'élargissement communautaire et du développement de ses responsabilités.

La cadette de nos institutions - elle ne fut créée qu'en 1975 - elle ne s'en est pas moins imposée et au fil des années elle s'est taillée une place de choix dans l'édifice communautaire. La Cour des Comptes s'est non seulement solidement ancrée dans l'échafaudage complexe des Institutions communautaires; mais elle a surtout gagné - par le sérieux de ses analyses budgétaires et la sérénité dans l'exercice de son mandat de contrôle - l'estime et la confiance de la Communauté.

Depuis la création de la Cour des Comptes les Budgets communautaires se sont considérablement accrus - sans que je n'y voie une relation de cause à effet - et les domaines où intervient un financement communautaire se sont rapidement diversifiés, cette évolution impose littéralement le sérieux et la rigueur du contrôle budgétaire.

Au cours des 10 dernières années - qui coïncident plus ou moins avec le temps où la Cour des Comptes a exercé son autorité - les différentes phases de ce qu'on appelle la "crise budgétaire" ont porté essentiellement sur l'approvisionnement de la Communauté en ressources, et sur l'affectation corollaire des dépenses de celle-ci. Si ces péripéties ont agité les esprits, au point de mobiliser en des marathons interminables les conseils ministériels voire même au niveau politique le plus élevé les Chefs d'Etat et de Gouvernement, au moins l'existence et le prestige d'une Institution de Contrôle indépendante et forte de sa compétence incontestable ont réussi à maintenir la transparence du financement communautaire en dehors de toute controverse majeure.

C'est donc avec une profonde confiance dans la Cour des Comptes, et dans la mission qu'elle assume, que j'ose me faire l'écho de ce qui reflète apparemment l'appréciation que vous portent tous ceux qui - de près ou de loin - sont intéressés au renforcement de la Communauté Européenne, et à la réussite du programme d'intégration ambitieux, mais nécessaire que lui trace l'Acte Unique.

Permettez-moi, enfin, de remercier tous ceux qui, au cours de ces 5 dernières années ont été associés à la conception, la réalisation et l'achèvement de cet immeuble.

A cette tâche de longue haleine vous-même - Monsieur le Président MART - comme votre prédécesseur, Monsieur le Président Pierre LELONG avez contribué de manière conséquente. Et je me plais à souligner les bons rapports de coopération et de confiance, qui durant toute cette période ont existé entre vos conseillers et ceux qui, à des titres divers, ont assumé du côté luxembourgeois une part de responsabilité dans la construction et l'achèvement de cet immeuble, à commencer par Monsieur le Ministre des Travaux Publics ici présent et par Monsieur le Président de la Caisse de Pension des Employés Privés.

La mise en service de la Cour des Comptes qui se situe à mi-chemin entre l'inauguration du nouveau complexe administratif au Parlement Européen et celle de la nouvelle extension du Palais de Justice de la Cour Européenne, témoigne - s'il en est besoin encore - de la détermination des pouvoirs publics luxembourgeois à remplir les obligations qui leur incombent en tant que pays-hôte et ville-hôte. Ils ont assumé cette tâche dans le passé, et ils sont prêts à l'assumer à l'avenir.

Signature à Luxembourg d'un accord entre la Communauté Economique Européenne et le Conseil d'Assistance Economique Mutuelle

Le 25 juin 1988 a eu lieu à Luxembourg la signature d'une déclaration conjointe entre la Communauté Economique Européenne (CEE) et le conseil d'Assistance Economique Mutuelle (CAEM). Avant la signature de l'accord, la délégation du CAEM, à savoir Monsieur Rudolf Rohlicek, Vice-Premier Ministre de la République Socialiste Tchécoslovaque, président du comité exécutif du CAEM, Monsieur Jaromir Johanes, 1er Vice-Ministre des Affaires Etrangères de Tchécoslovaquie, Monsieur Viacheslav Sytchov, Secrétaire général du CAEM et Monsieur Jaroslav Kvacek, Ambassadeur de Tchécoslovaquie a eu une entrevue avec Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, et a été reçue ensuite en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc en présence de Monsieur Jacques Delors, Président, et Monsieur Willy De Clercq, Membre de la commission des Communautés Européennes, ainsi que de Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

A l'occasion de la signature à Luxembourg, une communication à la presse a été publiée. Nous reproduisons ci-après la communication à la presse ainsi que la déclaration conjointe.

COMMUNICATION A LA PRESSE

publiée à l'occasion de la signature à Luxembourg le 25 juin 1988 d'une déclaration conjointe entre d'une part, la Communauté économique européenne (CEE), et d'autre part, le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM).

La déclaration conjointe sur l'établissement de relations officielles entre la Communauté économique européenne et le Conseil d'assistance économique mutuelle a été signée à Luxembourg, le samedi 25 juin 1988,

- au nom de la Communauté économique européenne, par

· Monsieur Hans-Dietrich GENSCHER, Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne et Président du Conseil des Communautés européennes,

· M. Willy DE CLERCQ, membre de la Commission des Communautés européennes;

- au nom du Conseil d'assistance économique mutuelle, par

· M. Rudolf ROHLIČEK, Vice-Premier Ministre du Gouvernement tchécoslovaque, Président du Comité Exécutif du CAEM,

· M. Viacheslav SYTCHOV, Secrétaire du CAEM.

La cérémonie de signature s'est déroulée en présence de: Lord PLUMB, Président du Parlement européen, M. Jacques DELORS, Président de la Commission des Communautés européennes, M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères de Luxembourg, des Ambassadeurs, respectivement Représentants permanents des pays membres du CAEM et de la Communauté, ainsi que d'autres personnalités des deux parties.

Le texte de la déclaration conjointe est donné en annexe.

DÉCLARATION CONJOINTE

sur l'établissement de relations officielles entre la Communauté économique européenne et le Conseil d'assistance économique mutuelle.

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, d'une part, et

LE CONSEIL D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE MUTUELLE, de l'autre,

TENANT COMPTE des actes constitutifs de la Communauté économique européenne et du Conseil d'assistance économique mutuelle, et notamment du Traité de Rome,

SE BASANT SUR l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et tenant compte également des résultats des étapes suivantes du processus de la C.S.C.E.,

DESIREUX de contribuer, par leurs activités effectuées dans le cadre de leurs compétences, au développement ultérieur de la coopération économique internationale, facteur important de la croissance économique et du progrès social,

DECLARENT ce qui suit:

1. La Communauté économique européenne et le Conseil d'assistance économique mutuelle établissent entre eux des relations officielles par l'adoption de la présente déclaration.

2. Les parties développeront la coopération dans les domaines relevant de leurs compétences respectives et présentant un intérêt commun.

3. Les domaines ainsi que les formes et les méthodes de la coopération seront déterminés par les parties au moyen de contacts et pourparlers entre leurs représentants désignés à cet effet.

4. Sur la base de l'expérience acquise dans le développement de leur coopération, les parties examineront, si nécessaire, la possibilité de déterminer de nouveaux domaines, formes et méthodes de coopération.

5. En ce qui concerne l'application à la Communauté de la présente déclaration, elle s'applique aux territoires où le traité instituant la Communauté économique européenne est d'application et dans les conditions prévues par ledit traité.

6. La présente déclaration est rédigée en double exemplaire, en langues allemande, anglaise, bulgare, danoise, espagnole, française, grecque, hongroise, italienne, mongole, néerlandaise, polonaise, portugaise, roumaine, russe, tchèque et vietnamienne, chacun de ces textes faisant également foi.

La réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord à Madrid les 9 et 10 juin 1988

Déclaration

1. Lors de leur réunion de Bruxelles les 2 et 3 mars 1988, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Alliance ont réaffirmé les principes qui inspirent celle-ci et souligné leur résolution de poursuivre la promotion de nos buts et idéaux communs. C'est dans cet esprit qu'à notre réunion de Madrid, nous avons examiné la situation internationale ainsi que les défis et les chances qui se présentent à nous, en tenant compte des développements positifs qui sont intervenus récemment.

2. Guidés par notre souci de voir s'établir des relations internationales plus pacifiques et plus sûres, nous avons poursuivi, depuis le Sommet de l'Alliance, l'examen du large éventail des questions concernant les relations Est-Ouest et la sécurité, y compris la maîtrise des armements et le rapport de forces existant. Dans ce contexte, nous avons discuté:

- de la situation actuelle et des perspectives en Europe de l'Est;

- de la nécessité de voir la réunion de Vienne sur les suites de la CSCE aboutir, à une date rapprochée, à un accord substantiel et équilibré, comportant des progrès significatifs dans le domaine des droits de l'homme et des contacts entre les personnes, ainsi qu'à des mandats pour l'ouverture de négociations sur la stabilité conventionnelle et des mesures de confiance et de sécurité;

- de notre engagement permanent, dans le respect des structures de l'Alliance, de partager équitablement les risques, les charges et les responsabilités, au même titre que les bénéfices de notre entreprise commune, et de la nécessité de nouveaux efforts, pour maintenir entre nous, dans un monde en mouvement, ce juste partage.

3. Nous accueillons avec satisfaction les résultats du Sommet de Moscou entre le président Reagan et M. Gorbatchev, à la fois pour leur contenu et pour ce qu'ils augurent quant au développement des relations Est-Ouest. Nous nous félicitons de la place sans précédent réservée aux droits de l'homme dans la déclaration commune de ce Sommet, et nous espérons que la disposition de l'Union soviétique à plus d'ouverture se reflé-

tera aussi dans le document de clôture de la CSCE. Nous soutenons les progrès enregistrés vers un accord concernant la réduction de 50% des armes nucléaires stratégiques américaines et soviétiques, et soulignons l'importance de cet objectif dans la recherche d'une sécurité à des niveaux d'armement moins élevés. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité FNI qui constitue une étape marquante dans notre quête d'accords de maîtrise des armements effectivement vérifiables, dans les conditions indiquées par les déclarations des chefs d'Etat et de gouvernement de nos pays.

4. Le Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente a continué d'examiner la mise au point du concept global de maîtrise des armements et de désarmement de l'Alliance, prévu dans la déclaration de Reykjavik de juin 1987. Le Secrétaire général nous a rendu compte de l'avancement des travaux et nous attendons qu'un rapport écrit nous soit soumis à notre prochaine réunion de décembre.

5. Nous accueillons avec satisfaction le début du retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, après plus de huit années d'occupation. Nous espérons que les accords de Genève marqueront l'amorce d'un processus qui permettra au peuple afghan d'exercer son droit à

l'autodétermination et à l'Afghanistan de recouvrir sa pleine souveraineté et sa totale indépendance.

6. Le maintien d'une situation calme et stable dans Berlin et alentour ainsi que l'amélioration des conditions dans cette ville, comme le prévoit l'initiative actuelle sur Berlin, demeurent des éléments fondamentaux des relations Est-Ouest. Désignée par la CEE comme Cité européenne de la culture pour 1988, Berlin démontre à nouveau sa vitalité et l'attrait qu'elle exerce.

7. Nous apprécions très vivement l'hospitalité du gouvernement et du peuple espagnols alors que nous nous réunissons pour la première fois à Madrid. A cette occasion, nous nous félicitons à nouveau de l'appartenance de l'Espagne à l'Alliance atlantique, qui confirme la vitalité de celle-ci. Nous appuyons aussi résolument le processus engagé en réponse aux propositions de l'Espagne en vue de définir une contribution militaire significative de ce pays à la défense commune.

8. Au terme de son mandat, nous avons rendu hommage à Lord Carrington pour la contribution remarquable qu'il a apportée à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Nous lui avons exprimé notre vive reconnaissance pour son engagement en faveur d'une Alliance forte et unie, et par conséquent, de la cause de la paix et de la liberté.

ASTRA, le satellite luxembourgeois pour la télévision européenne

L'hebdomadaire le plus populaire du Grand-Duché vient de proclamer 1988 l'"année ASTRA", l'année du lancement du premier satellite luxembourgeois. Il n'est pas exagéré d'affirmer que, dans ce pays, jamais un projet économique n'a retenu autant l'attention du grand public et de la classe politique, que cette entreprise comportant des investissements de l'ordre de huit milliards de francs. Ce sont avant tout les embûches exceptionnelles à surmonter sur le plan international par un petit Etat indépendant, décidé à exercer ses droits souverains en matière d'exploitation pacifique de l'espace qui ont régulièrement placé le projet sous les projecteurs de l'actualité nationale.

Quand le président du Gouvernement d'alors, Pierre WERNER, annonçait en août 1983 la détermination des autorités de mettre la technologie spatiale la plus avancée au service de la distribution transfrontière de programmes de télévision en Europe, il avait baptisé son plan "projet GDL", abréviation pour "Grand-Duché de Luxembourg". Ayant hissé de la sorte le pavillon national, il s'était empressé d'ajouter immédiatement

que le système à mettre en place se concevait comme une entreprise privée à exploiter par un consortium européen sous le régime d'une concession de l'Etat luxembourgeois. Le Comité International d'Enregistrement des Fréquences auprès de l'Union Internationale des Télécommunications à Genève a enregistré le système sous le sigle officiel GDL et lui a assigné dans le courant de 1987 la position orbitale géostationnaire 19.2 degrés Est et des fréquences y associées. Mais son service sera popularisé partout en Europe dans les mois et les années à venir sous son nom commercial "ASTRA, le satellite de télévision européen".

La réalisation et l'exploitation du premier satellite privé en Europe ont été confiées à la "Société Européenne des Satellites/SES", une société anonyme créée le 1er mars 1985 et regroupant, outre deux établissements financiers publics luxembourgeois détenant ensemble 20% du capital, une bonne dizaine d'actionnaires privés venant du Luxembourg, de la Belgique, d'Allemagne fédérale, du Royaume-Uni, de France, du Danemark et de la Suède. La Belgique par exemple est représentée par Electrofinna, un holding contrôlé conjointement par

la Société Générale de Belgique et le Groupe Bruxelles Lambert, mais également par une entité du secteur public, la Société Nationale d'Investissement/SNI. Le Conseil d'Administration de la SES est présidé par Me Jean DUPONG, un ancien ministre luxembourgeois; le Comité de Direction est présidé par le vicomte Etienne DAVIGNON, et la Direction Générale est assumée par Pierre MEYRAT, citoyen suisse.

Genèse du projet

Le Luxembourg possède une longue tradition dans le domaine de la radio-diffusion commerciale internationale. Voilà près de soixante ans que le choix politique a été fait de ne pas établir un service public radiophonique, mais de confier l'exploitation des ondes à une firme privée se finançant exclusivement par des recettes publicitaires et visant avant tout les publics étrangers. Le concessionnaire choisi - il porte aujourd'hui le nom de "Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion/CLT" - se voyait imposer un Cahier de Charges, avec des contraintes quant au contenu du programme, ainsi que le paiement d'une redevance au Trésor Public. Au fil des années, les programmes de "Radio Luxembourg", connus aujourd'hui comme "RTL/Radio-Télé-Luxembourg", ont pu utiliser des fréquences de radio additionnelles et, à partir de 1955, des canaux de télévision. Après des débuts fort modestes, la CLT est devenue une entreprise florissante, et pour le pays-hôte, le premier contribuable, un important employeur, un grand exportateur de services aidant à améliorer la balance des paiements courants.

RTL-radio est aujourd'hui la station de loin la plus populaire de France et émet le programme privé le plus important en langue allemande. Pour la télévision, par contre, les contraintes techniques - le signal d'un émetteur terrestre ne porte qu'à 100 à 200 kilomètres - destinaient dès le départ les émissions "made in Luxembourg" à un rôle plutôt régional, jusqu'à ce que le câble venu de Belgique étende la zone de couverture. En conséquence, les Luxembourgeois, soucieux d'amortir les coûts de programmation encourus et de valoriser le savoir-faire acquis sur une échelle plus large, restaient à l'affût de nouveaux moyens techniques pour la télévision transfrontière.

Dès 1973, l'Etat se proposait explicitement de faire exploiter par la CLT les fréquences de télévision par satellite que le pays obtiendrait dans les enceintes internationales compétentes. La Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications de 1977 à Genève attribuait au Grand-Duché, comme aux autres Etats européens, cinq canaux de télévision par "satellite de diffusion directe". Mais le projet LUXSAT, aussitôt mis en chantier, ne parvenait pas à s'assurer les faveurs des principaux actionnaires de la CLT et s'enlisait peu à peu. Pour ne pas rater les chances concrètes que promettaient les nouvelles perspectives d'une libération des médias audio-visuels en Europe et d'un rôle accru pour l'entreprise privée dans ce domaine, le Gouvernement, encouragé par le Parlement et par l'opinion publique, se décidait à aller de l'avant, même sans la coopération ou l'accord de la CLT. Un nouveau concept technique et commercial, présenté par un expert américain en matière de télécommunications et de satellites, Clay WHITEHEAD permettait de lancer l'opéra-

tion GDL, qui assure aujourd'hui une avance considérable au Luxembourg par rapport aux autres pays européens.

Une nouvelle chance pour le Grand-Duché

Il a fallu plusieurs années avant que ne devienne évident aux yeux de tous que la décision prise par Monsieur WERNER, en 1983 de lancer ce projet, et la détermination de son successeur, l'actuel Président du Gouvernement Jacques SANTER, depuis 1984, de maintenir le projet contre vents et marées, étaient non seulement des choix sages, mais surtout la dernière chance de maintenir à Luxembourg une production audio-visuelle de dimension européenne.

Le Gouvernement luxembourgeois s'était en fait rendu compte, d'une part, que l'ancrage des activités de la CLT au Grand-Duché était dû à la seule circonstance que les fréquences utilisées étaient luxembourgeoises, et que les émetteurs hertziens se situaient sur le vol luxembourgeois, et d'autre part que ces ressources nationales allaient perdre leur valeur stratégiques en quelques années seulement, sous l'effet des nouvelles possibilités techniques offertes par les satellites.

Nous savons aujourd'hui que si la CLT a pu, dans une large mesure, adapter sa politique aux nouvelles circonstances, cette réorientation s'est faite moyennant un exode du Grand-Duché. La libéralisation du secteur de la télévision n'est en fait pas une dérégulation, mais elle se fait un peu partout en Europe, avec le démantèlement de monopoles fort anciens et avec l'entrée en scène du secteur privé, sous le signe de solutions purement nationales.

Le programme "RTL-TVi" a su s'assurer dans la Belgique francophone, une position privilégiée sur le marché publicitaire: il est désormais produit à Bruxelles par une entreprise belge, associant la CLT à la presse écrite d'expression française. Le programme "RTL-Plus" atteint dès à présent plus de deux millions de ménages allemands par satellite et par câble, et à son émetteur au Luxembourg s'ajoutera en 1998 un réseau de plus en plus dense d'émetteurs terrestres en Allemagne fédérale: mais l'opérateur est une entreprise allemande, dans laquelle la CLT ne détient que 46% du capital, et les équipes viennent, le 1er janvier dernier, de déménager de Luxembourg à Cologne et à Munich. Le seul programme de télévision qui subsiste à Luxembourg - à côté des services en langue luxembourgeoise - est celui de "RTL-Télévision", qui est le programme le plus populaire en Lorraine. Enfin, l'accès de la CLT à la télévision à couverture nationale en France passe par une participation de 25% dans le capital du réseau "M6". Bref, la télévision luxembourgeoise a réussi son expansion en s'expatriant et le Grand-Duché serait définitivement perdant, s'il ne s'était pas ménagé une nouvelle chance, qu'il lui faut toutefois encore concrétiser.

Technique des satellites de télécommunications

S'il y a mille façons de faire mouvoir un satellite dans l'espace, la contrainte de pouvoir capter son signal par

une antenne peu coûteuse, c'est-à-dire immobile, a concentré les applications du domaine de la communication aux seuls satellites dits "géostationnaires", lesquels se meuvent de façon à apparaître fixes au firmament, par rapport à la surface terrestre. Placés à la verticale de l'équateur, ils tournent autour de l'axe des pôles à raison d'une circonvolution toutes les 24 heures exactement.

Comme la force centrifuge découlant du mouvement de rotation et la force d'attraction exercée par la Terre ne se neutralisent qu'à une altitude de 35.786 kilomètres au-dessus de l'équateur, le globe est entouré d'un cercle de points, seuls capables d'être exploités par de tels satellites, l'arc des positions orbitales géostationnaires". Des satellites garés sur cet arc à des emplacements voisins doivent cependant s'abstenir d'utiliser les mêmes fréquences de télécommunications, sous peine de se brouiller mutuellement. Une certaine discipline s'impose donc aux opérateurs: elle est mise en oeuvre par une réglementation technique fort complexe, requise pour aboutir à une cohabitation sans troubles.

La première transmission d'un programme de télévision remonte à 1962. Mais pendant vingt ans cette technique restait limitée au seul transport des images de leur lieu de production vers les stations de télévision désireuses de les incorporer dans leurs programmes. Le recours au satellite pour diffuser des programmes au grand public, a seulement commencé depuis quelques années, mais actuellement, nous comptons déjà en Europe près de quarante programmes empruntant un satellite pour leur distribution aux téléspectateurs. Mais les satellites disponibles ont tous été construits pour les besoins du trafic des télécommunications proprement dites. Pour cette raison, leurs signaux ne peuvent être captés qu'à l'aide d'antennes paraboliques de grande taille - généralement d'un diamètre de deux à cinq mètres - et donc d'un coût prohibitif pour un budget familial normal, de sorte que la télévision par satellite ne connaît de succès que dans les régions câblées. Citons parmi les programmes les plus répandus: Sky Channel et Super Channel en anglais, TV 5 en français, RTL-Plus, Sat 1 et 3 en allemand. Les satellites dont il vient d'être question sont gérés par des coopératives postales internationales INTELSAT et EUTELSAT et par la Direction Générale des Télécommunications française.

Vers le milieu des années '70, on a développé le concept des satellites "de diffusion directe" ou "de haute puissance", devant rendre possible la réception individuelle par les ménages à l'aide de petites antennes bon marché. Mais actuellement, ce type de satellites n'est toujours pas opérationnel: le TV-SAT allemand lancé fin 1987 et son jumeau, le TDF français attendu prochainement, en sont les premiers représentants. Les progrès technologiques réalisés au cours des dix dernières années dans le domaine des techniques de transmission et de réception amènent la plupart des experts à dire que ce type de satellites est déjà dépassé avant d'être mis en service. Et de se référer à une nouvelle génération de satellites qui permet de réaliser la même transmission à des conditions plus favorables, surtout du point de vue économique: les satellites "de moyenne puissance", caractérisés par un signal moins fort, mais une capacité de transmission accrue.

Comme les satellites ne disposent que de l'énergie solaire pour alimenter leurs équipements d'émission, ceux dits "de haute puissance" ne peuvent transmettre que trois à quatre canaux de télévision simultanément, alors que la nouvelle génération "de moyenne puissance" - dont ASTRA sera le premier-né - est conçue pour diffuser jusqu'à seize programmes en parallèle. Il s'ensuit que pour ceux-ci, le loyer par canal, que doivent supporter les programmeurs, se réduit en conséquence, alors que les possibilités techniques sont comparables. La conception des satellites "de haute puissance" table sur les données techniques d'il y a une douzaine d'années, et leur signal, prévu initialement pour permettre une bonne réception avec des antennes paraboliques d'un diamètre d'un mètre, peut désormais être capté en fait avec des assiettes d'un diamètre de 30 à 50 centimètres. Les satellites nouveaux du type ASTRA, avec leur puissance de rayonnement plus modeste, ne requièrent à leur tour que des antennes de 60 à 90 centimètres, d'un coût pratiquement identique. Le mérite ou la chance des Luxembourgeois a été de se laisser convaincre dès 1983 de la viabilité d'une nouvelle technologie, que d'autres en Europe considéraient toujours, deux ou trois ans plus tard, comme de la science-fiction. Aujourd'hui les avantages techniques en question ne sont plus contestés, et EUTELSAT vient de passer à son tour commande d'une série d'engins spatiaux analogues, dont le premier pourrait être lancé en 1990.

Le satellite le plus attractif

Alors que les nouveaux programmes de télévision par satellite et par câble restent actuellement tous déficitaires, faute de disposer d'un vecteur de transmission performant, leurs dirigeants attendent avec impatience les solutions nouvelles et se prononcent en nombre croissant pour le système ASTRA fascinés par son approche commerciale et par sa stratégie du "hot bird". Ce terme qui vient d'outre-atlantique, désigne le satellite le plus attractif ("oiseau chaud"), celui vers lequel se tournent le plus grand nombre d'antennes collectives et individuelles. La stratégie commerciale de la SES vise en effet à proposer un bouquet attractif de programmes capables d'intéresser le grand public partout en Europe. ASTRA veut à cette fin offrir non seulement à chacune des trois communautés linguistiques les plus importantes (anglophone, francophone et germanophone) deux à trois programmes généraux (avec divertissements, informations, séries et films), mais surtout à tous les publics une demi-douzaine de canaux "thématiques" présentant 24 heures sur 24 et en plusieurs langues, l'un du sport, un autre des informations, un troisième de la musique, un quatrième des films, un cinquième des émissions pour enfants, pour ménagères etc. Il est dès lors nécessaire de tirer profit des nouvelles normes de transmission qui permettent d'associer à chaque image plusieurs canaux distincts. Le financement ne se fera pas forcément pour tous les canaux par voie de recettes publicitaires, puisqu'il sera possible d'encrypter les signaux et donc de percevoir un abonnement auprès des spectateurs qui utiliseront pour les programmes en question, un équipement de décodage.

Le système ASTRA est susceptible d'apporter un bouleversement des habitudes télévisuelles dans les (vastes)

régions d'Europe où le public ne peut actuellement choisir qu'entre deux ou trois programmes distincts. Nous oublions trop facilement que le câble, avec son grand choix de programmes, se limite sur notre continent aux pays du Benelux et à la Suisse, ainsi que, depuis peu, à certaines régions d'Allemagne fédérale. Toujours est-il que ASTRA offrira ses programmes à tous les réseaux câblés disposant de capacités de transmission inutilisées.

Si ASTRA devient un argument de vente pour les câblodistributeurs, un espoir pour l'industrie des équipements de réception, la bouée de secours pour les nouveaux programmes en peine d'étendre leur audience, il ne faut plus s'étonner du ralliement de ces milieux à ce système authentiquement européen, mais qui avait initialement reçu un accueil quelque peu froid, sous l'influence des chaînes de télévision publiques, inquiètes de la concurrence privée en perspective, et de celle de fabricants de satellite européens qui ont abandonné, faute de faire une offre de fourniture à la SES, le marché du premier satellite luxembourgeois à un constructeur américain. Le premier allié de poids rejoignant le camp de la SES a été British Telecom, l'entreprise récemment privatisée des télécommunications au Royaume-Uni, participant déjà actuellement à la diffusion d'une bonne douzaine de programmes de télévision par satellite.

Lancement et contrôle du satellite

Le secteur spatial lui-même est évidemment un élément-clé du système ASTRA. La mise en orbite est prévue pour août/septembre 1988 à l'aide d'une fusée européenne Ariane 4. De forme cubique, le satellite pèse près de deux tonnes; une fois ses panneaux solaires déployés, il aura une envergure totale de plus de 19 mètres. Muni de 22 "transponders" (des récepteurs-émetteurs), dont 16 actifs et 6 de réserve, et d'une antenne d'un diamètre de 1,5 mètre, il communiquera avec une zone de couverture qui correspond à l'Europe entière.

D'un modèle qui a déjà fait ses preuves dans l'espace, le satellite est fourni par le constructeur GT/Astro (auparavant RCA Astra Electronics). Son assemblage est terminé, mais on met à profit le retard d'un an et demi, dû aux problèmes encourus par le lanceur, pour procéder à différentes améliorations. Le satellite dispose d'accumulateurs qui lui permettront de fonctionner 24 heures sur 24, même si une éclipse solaire interrompt l'approvisionnement en électricité. Le carburant emporté dans l'espace servira à stabiliser et à repositionner le satellite; son épuisement marquera la fin de la vie utile du satellite, laquelle se situera dans 11 à 12 ans. Inutile de souligner que toutes les composantes électroniques vitales pour le système ont été dédoublées pour permettre des réparations "en vol" par télécommande.

La poursuite, la télémesure et le contrôle du secteur spatial, ainsi que la gestion de ses systèmes se font à partir de la station terrienne de Betzdorf. Erigée pour

un coût de 650 millions de francs, elle est pour le moment la station la plus moderne du monde, et elle vient d'être sélectionnée pour contribuer à la mise en orbite de satellites japonais. Mentionnons ici que le château de Betzdorf, qui servira de siège à la Société Européenne des Satellites, avait été choisi en 1953 comme résidence par le jeune couple de l'année LL.AA. RR. le Grand-Duc Héritier Jean et son épouse Joséphine-Charlotte, née Princesse de Belgique; c'est là que sont nés et ont grandi l'actuel Grand-Duc Héritier Henri et ses frères et soeurs.

La station de Betzdorf est dotée de deux grandes antennes, mais la SES a également paré à toutes les éventualités en se dotant d'une station de contrôle mobile, montée sur camion. La transmission des programmes de télévision pourra se faire à partir de Betzdorf ou de toute autre station de liaison montante en Europe, à la limite de seize locations différentes pour les seize programmes, y compris des stations mobiles pouvant se déplacer sur les lieux des événements à couvrir par une émission. La réception du signal est à son tour possible dans l'Europe entière, par les réseaux câblés, les antennes collectives, mais également par de petites antennes individuelles, qui atteindront pour les pays du Benelux un minimum de 60 à 80 centimètres de diamètre. Précisons que la réception du signal peut éventuellement rester soumise, dans certains pays, à une autorisation préalable de l'Administration.

Un pari à gagner

Après les progrès énormes qui ont déjà été accomplis sur les plans technique, politique, juridique et autres, les efforts se poursuivront dans les prochains mois du côté de la SES pour commercialiser la capacité de transmission du système, et du côté du Gouvernement pour maximiser les retombées pour l'économie luxembourgeoise. Le concours de la CLT est désormais acquis; l'intérêt pour "monter à bord d'ASTRA" est le plus prononcé en Angleterre, mais les milieux professionnels allemands et français viennent à leur tour de découvrir le système offert par le Luxembourg. L'entreprise continue à comporter des risques considérables: ne rappelons que ceux liés au lancement des satellites. Mais l'espoir réel désormais que le Luxembourg gagne son pari, celui de disposer d'une nouvelle ressource nationale constituée par une position orbitale rémunératrice.

Il n'y a guère de doutes: le monde des nouvelles télévisions devra passer par une longue et pénible période de démarrage. Mais le Luxembourg en tout cas ne s'est pas engagé dans cette voie en attendant des retombées exceptionnelles à court terme. Mais il espère avoir fait un investissement stratégique que le monde regardera un jour avec envie.

(Extrait de la revue trimestrielle BENELUX. Article de Monsieur Paul Zimmer, Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère d'Etat Luxembourg.)

L'activité bancaire au Luxembourg

L'évolution que l'activité bancaire a prise au Luxembourg lui a permis d'échapper en partie aux grandes turbulences qu'ont connues les marchés bancaires.

Fin 1987 le nombre de banques actives à Luxembourg avait augmenté de 5 unités par rapport à l'année précédente pour s'établir à 127.

Après avoir fortement augmenté au cours des premiers mois de l'année, la somme des bilans des établissements bancaires et d'épargne a marqué une certaine régression à partir du mois de novembre. Par rapport à la fin de l'année 1986, on note cependant une augmentation annuelle de 8,48% dans la somme des bilans qui s'établit au 31 décembre 1987 à 8.686 milliards de francs. En éliminant les fluctuations des cours des devises par rapport au franc luxembourgeois, l'augmentation sur une base annuelle s'élève même à 15,8%.

Au demeurant l'évolution de la place financière est telle que l'utilisation du critère du total du bilan conduit à une sous-estimation de l'activité bancaire globale, car ces dernières années les banques ont intensifié leurs activités hors bilan. Elles ont de plus en plus développé une image d'institutions prêtes à offrir services et garanties dans le cadre de l'émission et de la négociation de titres de tiers. L'essentiel des recettes continue pourtant de provenir de la marge d'intérêt.

L'emploi dans les banques s'est accru d'une année à l'autre de 1.338 unités, ce qui constitue un taux de croissance annuel de 11,7% pour atteindre le chiffre de 12.736 personnes au 31 décembre 1987. Ce chiffre se compare avec celui de fin 1984 qui s'élevait à 9.382.

Bien que les résultats pour la fin de 1987 ne soient pas encore disponibles, on peut faire les constatations suivantes selon les données publiées fin octobre:

- L'alimentation en capitaux de la place financière semble dépendre moins du marché inter-bancaire à en juger par l'évolution des opérations entre institutions financières. Ainsi fin octobre les banques luxembourgeoises avaient emprunté 5,4 milliards de francs de banques étrangères et avaient prêté 5,3 milliards à des banques étrangères. La place de Luxembourg a ainsi réduit sa position traditionnellement débitrice sur le marché interbancaire de 544 millions de francs fin 1986 à 89 millions de francs en octobre 1987.
- Contraction marquée de la rubrique débiteurs
- Expansion moins forte des portefeuilles titres exprimés en francs luxembourgeois
- Stagnation des participations et augmentation de 25% des autres postes de l'immobilisé, surtout en francs

luxembourgeois traduisant entre autres la forte activité d'acquisition et de construction développée par les banques dans le cadre du private banking.

- Les dépôts de la clientèle dépassent les 2,6 milliards de francs reflétant notamment une augmentation de presque un tiers de dépôts à terme. L'évolution des différents types de dépôts permet de conclure que les investisseurs ont montré une préférence marquée pour la liquidité en raison de l'évolution des taux d'intérêt; en deuxième lieu on constate un renforcement de l'activité de gestion de patrimoines à partir de Luxembourg. Cette constatation est corroborée par les positions sur le marché inter-bancaire, ainsi que les évolutions des comptes de résultat.

Les activités de promotion et de diversification

Tout au long de l'année 1987 le Gouvernement a continué à faire participer les opérateurs de la place financière à ses efforts de promotion commerciale à l'étranger. Lors de chaque mission de promotion, à l'étranger, les opérateurs de la place financière étaient représentés à côté des exportateurs de marchandises. Les présentations faites au public étranger ont toujours inclu les services financiers offerts par le pays.

Par ailleurs, le budget de l'année courante prévoit pour la première fois un crédit au titre de la promotion de la place financière. Ce crédit sera utilisé dans le cadre du soutien que le Ministère a accordé dès le début aux études de mise en oeuvre d'un nouveau marché d'instruments financiers à terme à Luxembourg.

Ces études ont été initiées avec la participation du Ministère dès le début de l'année 1987 dans l'optique de la consolidation de la compétitivité de la place financière au niveau des produits offerts.

Une autre activité qui ne manquera pas d'avoir un impact sur la place financière est l'émission d'une pièce en or luxembourgeoise. Ce projet, qui a reçu un certain retard du fait d'un promoteur étranger, a depuis été entièrement réexaminé au niveau luxembourgeois. Des précisions supplémentaires pourront prévisiblement être rendues publiques au courant de cette année-ci.

Actuellement les modalités de la commercialisation de cette monnaie sont à l'étude. L'émission de la pièce devrait avoir lieu à l'occasion des anniversaires nationaux des années à venir.

(Extrait du rapport d'activité 1987, présenté par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre du Trésor à la Chambre des Députés en mars/avril 1988.)

L'évolution des principales activités de la Caisse d'Epargne de l'Etat

SOMME DU BILAN

Pendant l'année 1987, qui était le 132^e exercice de l'établissement, les activités de la Caisse d'Epargne de l'Etat se sont développées de nouveau à un rythme soutenu. Cette évolution favorable s'est traduite par une croissance du total du bilan de 28,555 milliards de

francs, soit de 10,4%, nettement supérieure à l'expansion de 8,5% accusée pour l'année sous revue par la somme des bilans des banques établies au Grand-Duché. Au 31 décembre 1987, le total du bilan de l'établissement s'est ainsi établi à 301,923 milliards de francs, contre 273,368 milliards de francs au 31 décembre 1986. Durant les cinq dernières années, la somme bilantaire de l'établissement s'est accrue comme suit:

Exercice	Total du bilan en millions de fr.	Variation par rapport à l'exercice précédent	
		en millions de fr.	en pour cent
1983	211.301	+13.358	+ 6.7
1984	231.190	+19.889	+ 9.4
1985	249.519	+18.329	+ 7.9
1986	273.368	+23.849	+ 9.6
1987	301.923	+28.555	+10.4

DÉPÔTS

La progression de la somme du bilan enregistrée en 1987 a résulté essentiellement d'une nouvelle hausse du total des dépôts. Ceux-ci se sont accrues de 254,961 milliards de francs au 31 décembre 1986 à 282,153 milliards de francs au 31 décembre 1987, soit de 27,192 milliards de francs (+10,7%).

Dépôts banques

Au total, les engagements envers les banques sont passés de 90,695 milliards de francs à la fin de 1986 à 100,096 milliards de francs à la fin de 1987 (+9,401 milliards ou +10,4%). L'accroissement global des pré-dits dépôts est toutefois dû exclusivement à la progression des engagements à terme, dont les échéances sont supérieures à un mois (+12,857 milliards ou +37,1%).

Par suite d'une réorientation des placements interbancaires, induite par des changements intervenus dans les conditions du marché monétaire, les engagements à vue, dont les termes sont égaux ou inférieurs à un mois, ont en effet fléchi (-3,456 milliards ou -6,2%).

Dépôts clients

En marquant pour leur part un rythme de hausse légèrement supérieur à celui de la somme du bilan, les fonds déposés par la clientèle non bancaire se sont accrues dans l'ensemble de 17,791 milliards de francs

(+10,8%). Ces dépôts - qui comprennent également les fonds disponibles du Trésor placés auprès de notre établissement - ont en effet progressé de 164,266 milliards de francs au 31 décembre 1986 à 182,057 milliards de francs au 31 décembre 1987.

Comme le montre le tableau reproduit ci-dessous, cette augmentation globale des dépôts clients est le résultat d'un développement positif de la plupart des catégories de comptes créditeurs:

	Au 31.12.1986	Au 31.12.1987
	Millions de francs	
Dépôts et comptes courants:		
- à vue (à un mois au plus)	95.051	93.234
- à terme (à plus d'un mois)	23.549	38.522
Sous-total	118.600	131.756
Livrets d'épargne	45.666	50.301
Dépôts clients	164.266	182.057

Dépôts à vue et à terme

L'évolution favorable des dépôts clients est due d'abord à la croissance très forte des dépôts à terme (à échéan-

ce supérieure à un mois), dont le total s'est élevé à 38,522 milliards de francs à la fin de 1987, contre 23,549 milliards de francs un an plus tôt (+14,973 milliards ou +63,6%). Par contre, après la notable hausse enregistrée en 1986, les dépôts à vue (à échéance égale ou inférieure à un mois) ont marqué en 1987 un léger recul (-1,817 milliard ou -1,9%), malgré une évolution positive des soldes créditeurs des comptes courants. D'un exercice à l'autre, le total des dépôts à vue et à terme est toutefois passé de 118,600 à 131,756 milliards de francs (+13,156 milliards ou 11,1%) et a dès lors accusé un rythme de croissance supérieur à celui de la somme du bilan.

Notons que, en plus des dépôts à terme en francs luxembourgeois et belges, cette rubrique comprend aussi les dépôts à terme en devises étrangères. Or, pour diversifier les instruments de placement mis à la disposition de ses clients, l'établissement - qui a été la première banque au monde à tenir, dès 1976, des comptes en Ecu - offre depuis octobre 1981 la possibilité d'ouvrir des comptes à terme en Ecu et en DTS, permettant de répartir le risque de change sur un panier de devises.

Dépôts d'épargne

Les dépôts d'épargne ont contribué à leur tour au développement des dépôts non bancaires. Entre fin 1986 et fin 1987, les fonds déposés sur livrets d'épargne ont en effet augmenté de 45,666 milliards de francs à 50,301 milliards de francs (+4,635 milliards ou +10,1%).

En 1987, les dépôts d'épargne ont donc continué leur mouvement ascendant à un rythme sensiblement égal à celui enregistré en 1986. Cette tendance a évidemment été favorisée par l'amélioration des revenus nominaux, par l'arrêt de la hausse des prix - qui s'est répercutée positivement sur le rendement réel des dépôts d'épargne - ainsi que par la modération des taux d'intérêt servis sur les comptes à terme (de 1, 2, 3, 6 et 12 mois) qui sont rémunérés en fonction des conditions du marché monétaire. Ces facteurs ont d'ailleurs permis de procéder au 1er octobre 1987 à une nouvelle adaptation des taux d'intérêt applicables aux livrets d'épargne, qui ont ainsi évolué comme suit:

	01.10.1986	01.10.1987
Epargne ordinaire (taux de base)	4,00%	3,75%
Epargne à terme:		
01 an	5,75%	5,50%
02 ans	6,00%	5,75%
03 ans	6,25%	6,00%
05 ans	6,75%	6,50%
10 ans	7,25%	7,00%
Epargne des jeunes (avant 18 ans)	5,75%	5,50%
Epargne professionnelle (après 18 ans)	5,75%	5,50%

La nouvelle croissance des dépôts d'épargne enregistrée en 1987 a profité à presque toutes les catégories d'épargne sur livret. Contrairement à l'année 1986, la hausse s'est cependant révélée particulièrement prononcée au niveau de l'épargne à vue. Alors que le nom-

bre total des livrets d'épargne a encore augmenté légèrement, le solde moyen par compte d'épargne s'est accru assez notablement. Ainsi, à la fin de l'exercice, les fonds déposés sur livrets d'épargne auprès de l'établissement ont-ils représenté plus de 50% du total des dépôts d'épargne reçus par l'ensemble des banques établies au Grand-Duché.

Malgré l'adaptation des taux d'intérêt pendant l'exercice sous revue, les intérêts crédités sur livrets d'épargne se sont établis à 2.088 millions de francs en 1987, contre 2.164 millions de francs en 1986. Sur la base de l'évolution des soldes ayant existé durant l'année sur livrets d'épargne ordinaire (à vue), les primes de fidélité bonifiées au taux de 1% à la fin de 1987 se sont montées à 257 millions de francs, tandis que les primes d'épargne - allouées au taux de 1,5% à partir de 1986 dans le but de stimuler l'épargne - ont atteint un montant total de 49 millions de francs.

CRÉDITS

L'encours global des prêts et crédits - opérations de crédit-bail comprises - est passé de 73,620 milliards de francs au 31 décembre 1986 à 77,192 milliards de francs au 31 décembre 1987. D'une année à l'autre, le montant total des prêts et crédits en cours a dès lors marqué une hausse de 3,572 milliards de francs (+4,9%), ainsi qu'il résulte du tableau reproduit ci-après:

	Au 31.12.1986	Au 31.12.1987
	Millions de francs	
Prêts et crédits gagés	64.002	67.632
dont: Prêts hypothécaires	35.384	37.329
Prêts et crédits non gagés	9.578	9.444
Opérations de crédit-bail	40	116
Total des prêts et crédits	73.620	77.192

Ce tableau fait apparaître aussi que, dans un environnement économique et financier restant toujours caractérisé - surtout sur le plan international - par des risques élevés, l'établissement ne s'est pas départi de son attitude circonspecte en matière d'octroi de crédits. A la clôture de l'exercice sous revue, les prêts et crédits gagés ont en effet représenté 87,6% et les prêts hypothécaires 48,4% du total des prêts et crédits.

L'accroissement global de l'encours des prêts et crédits est dû exclusivement à la progression des prêts et avances à terme, qui sont passés de 62,463 milliards de francs au 31 décembre 1986 à 66,676 milliards de francs au 31 décembre 1987 (+4,213 milliards ou +6,7%). Les avances en compte courant et les crédits à vue ont par contre diminué et se sont établis à 10,516 milliards de francs à la fin de 1987, contre 11,157 milliards de francs un an auparavant (-641 millions ou -5,7%).

Crédits nationaux

En matière de crédits nationaux, la Caisse d'Épargne de l'État s'est efforcée, tout comme les années précé-

dentes, de soutenir dans toute la mesure du possible l'expansion et la diversification de l'économie luxembourgeoise. Dans le but de faciliter les investissements, tant dans le secteur de la production que dans le secteur du logement et de contribuer ainsi à la création d'emplois, elle a continué à consentir aux entreprises industrielles, artisanales, agricoles et commerciales - notamment aux entreprises nouvelles - ainsi qu'aux ménages des prêts à des conditions avantageuses. A noter que les interventions de l'établissement dans le financement des investissements privés et publics se font aussi bien par des opérations de crédit traditionnelles que par des opérations de crédit-bail (leasing). De plus des financements adaptés aux besoins individuels des clients sont mis à la disposition des particuliers au moyen notamment de prêts personnels et d'avances en compte courant.

En progressant d'environ 2,5%, le nombre des nouveaux prêts consentis s'est développé en 1987 à une allure comparable à celle relevée au cours de l'exercice précédent. La somme des nouveaux prêts accordés s'est montée à quelque 11,75 milliards de francs et a donc dépassé le niveau déjà très élevé de 11,6 milliards de francs atteint en 1986, année pendant laquelle le total des nouveaux prêts avait fait un bond de près de 40%. Tout comme pendant les deux années antérieures, un grand nombre d'entreprises ont cependant mis à profit l'amélioration de leur trésorerie pour alléger en conséquence leur endettement, et ce en procédant - au-delà de la réduction de leurs crédits en compte courant - au remboursement anticipé de prêts, phénomène qui s'est encore accentué en 1987 par rapport à 1986. Dans ces conditions, l'important volume de prêts consentis pendant l'année écoulée n'a évidemment pas pu se traduire pleinement par un accroissement correspondant de l'encours global des crédits nationaux.

Par ailleurs, fidèle à une tradition remontant à ses origines, l'établissement déploie une intense activité en matière de crédits immobiliers et contribue chaque année au financement d'une importante proportion des acquisitions, transformations et constructions de logements réalisés au Grand-Duché. Durant l'exercice sous revue, la politique tendant à consentir sans restriction des prêts en faveur du logement, en particulier pour le logement social a été poursuivie et ce afin d'aider de larges couches et notamment les catégories les moins fortunées de notre population à accéder à la propriété immobilière. Alors que le nombre des nouveaux prêts accordés à cette fin a augmenté de quelque 5%, leur volume s'est accru de près de 18% par rapport à 1986. En 1987, ces prêts ont d'ailleurs représenté plus de la moitié du total des nouveaux prêts accordés au courant de l'année.

Crédits internationaux

Dans le domaine des crédits internationaux, l'établissement a poursuivi en 1987 sa politique tendant à concentrer les opérations de prêt sur les débiteurs de toute première qualité, surtout de la zone O.C.D.E., et à diversifier autant que possible les risques géographiques. C'est dans le même souci d'une répartition aussi large que possible des risques que l'octroi de crédits en devises étrangères à des entreprises et à des particuliers, notamment à des résidents a été continué.

La langueur persistante du marché des euro-crédits a cependant restreint notablement les possibilités d'octroi de nouveaux crédits à des conditions rémunératrices. Aussi le volume total des crédits internationaux que l'établissement a dirigés ou auxquels il a participé a-t-il marqué un net fléchissement pendant l'exercice sous revue. Etant donné par ailleurs que - tout comme sur le plan national - la tendance au remboursement anticipé de prêts a continué à se manifester tout le long de l'année par suite de la baisse des taux d'intérêt, l'encours global de crédits libellés en devises est resté stationnaire entre fin 1986 et fin 1987. Quant aux opérations de financement liées au commerce extérieur, l'établissement a par contre développé ses activités, notamment au niveau des crédits documentaires et des garanties libellées en devises accordés à des entreprises luxembourgeoises.

PRESTATIONS DE SERVICES

Dans l'ensemble, les services bancaires fournis par l'établissement ont connu pendant l'année passée un nouveau et remarquable essor.

Comptes courants

En intensifiant ses relations avec les clients de l'établissement et en leur offrant des prestations de qualité à des conditions très compétitives, le service des comptes courants a réussi également en 1987 à développer ses activités à un rythme soutenu. Tant le nombre des comptes que le volume des opérations ont progressé suivant la tendance observée pendant les années précédentes. Il en a été de même pour les opérations sur ordres permanents et pour les opérations débit-crédit automatiques, qui représentent ensemble le quart du total des opérations. L'automatisation des échanges de données avec les administrations publiques, avec les entreprises privées et, surtout, avec les autres établissements bancaires a d'ailleurs été poursuivie très activement.

Réseau Bancomat

Les guichets automatiques de banque "Bancomat", introduits en mai 1983, ne cessent de connaître un succès grandissant. Ces guichets, qui font partie d'un réseau national, permettent d'opérer des retraits de fonds ainsi que - à partir d'avril 1984 - le dépôt de billets de banque et la commande de documents (ordres de virement, chèques ordinaires et eurochèques).

Le système "Bancomat" est en voie d'être élargi par l'introduction d'un réseau de "terminaux points de vente", qui permettra la simplification et l'automatisation des opérations de paiement garanties. Ce système de paiement électronique, qui fonctionnera lui aussi sur une base nationale, apportera de substantiels avantages aux commerçants et aux utilisateurs et devrait dès lors trouver rapidement la faveur des intéressés.

Moyens de paiement

A la suite d'actions de promotion lancées auprès de la clientèle, le nombre des titulaires de cartes "Eurocard" émises par l'établissement a accusé également en 1987 une progression considérable. Vu son caractère

mondial, la fréquence d'utilisation de cette carte de paiement est aussi en sensible augmentation. En vue de mieux répondre aux désirs des clients et de tenir compte des évolutions sur le marché, il a été procédé au réaménagement de la politique de vente de la carte "Eurocard". Depuis avril 1987, l'établissement offre à ses clients deux cartes de paiement: la "Golden Eurocard", qui est destinée surtout aux personnes voyageant fréquemment, et l'"Eurocard Grand Public", qui s'adresse aux personnes intéressées plutôt par la fonction paiement de la carte.

La nouvelle et forte demande de cartes "eurocheque" enregistrée en 1987 confirme la grande utilité de ce moyen sur le plan national et international. Durant l'année sous revue, l'encaissement de chèques, notamment d'eurochèques en provenance de l'étranger, a d'ailleurs connu une notable expansion. Accepté dans 40 pays d'Europe et du pourtour de la Méditerranée, le système "eurocheque" est susceptible de résoudre les problèmes de disponibilité des clients lors de leurs séjours à l'étranger. Depuis juillet 1987, les titulaires d'une carte "eurocheque" luxembourgeoise, dotée d'une piste magnétique conforme à la norme EC, ont la possibilité d'utiliser les guichets automatiques de banque dans les cinq pays suivants: R.F. d'Allemagne, Danemark, Espagne, Portugal et Royaume-Uni.

Transferts de et vers l'étranger

Les transferts en monnaies ont présenté à leur tour une évolution positive. La participation de l'établissement au réseau S.W.I.F.T. a permis d'exécuter dans les meilleures conditions la masse sans cesse croissante des opérations effectuées avec nos correspondants bancaires.

Change

Les opérations de change en monnaie scripturale ont accusé, tant en volume qu'en valeur, une nouvelle et notable progression. Malgré l'utilisation croissante d'autres moyens de paiement (cartes de crédit, eurocheques et chèques de voyage), les achats et les ventes de billets de banque étrangers se sont encore accrus très sensiblement en 1987.

Métaux précieux

En dépit d'une conjoncture économique peu propice à l'investissement en métaux précieux, les opérations d'achat et de vente de lingots, de plaquettes et de pièces étaient en notable progression, alors qu'elles avaient marqué un léger tassement au cours des dernières années. Leur contre-valeur globale a même plus que doublé par rapport au niveau atteint en 1986.

Marché primaire et secondaire

En matière d'émission de valeurs, l'établissement a également réussi à étendre considérablement ses activités en 1987. Il est ainsi intervenu activement dans le placement de 357 émissions publiques en devises

étrangères (contre 277 en 1986) et de 17 émissions publiques en francs luxembourgeois (contre 23 en 1986). Dans de nombreuses émissions publiques, l'établissement était membre du syndicat de placement. Ses services ont en outre dirigé 8 placements privés en francs luxembourgeois, et ils ont participé à 4 autres placements.

Après un début d'année très favorable, les ordres de bourse confiés à l'établissement se sont cependant ressentis pendant les derniers mois de l'exercice du krach boursier intervenu au mois d'octobre. Dans l'ensemble, les ordres de bourse - dont le volume s'était fortement gonflé en 1986 - ont cependant dépassé le niveau atteint durant l'année antérieure.

Titres et coupons

Les comptes de dépôts-titres et les valeurs en dépôt se sont développés très favorablement en 1987. Simultanément, le service des coupons a enregistré, tout comme en 1986, une forte expansion.

Gestion de fortune

Comme banque de dépôt, l'établissement se charge également de la gestion des avoirs de ses clients. Les services offerts par son département spécialisé dans la gestion de patrimoine font l'objet d'une demande croissante de la part de sa clientèle indigène et étrangère.

Fonds d'investissement

En dehors de son intervention dans la constitution et la domiciliation de sociétés holding, l'établissement remplit la fonction de banque domiciliataire et/ou de banque dépositaire pour 7 fonds d'investissement; les avoirs nets de ces fonds se sont élevés à la fin de 1987 à 155,7 milliards de francs et ont représenté près de 14% du total du patrimoine des organismes de placement collectif établis au Grand-Duché. Pendant l'exercice sous revue, l'établissement a participé à la création de deux sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), ES-Bond Fund et ES-Bond Capital Fund, dont le capital est libellé en Ecu et qui placent leurs avoirs principalement en obligations européennes.

Clearing international

Sur le plan du clearing international de valeurs mobilières, l'établissement est à la fois membre du système Cedel et du système Euro-clear, pour lequel il joue un rôle très actif comme banque dépositaire depuis sa fondation en 1968. L'établissement fait en outre partie du groupe de 18 banques européennes qui ont constitué en septembre 1985 l'Association Bancaire pour l'Ecu, ayant pour objet de mettre en oeuvre et de gérer un système de clearing interbancaire en Ecu.

(Extrait des rapports et bilan 1987 de la Caisse d'Epargne de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.)

L'activité de la SNCI en 1987

Montant total des opérations décidées en 1987

En 1987, le conseil d'administration de la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 2.435 millions de francs, alors qu'en 1986 le chiffre correspondant avait atteint 2.266 millions de francs (soit une progression de 7,5% d'une année à l'autre).

Les différentes interventions de la SNCI ont contribué en 1987 à la création d'environ 740 emplois nouveaux, dont 71 au titre d'entrepreneurs indépendants. Le montant total des projets d'investissement, auquel la SNCI a contribué par ses prêts et participations, peut être estimé à 5 milliards de francs environ.

La comparaison avec les autres exercices antérieurs montre une normalisation du rythme des affaires, après le niveau exceptionnel atteint notamment en 1984 et 1985 en raison de certains prêts spéciaux à la sidérurgie dans le cadre "d'une section spéciale", bénéficiant de la garantie de l'Etat. En raison de l'interdiction communautaire de la plupart des aides étatiques à la sidérurgie européenne à partir du 1. 1. 1986, ce secteur est soumis de nouveau au régime de droit commun pour les opérations de la SNCI

Crédits d'équipement

La ventilation suivant les différents types d'interventions montre que les crédits d'équipement ont connu un nouveau record, atteignant 1.054 millions de francs en 1987, contre 853 millions en 1986, soit une augmentation de 23,6%. Si le montant des crédits d'équipement alloués à l'industrie s'est situé en 1987 légèrement au-dessus du niveau de 1986 (avec 249 millions, contre 238 millions), on constate, par contre, une progression très marquée dans le secteur du commerce, où le montant afférent est passé de 111 millions à 226 millions (+103,8%) et dans l'artisanat, dans lequel les interventions ont augmenté de 262 millions à 369 millions de francs et qui reste donc le principal secteur bénéficiaire de cette formule de crédit. De son côté, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a enregistré une certaine régression (-13,2%), le niveau exceptionnellement élevé de 242 millions atteint en 1986 s'étant rétabli à 210 millions en 1987.

Prêts à long terme

Le volume des prêts à long terme alloués en 1987 est tombé à 471 millions de francs, au regard de 904 millions en 1986 (-48%). Cette régression est toutefois due uniquement à l'absence de nouveaux prêts à l'industrie sidérurgique, alors que les prêts à long terme alloués aux autres branches industrielles sont passés de 254 millions en 1986 à 471 millions en 1987. Ces prêts ont été destinés au cofinancement des projets d'investissement de 12 firmes différentes, parmi lesquelles 6 sont de création récente.

Prêts CECA

Le montant des prêts CECA, qui sont destinés à des entreprises s'engageant à offrir par priorité une partie des emplois créés à des travailleurs en provenance des secteurs CECA, est tombé de 75 millions en 1986 à 15 millions en 1987.

Le ralentissement de cette formule de prêts s'explique en grande partie par le fait que les travailleurs en surnombre dans la sidérurgie ont pu être affectés progressivement à d'autres secteurs ou ont été mis à la retraite, de sorte que le potentiel de projets éligibles remplissant les conditions imposées par la Commission des C.E. se réduit fatalement dans la même mesure. A noter encore qu'en 1987 la SNCI a sollicité l'octroi d'une nouvelle tranche d'un prêt global CECA de 100 millions de francs dans le cadre de la ligne de crédit allouée en 1986 au consortium bancaire "Saar-Lor-Lux", comprenant la Saarländische Investitionskreditbank (SIKB), la Société de Développement Régional de Lorraine (LORDEX) et la SNCI.

Prêts à l'innovation

Le montant des prêts à l'innovation octroyés en 1987 est tombé à 65 millions, contre 176 millions au cours de l'exercice antérieur. Cette régression s'explique uniquement par le fait que l'examen des dossiers relatif aux demandes introduites par les 2 entreprises sidérurgiques au titre de l'exercice 1987 n'a pu être terminé avant la fin de l'année. Si l'on fait abstraction de ce secteur, on constate que les 65 millions de prêts à l'innovation alloués en 1987 à 6 entreprises industrielles et à une entreprise du secteur tertiaire dépassant le niveau correspondant de 1986 (57 millions) et de 1985 (29 millions).

Vue d'ensemble des opérations de la SNCI décidées du 1.1.1978 au 31.12.1987

(en mio francs)

	1978	1979	1980	1981	1982	1983
1. Crédits à l'investissement	638	1.268	1.372	2.576	2.598	894
dont						
1.1. Crédits d'équipement	598	588	388	541	461	565
1.2. Prêts à long terme	40	585	903	824	1.487	248
1.3. Prêts spéciaux à la sidérurgie	-	-	-	1.211	500	-
1.4. Prêts participatifs	-	-	-	-	75	-
1.5. Prêts à l'innovation	-	-	-	-	-	34
1.6. Prêts CECA	-	95	81	-	75	47
2. Crédits à l'exportation	210	816	378	730	452	179
3. Participations	268	2	-	100	5	216
4. Total des opérations décidées	1.116	2.086	1.750	3.406	3.055	1.289
	1984	1985	1986	1987	Total 1978-1987	
1. Crédits à l'investissement	3.965	5.292	2.113	1.655	22.371	
dont						
1.1. Crédits d'équipement	742	848	853	1.054	6.638	
1.2. Prêts à long terme	313	585	904	471	6.360	
1.3. Prêts spéciaux à la sidérurgie	2.560	3.592	-	-	7.863	
1.4. Prêts participatifs	50	116	105	50	396	
1.5. Prêts à l'innovation	30	29	176	65	334	
1.6. Prêts CECA	270	122	75	15	780	
2. Crédits à l'exportation	348	33	48	361	3.555	
3. Participations	60	169	105	419	1.344	
4. Total des opérations décidées	4.373	5.494	2.266	2.435	27.270	

Prêts participatifs

Les prêts participatifs qui constituent une formule intermédiaire particulièrement souple entre, d'une part, les prises de participation et, d'autre part, les prêts à long terme, ont atteint le chiffre de 50 millions de francs en 1987, contre 105 millions en 1986. Il s'agit en l'occurrence de la deuxième tranche d'une opération destinée à appuyer la réorientation commerciale en Europe d'une entreprise de distribution internationale.

Crédits à l'exportation

Après des années de faible activité, les crédits à l'exportation ont retrouvé en 1987 un niveau plus normal avec 361 millions de francs contre 48 millions en 1986 et 33 millions en 1985. Il s'agit en l'occurrence de 5 opérations de biens d'équipement de trois entreprises luxembourgeoises à destination de l'Algérie, de URSS et de la République Populaire de Chine.

Participations

En 1987, le conseil d'administration et les ministres de la tutelle de la SNCI ont marqué leur accord à 4 opérations de prises de participations pour un montant total de 419 millions de francs (contre 105 millions en 1986) (+299%). Ce montant record s'explique avant tout par la participation de la SNCI à la création d'Audiolux, qui a acquis en janvier 1988 6,1% du capital social de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion. La part de la SNCI dans Audiolux se chiffre à 204 millions de francs, soit 15% du capital global. En outre, la SNCI a marqué son accord à 2 augmentations successives du capital de la Société Européenne des Satellites. Grâce à cet apport additionnel de 100 millions de francs, la SNCI a maintenu sa part relative de 10% dans le capital social de la SES.

En troisième lieu, la SNCI a souscrit 2 millions de dollars au capital de l'entreprise californienne de haute

technologie Teletbit, qui en contrepartie, a décidé d'établir son siège européen et son centre technique au Luxembourg.

Enfin, en vue de renforcer ses contacts avec les milieux d'affaires de la "Silicon Valley" de Californie, la SNCI a investi en 1987 la somme de 1 million de dollars dans le fonds de venture capital du groupe américain Grace.

Montant total des opérations de la SNCI décidées au cours de la décennie 1978-1987

Pour l'ensemble de ses 10 premiers exercices, c'est-à-dire depuis son démarrage, le 1.1.1978, la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 27.270 millions de francs, ce qui représente une moyenne annuelle de 2,7 milliards. Si l'on exclut les prêts spéciaux à la sidérurgie d'un montant total de 7.863 millions de francs, les interventions en faveur des autres secteurs se chiffrent à 20 milliards environ, soit 2 milliards en moyenne par an. Sur ces montants, environ un tiers revient aux crédits d'équipement (6.638 millions en 10 ans, soit 664 millions par an, avec une tendance ascendante au cours des derniers exercices).

Les prêts à long terme ont atteint avec 6.360 millions un montant comparable, auquel on peut également ajouter 780 millions de prêts CECA.

Au total, les prêts à l'investissement, hors section spéciale sidérurgie, se chiffrent à 14,5 milliards de francs. En tablant sur un taux d'intervention moyen de 35% par rapport au coût global des projets, on peut donc évaluer le chiffre global des investissements réalisés avec l'aide et le cofinancement de la SNCI à 40 milliards de francs environ.

Les crédits à l'exportation, qui se sont chiffrés au total à 3.555 millions de francs sur 10 ans, ont connu notamment en raison des problèmes du surendettement et de l'insolvabilité de fait de nombreux pays en développement.

Enfin, la SNCI a pris depuis sa création des participations dans 15 entreprises pour un montant total de 1.344 millions de francs. En y ajoutant les prêts participatifs d'un montant de 396 millions, on constate que la SNCI a apporté une contribution substantielle au renforcement des structures financières au niveau des fonds permanents des entreprises luxembourgeoises.

Principaux résultats financiers de la SNCI

Somme du bilan et fonds propres

La somme du bilan de la SNCI est passée de 17.244 millions à la fin de 1986 à 18.271 millions au 31.12.1987, ce qui représente une augmentation de 6%. Parallèle-

ment, les fonds non exigibles de la SNCI, qui s'étaient chiffrés à 5.039 millions à la fin de 1986, ont atteint 5.287 millions au 31.12.1987.

Taux d'intérêt des crédits et prêts de la SNCI

Dans le contexte de la baisse générale des taux d'intérêt sur les marchés financiers internationaux et luxembourgeois, le conseil d'administration de la SNCI a procédé en 1987 à une baisse de ses taux qui sont liés aux taux du marché. Ceux-ci ont évolué comme suit d'une année à l'autre (situation au 31.12.1986 respectivement au 31.12.1987):

- le taux des crédits d'équipement a été maintenu à 4,50% p.a.;
- le taux des prêts à long terme ("prime rate") est passé de 7,75% en début d'année à 7,25% p.a. à la fin de l'exercice 1987 et à 7% p.a. à partir du 1er février 1988;
- le taux des prêts à l'innovation est resté à 5% p.a.;
- le taux des prêts CECA a été de 7,80% p.a. avec un taux de déboursement de 99% et une bonification d'intérêt de 3% p.a.;
- le taux des crédits à l'exportation a été ramené de 8% à 7,50% p.a.;
- pour les prêts participatifs, la rémunération est en principe identique à celle des actionnaires ou associés, tout en comportant une rémunération minimale de 4,50% (par analogie aux crédits d'équipement) et au maximum de 15%.

Emprunt sous forme de bons d'épargne à capital croissant

A l'instar des emprunts des exercices 1985 et 1986, la SNCI a émis en 1987 - avec l'autorisation des ministres de tutelle - un emprunt de 500 millions de francs sous forme de bons d'épargne à capital croissant et comportant un intérêt implicite de 6% p.a. La différence entre la valeur de souscription et la valeur de remboursement, qui représente les intérêts cumulés, est exonérée de l'impôt sur le revenu pour autant que les bons d'épargne font partie du patrimoine privé d'une personne physique. Le produit de cet emprunt est destiné au refinancement partiel des prêts à l'investissement que la SNCI a alloués aux entreprises industrielles, artisanales, commerciales et hôtelières dans le cadre de la politique de modernisation et de diversification de l'économie luxembourgeoise.

Résultats financiers de la SNCI

Suite à la baisse de la rémunération touchée par la SNCI sur les placements à court terme ainsi qu'à la réduction des taux d'intérêts débiteurs, le bénéfice brut de la SNCI est tombé de 208 millions en 1986 à 170 millions en 1987 (-13%). Cette régression s'explique tout d'abord par la baisse générale des taux d'intérêt et donc de la rémunération des dépôts de la SNCI.

Parmi les facteurs exceptionnels qui ont contribué à la baisse du résultat, il y a lieu de signaler les frais liés au déménagement et à l'équipement des bureaux de la SNCI ainsi qu'à la mise en place d'un personnel propre à la SNCI.

Déduction faite d'une provision forfaitaire pour risques inhérents aux prêts directs d'un montant de 90 millions de francs, le bénéfice net de 1987 se chiffre à 82 millions de francs, contre 108 millions de francs en 1986.

Conformément à la loi organique de la SNCI, le bénéfice est versé intégralement au compte de réserves, augmentant ainsi les fonds propres de la SNCI et renforçant ses assises financières dans l'intérêt d'une bonne exécution de sa mission.

(Extrait du rapport et bilan de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement.)

Luxembourg, a financial centre facing the new challenges in international banking

By Mr. Jacques F. Poos, Vice-President of the Government, Minister of the Treasury

Within less than twenty years Luxembourg has become a renowned international financial centre. The number of banks established in Luxembourg has increased from 15 in 1960 to 76 in 1975 and to more than 120 in 1986. There are many reasons for this spectacular rise in banking activities, which is illustrated by the 1 to 30 ratio between gross national product and the banks' total assets.

Situated at the crossroads of trans-European trading routes our country has a long experience in international business.

The skill of the population in dealing with the different currencies of its larger neighbours and in displaying their linguistic abilities, as well as the political and social stability of the country, already attracted many foreign bankers in the last century.

After the First World War the authorities actively supported the development and broadening of financial services and activities. In 1929, a law was passed establishing the legal and fiscal status of the Luxembourg holding company, while a further law provided for the creation of the Luxembourg Stock Exchange, which assumed from the beginning an international function.

These laws were instrumental in accelerating the expansion of banking in Luxembourg, witnessed by the steep rise in international financial activities, particularly in the Euromarkets. Luxembourg's central location within the EC and the highly positive record of a flexible legal framework and banking control increased its attractiveness as an international financial centre. But despite the flexible regulations, Luxembourg has gained a reputation for stable banking and respectability.

After the tremendous growth in volume in connexion with the rapidly expanding Euromarkets, Luxembourg has, over the last five years, diversified its investment opportunities, thus offering solid experience and profes-

sionalism in financial services. In this respect the well-developed infrastructure of back-up services to the financial institutions such as modern telecommunications networks, good transport facilities or specialized lawyers and chartered accountants, has proved just as useful as the market shares previously acquired in the Eurobond-market.

New types of skill, know-how and experience had to be developed under the pressure of changing markets and severe international competition.

Luxembourg as a financial centre succeeded in keeping up with those changes and demonstrated its capacity to adapt and innovate as shown by the steady increase in operating earnings.

Let me simply mention here the expertise in composite currencies and the large share Luxembourg has gained in the dynamic ECU market. Luxembourg's leading role in the Euro-DM market also remains unquestioned, while, on the customer side, the renowned personalized service offered by Luxembourg banks is finding an increasingly positive echo among private customers, medium-sized companies and institutional investors alike.

Thus, the banking and financial sector is itself undergoing a major transformation process, as private banking and investment management take over from traditional wholesale lending as the major sources of new growth.

The Government fully supports these developments, which are progressively modifying the basic orientations of this financial centre.

It also wishes to enhance the attractions of Luxembourg as a banking centre capable of facing competition in a constantly changing international environment.

The level of corporation tax will come down to 36 per cent in 1988, while various other taxes hampering Luxembourg's competitiveness have already been abolished or reduced. Ongoing improvement of the legal framework is also underway. The consolidation and further development of Luxembourg as a financial centre have become fundamental objectives of the Government's economy policy, since with the decline of the steel industry, banking is now the foremost contributor to GDP.

Today, banking accounts for 15% of GDP, 7% of the total labour force and 20% of Government revenue. It also transforms a trade deficit into a large current account surplus.

The new-found importance of the financial sector to the Luxembourg economy is certainly a positive factor but it also represents a real challenge for the future.

International finance is changing rapidly, and on a worldwide scale. Dramatic innovations in information and communication technologies are radically transforming the financial landscape, which will differ comple-

tely from that familiar since the end of the Second World War. The globalization and deregulation of the financial markets, as well as their liberalization and securitization, are setting new standards and opening up new opportunities, but are also creating new competition and market conditions.

If the banks are to come to grips with these new trends, the authorities must further improve and adapt both the legal environment and existing technological facilities. Since banking has become an important source of employment, the training of staff has also become one of the major challenges.

For these reasons, the financial institutions, together with their umbrella organization, the ABBL, will have to prove that they can meet the new standards required. I am convinced that this is well within their capabilities.

("Luxembourg, a Multinational Financial Centre" published by ABBL, The Luxembourg Bankers' Association.)

La place financière de Luxembourg

Evolution générale

En 1987, la place financière de Luxembourg s'est développée favorablement tout en consolidant davantage son assise, grâce à la diversification continue de ses activités de même qu'à l'implantation de nouvelles institutions financières.

Au 31 décembre 1987, le Luxembourg comptait 127 établissements bancaires et d'épargne (122 en 1986, 90 en 1977) et 24 établissements financiers non-bancaires. L'origine géographique de ces institutions ne cesse par ailleurs de s'étoffer avec entre autres l'arrivée au cours de ces derniers mois des premières banques néerlandaises et britanniques. Le fait que ces dernières soient d'origine européenne pourrait suggérer que la place financière de Luxembourg commence à être davantage intégrée dans la stratégie de redéploiement des établissements bancaires européens face à l'objectif déclaré de créer à l'horizon 1992 un grand marché des services financiers.

La somme cumulée des bilans des établissements luxembourgeois, qui avait dépassé pour la première fois en 1986 les 8.000 milliards de francs, a de nouveau connu en 1987 une expansion des plus satisfaisantes. En effet, la somme bilantaire s'élevait à 8.686 milliards de francs à la fin décembre, ce qui représente une variation annuelle de 8,5% contre 5% en 1986 et 4% en 1985. En éliminant préalablement l'impact des fluctuations

des cours de change, ce qui est d'autant plus justifié si l'on sait que le bilan des banques luxembourgeoises est constitué à près de 90% de devises, un taux de croissance de 16% peut être dégagé par rapport à 12% et 13% au cours des deux années précédentes. Ce dernier, qui constitue le taux le plus élevé depuis 1980, est d'autant plus remarquable si l'on tient compte des divers chocs boursiers et monétaires auxquels les marchés financiers ont été confrontés en 1987 (voir la section sur l'évolution monétaire internationale).

La forte croissance bilantaire et surtout la persistance du problème international de la dette ont amené les banques luxembourgeoises à renforcer substantiellement leurs fonds propres au cours de ces dernières années. Le total du capital, du capital emprunté, des réserves et des provisions de l'ensemble des établissements bancaires et d'épargne de la place s'élevait à 546 milliards de francs à la fin du mois de décembre 1987, soit 6,3% du total du passif. Néanmoins, la constitution de provisions et de réserves, qui avait été très dynamique au cours des exercices antérieurs, semble peu à peu plafonner.

Le tableau ci-dessous montre, par exemple, que les provisions ont été multipliées par 9 entre 1980 et 1987 pour passer de 27 milliards de francs à 253 milliards! Représentant 3% de la somme des bilans, elles sont devenues en l'espace de quelques années la composante la plus importante de l'ensemble des fonds à risques.

Dans son rapport annuel du mois de juin 1987, l'Institut Monétaire Luxembourgeois estimait, par conséquent, qu'une comparaison internationale des provisionnements moyens permettait de placer "le Luxembourg parmi les centres financiers les mieux dotés en ressources propres disponibles pour la couverture éventuelle des risques-pays."

Non-exigible et capital emprunté des établissements bancaires et d'épargne
(en milliards de francs)

Année	Capital	Capital emprunté	Réserves	Provisions
1980	65	17	39	27
1981	77	27	45	41
1982	84	44	53	72
1983	96	53	62	105
1984	107	61	73	148
1985	115	69	81	187
1986	118	71	90	234
1987	125	70	98	253

Source: IML

Après avoir largement axé leur développement durant les années soixante-dix sur celui du marché des euro-obligations et des euromonnaies, les banques luxembourgeoises ont été confrontées au début des années quatre-vingt, à une réduction drastique et généralisée des marges d'intérêt et des commissions sur l'euro-marché de même qu'à des risques débiteurs de plus en plus préoccupants.

Elles ne se sont néanmoins pas contentées d'améliorer leurs dotations en fonds à risques (voir plus haut), mais elles ont simultanément développé leurs activités en faveur du "private banking", c'est-à-dire l'ensemble des services rendus à la clientèle privée, ainsi qu'en faveur des opérations hors-bilan génératrices de commissions. Ce nouvel axe privilégié de développement connaît un succès grandissant. Il est illustré par l'expansion rapide des services de gestion de portefeuille ou de trésorerie ainsi que par la véritable explosion que connaît le secteur des organismes de placement collectif.

En 1980, 76 organismes de placement collectif luxembourgeois représentant un actif net global de 118 milliards de francs étaient présents sur la place de Luxembourg. En octobre 1987, 362 organismes de placement collectif rassemblaient un patrimoine équivalent à 1.118 milliards, ce qui représente sur les sept dernières années un taux de croissance de 844% de l'actif net global.

Les SICAV (Sociétés d'investissement à capital variable) connaissent une forte expansion. Bien que leur actif net soit toujours inférieur à celui des fonds communs de placement, elles sont désormais plus nombreuses que

ces derniers (193 SICAV contre 117 fonds communs au mois d'octobre 1987).

L'amélioration constante de la palette de services offerts par les banques luxembourgeoises profite évidemment à l'emploi bancaire qui a connu, ces deux dernières années, une augmentation sans précédent (+25%)!

En 1987, 1.338 emplois nouveaux ont été créés, les effectifs totaux s'élevant à la fin décembre à 12.736 personnes, soit plus de 7% de l'emploi total du Grand-Duché (contre 4% en 1977). Cela ne constitue qu'un aspect de la position de plus en plus vitale que détient désormais le secteur financier dans l'économie luxembourgeoise. Sans même aller jusqu'à prendre en considération des effets induits souvent considérables sur les autres secteurs de l'économie, il faut souligner que le secteur financier occupe dans le PIB une part à peu près équivalente à celle de l'industrie, qu'il est une source primordiale de recettes fiscales et qu'il contribue largement au confortable surplus de la balance des transactions courantes, un surplus qui compense largement le déficit de la balance commerciale.

Soucieuses de contrebalancer le déclin relatif de l'industrie sidérurgique et de diversifier les structures de l'économie luxembourgeoise les autorités gouvernementales luxembourgeoises ont, depuis longtemps, soutenu le développement harmonieux du secteur des services financiers. C'est ainsi qu'elles ont régulièrement pris des mesures législatives ou réglementaires visant d'une part à renforcer l'attrait, tant pour les banques que pour la clientèle privée, de la place financière de Luxembourg et d'autre part, à élaborer une réglementation et une surveillance des activités bancaires conformes aux exigences d'un centre financier à la fois solide, sérieux, réputé et compétitif. Citons, entre autres, la loi de 1983 sur les organismes de placement collectif (une loi qui préfigurait déjà les futures normes communautaires) et enfin la constitution au 1er juin 1983 de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, le successeur juridique du Commissariat au Contrôle des Banques. En outre, le Centre Universitaire de Luxembourg délivre, dans le cadre d'un cycle d'études de deux ans, un enseignement orienté plus spécifiquement sur l'apprentissage du métier de banquier, ce qui devrait à terme contribuer à élever encore davantage le niveau de formation moyen de l'employé de banque.

L'allègement général de la pression fiscale, tant sur les entreprises que sur les ménages, réalisé en 1987 et en 1988 ainsi que l'abolition de certaines taxes spécifiques devraient enfin contribuer à relever au cours des prochaines années la compétitivité non seulement de la place financière mais également de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise.

De nouveaux espoirs sont également placés dans l'essor du secteur des assurances et plus particulièrement celui de la ré-assurance, qui bénéficie depuis 1984 d'une législation propice à son épanouissement. Une telle évolution ne pourra que consolider l'assise et la solidité d'un centre financier qui a face aux modifications brutales de son environnement, incontestablement fait preuve d'une très grande capacité d'adaptation et d'innovation.

Actifs et passifs en euromonnaies

D'après la Banque des Règlements Internationaux, qui se base sur des déclarations statistiques de 15 pays européens, les passifs en euromonnaies ont atteint en septembre 1987 un montant de 1.711 milliards de dollars US.

A cette date, la part du Luxembourg s'établissait à 146 milliards, soit 8,5% de l'ensemble des euro-passifs recensés. Le pourcentage est quasi identique à celui des deux années précédentes, à savoir 8,5% en 1986 et 8,2% en 1985.

L'analyse plus poussée de la structure des actifs et des passifs en euromonnaies des banques luxembourgeoises fait cependant ressortir, d'une part les récents efforts de diversification déployés par ces dernières, et d'autre part les spécificités plus "traditionnelles" de la place de Luxembourg, à savoir une forte orientation sur le secteur non-bancaire de même que sur l'Europe occidentale ou plus généralement, sur les pays industrialisés. Dans le contexte actuel de surendettement des pays en voie de développement une telle orientation est à interpréter des plus favorablement.

Ainsi 25% des dépôts sont d'origine non-bancaire, alors que ce pourcentage n'est que de 19% pour les banques de l'ensemble de la zone. L'accroissement depuis 1984 de la part des euro-dépôts d'origine non-bancaire (ce pourcentage n'était alors de 17%) illustre bien les efforts déployés par les banques luxembourgeoises en faveur de la clientèle privée.

Actifs et Passifs en euromonnaies des banques luxembourgeoises

Année	Part du Luxembourg (en % du total)			
	dans les euro-actifs	dont à l'égard du secteur non-bancaire	dans les pays euro-passifs	dont à l'égard du secteur non-bancaire
1980	11,6	23,3	10,4	9,6
1981	10,3	20,1	9,2	6,9
1982	10,3	19,0	9,0	6,4
1983	9,3	17,3	8,1	5,8
1984	9,1	17,6	7,8	6,5
1985	9,5	17,4	8,2	7,9
1986	9,9	18,4	8,5	10,1
1987 *	9,9	17,6	8,5	11,1

* 3e trimestre - Source: IML

Le marché national et les agrégats monétaires

Les avoirs en banques du secteur non-financier (ménages et entreprises) s'établissaient à la fin 1987 à 426,3 milliards de francs, soit une progression annuelle

Au niveau des euro-actifs, les banques luxembourgeoises ont une position relative encore plus marquée à l'égard du secteur non-bancaire, puisqu'à la fin septembre de l'année écoulée 41% de leurs engagements relevaient de ce secteur contre 22, 8% pour les banques de l'ensemble de la zone de recensement. L'intensification des opérations interbancaires des banques luxembourgeoises a cependant tendance à amenuiser régulièrement la part des euro-actifs à l'égard de ce secteur. En effet, celle-ci avoisinait encore 54% en 1984.

La ventilation géographique permet, quant à elle, de faire ressortir une concentration accrue des opérations avec l'Europe occidentale, tant au niveau des euro-actifs qu'à celui des euro-passifs. En effet, près de 80% de ces derniers proviennent désormais d'Europe occidentale, cette part ne s'élevant qu'à 51% pour l'ensemble des banques de la zone. Le dépréciation du dollar US aidant, il n'est donc point étonnant que l'on assiste ces dernières années à une modification de la ventilation par devises des actifs et des passifs. Par exemple, la part du dollar US dans le total des euro-passifs des banques luxembourgeoises est passée de 56,7% en 1984 à 36% en septembre 1987; celle des autres devises s'accroissant parallèlement. Dès 1986, le deutsche mark devait ravir la première place au dollar US; le franc suisse et l'ECU occupant respectivement la troisième et la cinquième position.

Une tendance similaire vers une diversification accrue en devises peut être décelée au niveau de l'actif en euromonnaies.

de 63 milliards ou 17%. Le gonflement du volume des dépôts, qui reflète l'excédent de la balance des opérations courantes, a été plus marqué pour les dépôts à terme et les bons de caisse (+37%), les dépôts à vue ou sur les livrets d'épargne et sur comptes courants progressant plus modérément (entre 12% à 13%).

Par contre, les créances des banques envers le secteur non-financier n'ont augmenté que de 18,3 milliards pour se chiffrer à 224,6 milliards. L'excédent net des dépôts sur les crédits consentis par les banques luxembourgeoises à l'ensemble du secteur non-financier s'est donc à nouveau substantiellement accru pour dépasser les 200 milliards.

Après avoir connu, grâce à la baisse des taux d'intérêt et à la reprise de la construction, une expansion très

dynamique en 1986 (+36%), le montant des crédits immobiliers consentis pour des immeubles situés au Luxembourg a continué d'évoluer favorablement en 1987. Il s'est accru de 16% pour se chiffrer à 22 milliards de francs.

Quant à la masse monétaire (monnaie et quasi-monnaie), son taux de croissance annuel était de 16%, celui des liquidités primaires et liquidités secondaires s'établissant à respectivement 11% et 17%.

Monnaie et quasi-monnaie au Luxembourg (en milliards de francs)

En fin de période	Liquidités = stock monétaire monnaie fiduciaire			Total	Liquidités secondaires = quasi-monnaie	Total = Monnaie + quasi-monnaie
	Total	dont M.F. luxembourgeoise	monnaie scripturale			
1986	14,9	2,71	34,3	49,2	170,9	220,1
1987	14,9	2,74	39,6	54,4	200,1	254,5

Source: IML

Bourse de Luxembourg

La Bourse de Luxembourg, qui est souvent qualifiée de "Bourse de l'ECU" (près de 90% des émissions en ECU y étant cotées), a admis, en 1987, 1.356 valeurs nouvelles à la cote, soit légèrement plus qu'en 1986 (1.334). Au 31 décembre 1987, le nombre total de cotations s'élevait ainsi à 6.188 unités contre 4.981 en 1986.

Ces nouvelles valeurs sont constituées en majeure partie d'émissions obligatoires (1.125, dont 10 nationales) et d'organismes de placement collectif (202). Le krach boursier du mois d'octobre a cependant donné lieu à un ralentissement des demandes d'admission à la cote au cours des mois de novembre et de décembre.

Admissions à la cote d'emprunts émis en francs luxembourgeois (montants émis en millions de Flux entre parenthèses)

	1985	1986	1987
Fonds d'Etat	1 (750)	1 (1.000)	-
Sociétés luxembourgeoises	9 (6.800)	15 (14.175)	10 (7.500)
Emetteurs étrangers	5 (3.000)	6 (4.000)	5 (3.500)
Institutions internationales	6 (4.800)	3 (3.000)	3 (2.600)
TOTAL	21 (15.350)	25 (22.175)	18 (13.600)

Source: Bourse de Luxembourg

Evolution du nombre de cotations (au 31 décembre)

	1985	1986	1987
Emprunts	3.098	4.000	4.893
Actions et parts	187	219	236
Organismes de placement collectif	178	300	495
Total	3.563	4.519	5.624
Warrants et divers	172	372	564
TOTAL	3.635	4.891	6.188

Source: Bourse de Luxembourg

Les multiples incertitudes et chocs qui ont caractérisé l'ensemble des marchés financiers et monétaires au cours de l'année écoulée ont également eu des répercussions sur le volume d'activité en Bourse de Luxembourg, qui s'est légèrement contracté par rapport à l'exercice 1986 (-0,8%). Cette légère baisse du volume global des négociations est essentiellement imputable à la réduction des transactions portant sur les valeurs à revenu variable (-11%), les négociations portant sur les valeurs à revenu fixe progressant d'environ 3%. Il faut cependant rappeler qu'en 1986 la progression des échanges portant sur les valeurs à revenu variable avait été tout à fait exceptionnelle (+80%). En fait, dès la fin de l'exercice 1986, les instances de la Bourse de Luxembourg avaient pris un ensemble de mesures destinées à stimuler le volume des négociations, sans lesquelles la baisse de l'activité aurait sans doute été plus marquée. Un système de contrepartie destiné à fournir des cours réels et à garantir la liquidité du marché des euro-obligations, a été ainsi institué pour les valeurs les plus activement traitées, le tarif des courtages étant complètement révisé. Un tarif entièrement négociable a été par exemple instauré pour les transactions importantes en obligations. Au 1er juin 1987, une troisième corbeille, réservée aux valeurs à revenu variable, a été mise en place.

Cedel

Établie à Luxembourg, Cedel, qui assure principalement la liquidation à l'échelle mondiale des opérations sur valeurs mobilières, a de nouveau battu tous les records en 1987.

Le taux de croissance du chiffre d'affaires et du volume des titres en dépôts s'est établi aux alentours de 30% pour atteindre respectivement 1.560 et 208 milliards de dollars US.

Plus de 4,3 millions de transactions ont été liquidées (+26%), le nombre de participants passant de 1.764 à 1.997 institutions. 19.248 titres ont été par ailleurs admis par le système contre 14.856 en 1986.

De plus, le bureau de représentation de Tokio, qui vient s'ajouter à ceux de New York et de Londres, a été inauguré au mois de septembre. Cedel est ainsi en mesure de mieux assister la Communauté financière japonaise dans ses transactions internationales de valeurs mobilières.

(Extrait de la publication "Le Grand-Duché de Luxembourg dans l'environnement international" de la Banque Internationale à Luxembourg.)

L'évolution économique en 1986, 1987 et 1988 au Grand-Duché de Luxembourg

Introduction

Au début des années quatre-vingts, de 1979 à 1983, le taux de croissance en termes réels de l'économie luxembourgeoise s'établissait en moyenne à 1,3% par an. Cette époque était marquée sur le plan international par le deuxième choc pétrolier, la reprise de l'inflation et la montée des taux d'intérêt. Du point de vue de la croissance l'année 1984 marque un revirement très net puisque sous l'effet d'un développement très favorable de l'activité sidérurgique (augmentation de la production de plus de 20% en volume par rapport à l'année précédente) le taux de croissance du PIB atteint + 6,5%. Depuis lors, notamment sous l'effet de la dégradation de la conjoncture sidérurgique observée dès 1985, le rythme de la croissance s'est continuellement ralenti: +3,8% en 1985, +2,9% en 1986 et vraisemblablement seulement +2,0% en 1987.

Les années de 1986 à 1988 sont toutefois également marquées par la mise en oeuvre d'une action d'envergure sur le plan de la réduction de la pression fiscale. Au total l'ensemble des allègements fiscaux décidés par l'Etat représenteront quelque 3,7% du PIB en valeur annuelle à la fin de cette période.

Étant donné par ailleurs que parallèlement depuis 1986 des augmentations réelles de salaires ont été concédées aux salariés des secteurs privé et public, le pouvoir d'achat des ménages s'est très nettement amélioré d'où une reprise sensible de la demande intérieure. La consommation des ménages enregistrait une hausse en volume de 3,5% en 1986 et il y a lieu d'admettre que ce taux sera plus élevé en 1987.

Du point de vue de l'équilibre extérieur il peut être noté que la réduction du déficit commercial observée au cours des années 1984-1986 devrait s'infléchir à partir de 1987 sous l'effet de la régression des exportations sidérurgiques et de l'arrêt de l'amélioration des termes de l'échange. Par contre, compte tenu de l'expansion continue du secteur bancaire le solde de la balance des paiements courants demeure largement excédentaire.

L'emploi salarié a quant à lui augmenté de 7,4% en moyenne par an sur la période 1984-1987 (1er semestre). Les créations d'emplois les plus nombreuses se sont incontestablement produites dans le secteur des services financiers.

Pour ce qui est finalement de l'inflation il y a lieu de signaler que le taux annuel de hausse des prix qui atteignait encore 8,7% en moyenne au cours de la période 1981-1983 a pu être ramené successivement à +5,6% en 1984, +3,1% en 1985, +0,3% en 1986 et finalement +0,0% en 1987. Etant donné que cette évolution est pour partie liée à la chute du prix du pétrole et à la baisse du dollar, le risque d'une remontée des prix n'est donc pas à exclure en 1988.

Evolution économique en 1986

En 1986 la croissance du PIB en termes réels est estimée à 2,9% contre 3,8% en 1985 et 6,5% en 1984. Cette décélération de la croissance de l'économie luxembourgeoise résulte essentiellement de la régression de l'activité sidérurgique étant donné que globalement la production industrielle ne s'est accrue que de 2,6% contre 6,9% en 1985, alors que pour l'ensemble des industries sans la sidérurgie l'on observe pourtant une expansion plus forte en 1986 (+7,6%) qu'en 1985 (+5,9%). En fait, la production d'acier brut a reculé de 6,1% en volume par rapport à 1985 et la baisse du chiffre d'affaire de la sidérurgie est estimée à 14,6%. A noter également que la productivité s'est sensiblement dégradée dans ce secteur étant donné que la réduction des effectifs a été moins rapide que la baisse de la production.

Dans le domaine de la construction (bâtiment et génie civil) l'année 1986 a été marquée par une nette reprise après une période pratiquement ininterrompue de récession depuis 1980. L'indicateur de l'activité de ce secteur qui accusait encore des baisses de -10,8% et -9,3% en 1984 et 1985 affiche un taux de progression de +8,8% en 1986. La reprise dans le secteur des logements s'explique par l'évolution favorable des trois facteurs-clés en la matière: le revenu disponible des ménages (en hausse), les taux d'intérêt (en baisse) et les prix à la construction (ralentissement de la hausse).

Le secteur bancaire a encore connu une expansion très soutenue en 1986. La somme des bilans des établissements bancaires et d'épargne établis au Grand-Duché, qui accuse une croissance réelle estimée à plus de 8% par rapport à 1985, dépasse fin 1986 8.000 milliards de francs. Par ailleurs, malgré une réduction généralisée des taux d'intérêt et une dépréciation importante du dollar US, les résultats enregistrés par les établissements bancaires et d'épargne ne subissent pas de dégradation significative par rapport à 1985.

En matière d'équilibre extérieur il y a lieu de signaler que l'évolution favorable observée en 1985 - réduction du solde négatif de la balance commerciale et augmentation du solde positif de la balance des paiements courants - s'est également poursuivie en 1986. A noter que cette évolution est toutefois essentiellement attribuable à la baisse des prix du pétrole, car en volume les importations se sont développées alors que les exportations ont stagné.

Sur le plan de la demande intérieure il peut être relevé que la consommation privée a connu une progression en termes réels de 3,5% en raison de l'augmentation du revenu disponible des ménages engendrée par certains allègements fiscaux ainsi que par des hausses

de salaires réelles intervenus à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé.

Quant aux investissements productifs, la reprise constatée en 1985 s'est encore accentuée en 1986.

L'année 1986 a en outre été marquée par le retour à la stabilité des prix: +0,3% en moyenne par rapport à l'exercice précédent. A cet égard il importe de relever qu'un taux d'accroissement des prix aussi faible n'avait plus été observé depuis 1960 et que l'inflation atteignait encore 9,4% en 1982.

Suite à la reprise dans certaines branches d'activité le niveau de l'emploi salarié, en nette progression depuis 1984, s'est encore développé de +2,8% par rapport à l'exercice précédent. Aussi, le taux de chômage a quant à lui reculé de 1,7% en 1985 à 1,5% (en moyenne annuelle).

Evolution économique en 1987

Le ralentissement de la croissance du PIB observé depuis 1985 devrait se poursuivre en 1987 avec un taux de croissance réelle de 2,0%, soit près de un point de moins que l'année précédente. En effet, l'activité industrielle subit en 1987 le contrecoup d'une mauvaise conjoncture au niveau des marchés sidérurgiques ainsi que d'un ralentissement général de la croissance du commerce international. La production industrielle au Grand-Duché accuse au 1er semestre de 1987 un recul de 1,9% par rapport à la même période de l'année précédente. alors que, d'une part, la sidérurgie affiche un net recul de 8,4%, les autres secteurs de l'industrie ne peuvent se prévaloir, d'autre part, que d'une croissance de 1,2%.

Ce ralentissement de l'activité industrielle se produit alors que d'un autre côté la demande intérieure se développe essentiellement sous l'effet de la reprise de la consommation des ménages. Cette dernière résulte de la progression sensible des rémunérations sous l'effet des mesures prises en 1986:

- réintroduction de la tranche d'avance dans l'indexation des salaires (1% au 01.07.1986 et 0,5% au 01.01.1987),
- conclusion de conventions collectives notamment dans le secteur des banques et assurances comportant des hausses réelles substantielles,
- révalorisation du salaire social minimum (+3% au 01.04.1986),
- hausse linéaire de 2,5% des salaires dans la fonction publique (à partir du 01.01.1986),
- mesures d'harmonisation des carrières et élimination des "cas de rigueur" dans la fonction publique,
- entrée en vigueur de la législation sur le revenu minimum garanti (01.11.1986).

Pour 1987 il y a lieu de signaler en particulier l'ajustement de 7% opéré sur les pensions des régimes contributifs (à partir du 01.07.1987).

L'effet de l'indexation des salaires qui était de 1,95% en 1986 retombe à 1,00% en 1987 du fait de l'absence d'échéance de tranche indiciaire.

Si globalement la progression de la masse salariale peut être estimée à plus de 7% en termes nominaux pour 1987 (1% d'indexation, 3% d'augmentation réelle et 3% d'accroissement des effectifs), le fait le plus marquant est sans conteste l'accroissement sensible des revenus disponibles du fait des réductions fiscales consenties dans le cadre du budget de l'Etat. L'impact sur le revenu des ménages des allègements d'impôts est en effet estimé à 2,8 milliards de francs, ce qui représente plus de 2% de la consommation privée.

La progression de l'emploi salarié observée en 1986 se poursuit en 1987 essentiellement du fait du développement de l'activité dans les secteurs des services, notamment des banques (+5% au cours du seul premier semestre 1987), et de la progression généralisée de l'emploi à temps partiel. Dans l'industrie, l'emploi qui avait progressé en 1986 pour la première fois depuis 1974 a de nouveau reculé au cours du premier trimestre 1987 (-0,8%) sous l'effet essentiellement de la baisse des effectifs dans la sidérurgie (-6,2%). Toutefois sur le plan du chômage l'année 1987 ne sera pas marquée par une amélioration sensible en raison de l'affaiblissement de la conjoncture. Par ailleurs, le chômage partiel n'a pu être évité dans la sidérurgie que grâce au recours à la préretraite-ajustement.

En matière de prix, la quasi-stagnation enregistrée en 1986 (+0,3% en moyenne intraannuelle) est confirmée en 1987 avec un taux proche de 0%.

Evolution économique en 1988

La chute du prix du pétrole et la régression corrélative de l'inflation et des taux d'intérêt avaient laissé espérer sur le plan international un développement plus favorable de la conjoncture que celui qui peut être constaté fin 1987. Etant donné que le ralentissement de l'activité aux Etats-Unis est très probable en raison de l'impérieuse nécessité de réduire le déficit de la balance commerciale, la croissance de l'économie mondiale ne semble pouvoir être assurée que par un renforcement de la demande intérieure en Europe et au Japon. Or, la croissance dans la CEE s'est ralentie en 1987 - la croissance pour 1987 est estimée à 2,2% contre 2,6% en 1986 - et pour 1988 la Commission ne prévoit qu'une très légère amélioration avec un taux de croissance estimé à 2,3%.

Pour le Luxembourg, les prévisions tablent pour 1988 sur un léger ralentissement du rythme de croissance avec 1,8% contre 2,0% pour 1987. Si les perspectives de croissance ne s'avèrent guère favorables ceci résulte en partie de l'affaiblissement des marchés sidérurgiques observé au cours des trois premiers trimestres de l'année 1987 et qui devrait se perpétuer en 1988. Cette évolution devrait en outre se répercuter négativement sur la balance commerciale, d'autant plus qu'une amélioration des termes de l'échange telle que celle observée en 1986, et qui était à la base de la régression du déficit, ne devrait plus se reproduire en 1988. Un nouvel accroissement du déficit commercial, qui avait pu être ramené de 23,4 milliards en 1984 à 16,8 milliards en 1986, est donc à craindre en 1988.

Suite aux augmentations de salaires accordées tant dans le secteur privé que dans la fonction publique et aux baisses d'impôts concédées en 1986 et en 1987 le pouvoir d'achat des ménages se trouve sensiblement accru de telle sorte que la reprise de la consommation observée depuis 1985 devrait vraisemblablement se poursuivre en 1988. Par ailleurs, et en raison de la baisse des taux d'intérêt la reprise dans le secteur de la construction de logements observée à partir de 1986 devrait également s'accroître en 1988 et ce d'autant plus que la crise boursière confèrera certainement un attrait renforcé à l'investissement dans la pierre.

Quant aux prix dont la stabilisation a pu être assurée en 1987, il y a lieu de s'attendre pour 1988 à des velléités à la hausse étant donné l'expansion de la demande intérieure et le renchérissement des coûts salariaux, d'une part, et le risque de nouvelles tensions inflationnistes au niveau du commerce mondial, d'autre part.

Evolution budgétaire en 1986, 1987 et 1988

Introduction

Si en dépit des efforts très importants consentis par l'Etat en vue de la modernisation et de la restructuration du secteur sidérurgique - de 1980 à 1986 quelque 5 milliards de francs par an, soit plus de 7,5% du total des dépenses de l'Etat, ont été prélevés à cet effet sur les fonds publics - la situation des finances publiques peut être qualifiée de saine, ceci est essentiellement attribuable au fait que les mesures en faveur de la sidérurgie ont été financées sur la base de ressources nouvelles introduites par la loi du 1er juillet 1983.

Suite au revirement de la conjoncture observé à partir de 1984 et étant donné que les aides de l'Etat à la sidérurgie régressent sensiblement, le Gouvernement a décidé la mise en oeuvre d'une série de mesures visant à réduire la pression fiscale de manière conséquente. Or, à cet égard il y a lieu d'insister sur le fait que les mesures prises en la matière depuis 1986 ne visent pas seulement à compenser la surcharge fiscale temporaire imposée au cours des années de crise mais entendent aller bien au-delà afin d'améliorer notamment la compétitivité des entreprises.

Cette réduction de la pression fiscale s'accompagne par ailleurs également d'une modification assez sensible de la répartition du poids de la charge fiscale. En effet, la TVA relevée substantiellement en 1983 n'a pas été modifiée; au contraire les compensations afférentes ont été réalisées essentiellement par le biais d'un abaissement des impôts directs tant à charge des entreprises que des ménages.

Signalons encore qu'au cours de la période 1986-1988 l'évolution de la dette publique donne satisfaction étant

donné qu'elle sera globalement en régression et que la capacité d'endettement de l'Etat reste dès lors intacte pour l'avenir.

Finalement, il a y lieu de relever que la part de l'Etat dans le P.I.B. continue de décroître de sorte que fin 1988 le niveau atteint devrait être proche de celui prévalant avant l'éclatement de la crise économique.

Evolution budgétaire en 1986

La compte provisoire de l'exercice 1986 affiche un excédent de recettes comparable à celui du budget définitif, soit quelque 340 millions de francs. Il faut toutefois noter que cet équilibre est atteint à un niveau de recettes et de dépenses supérieur aux prévisions initiales d'environ 4,7%.

Unité: millions de francs

	Budget définitif 1986	Compte provisoire 1986	Plus-values	Variation
Recettes	78.625,9	82.351,6	+3.725,7	+4,7%
Dépenses	78.280,4	82.015,4	+3.735,0	+4,8%
Excédents	+345,5	+336,2	- 9,3

Les modifications apportées ultérieurement au budget voté par le biais de lois spéciales peuvent être considérées comme marginales.

En ce qui concerne les recettes, il y a lieu de faire observer que le dépassement global de quelque 3,7 milliards de francs par rapport aux prévisions initiales résulte de plus-values de recettes ordinaires pour un montant de 4,7 milliards et d'un milliard de moins-values

de recettes extraordinaires. En effet, étant donné qu'en fin d'exercice les conditions d'équilibre se présentaient de manière plus favorable que prévu initialement, le Gouvernement a finalement renoncé à émettre l'emprunt de 1,0 milliard inscrit au budget voté.

Pour ce qui est des recettes ordinaires le compte provisoire se présente schématiquement comme suit par rapport au budget voté:

Unité: milliards de francs

	Budget	Compte provisoire	Variation
- Impôts sur le revenu	37,6	40,3	+7,2%
- Taxe sur la valeur ajoutée	10,8	11,5	+6,5%
- Autres recettes ordinaires	29,1	30,4	+4,5%
Total	77,5	82,2	+6,1%

La plus importante plus-value de recettes en matière d'impôts sur le revenu concerne l'impôt sur le revenu des collectivités.

A l'égard de l'impôt retenu sur les traitements et les salaires, il importe surtout de souligner la progression enregistrée entre 1985 et 1986, qui atteint près de 2 milliards de francs et représente une augmentation en valeur relative de 11,7%. L'accroissement sensible du rendement de cet impôt résulte du développement favorable des rémunérations dans les secteurs tant public que privé (conventions collectives dans l'industrie et

surtout dans le secteur tertiaire, hausse réelle de 2,5% dans la Fonction publique, adaptation du salaire social minimum et réintroduction de la tranche d'avance dans le système d'indexation des salaires).

De leur côté les plus-values de dépenses de 3.735 millions comprennent pour plus de 70% une alimentation supplémentaire des principaux fonds d'investissements (2.680 millions au total dont 1.600 millions au profit du fonds pour l'emploi et 750 millions dans l'intérêt du Fonds pour les postes et télécommunications) de sorte que les dépassements effectifs de crédits

n'excèdent en réalité pas 1,3% du total des dépenses votées.

Par rapport à 1985 les dépenses réalisées à charge des principaux fonds d'investissements publics (bâtiments publics, génie civil, télécommunications et environnement) accusent en 1986 une hausse de 18,6%. Aussi, les avoirs en fin d'exercice de ces fonds enregistrent-ils une légère diminution: de 9,2 à 8,8 milliards de francs.

Fin 1986, la dette publique atteint 20,5 milliards de francs (8% du P.I.B.) et l'accroissement de 8,9% par rap-

port à l'exercice précédent (18,8 milliards) provient de la reprise par l'Etat dans le cadre de la restructuration financière du secteur sidérurgique de prêts contractés par les entreprises sidérurgiques.

Evolution budgétaire en 1987

Ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous, le budget voté pour 1987 arrêté avec un déficit de 153,9 millions devrait pouvoir être clôturé avec un excédent de plus d'un demi milliard de francs (suivant compte prévisionnel du mois de novembre 1987).

Unité: millions de francs

	1986		1987	
	Budget défin.	Compte provis.	Budget défin.	Compte provis.
Recettes	78.625,9	82.351,6	80.063,9	84.256,0
Dépenses	78.280,4	82.015,4	80.217,8	83.687,0
Excédents	+ 345,5	+ 336,2	- 153,9	+ 569,0

Ce solde positif résulte du fait que les plus-values de recettes seront vraisemblablement plus importantes que les dépassements des dépenses (+5,2% pour les recettes et +4,3% pour les dépenses). Pour ce qui est de l'exécution du budget des dépenses il y a toutefois lieu de relever que globalement les dépassements par rapport au compte provisoire de 1986 ne devraient pas excéder 2% alors que la norme d'augmentation 1986/1987 avaient été fixée à +3,0%.

Quant aux grandes orientations de la politique budgétaire en 1987, il importe de souligner qu'en dehors des mesures visant à parfaire la restructuration industrielle, l'accent a particulièrement été mis sur une réduction conséquente de la pression fiscale dans le but d'améliorer notamment la compétitivité des entreprises et favoriser ainsi le développement économique.

Conformément à la déclaration gouvernementale du 23 juillet 1984, le Gouvernement a particulièrement veillé à ce que la répartition des allègements fiscaux soit équitablement répartie tant au profit des personnes physiques que des entreprises.

Globalement les baisses d'impôt au profit des personnes physiques peuvent être estimées à 3,1 milliards en 1987 et 3,5 milliards pour les exercices subséquents (respectivement 2,4 et 2,9 milliards pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques et 0,7 milliard pour l'impôt de solidarité).

En détail les principales mesures au profit des ménages se présentent de la manière suivante:

- relèvement de 11,11% du seuil de la tranche des revenus les plus faibles exonérés d'impôt;

- abaissement du taux d'accroissement initial de 12 à 10%, accroissement constant de 2% des taux d'imposition marginaux, introduction d'une amplitude des tranches plus régulière et abaissement du taux d'imposition marginal maximum de 57 à 56%.

- augmentation des bonifications d'impôts pour charge(s) d'enfant(s);

- introduction d'un abattement forfaitaire pour époux salariés visant à compenser le surcroît de frais privés naissant du fait que les époux exercent tous les deux une activité salariale;

- réduction de 7,5 à 5% du taux de l'impôt de solidarité (la base d'assiette de cet impôt étant constituée par l'impôt sur le revenu des personnes physiques).

Les allègements fiscaux dans l'intérêt des entreprises peuvent être chiffrés à 1,8 milliard en 1987 et 2,4 milliards au cours des exercices ultérieurs.

Les mesures prises frappent les impôts et taxes ci-après:

- impôt sur le revenu des collectivités: réduction du taux d'imposition de 40 à 38% en 1987 et à 36% en 1988;

- impôt commercial communal: relèvement de 100.000 francs des abattements applicables pour le bénéfice d'exploitation (mesure bénéficiant particulièrement aux petites et moyennes entreprises) et introduction de la déductibilité partielle (40%) des intérêts des dettes à long terme (mesure profitant avant tout aux grandes entreprises du secteur industriel);

-impôt de solidarité: réduction de 3,0 à 2,0% du taux de cet impôt prélevé sur l'impôt sur le revenu des collectivités;

-suppression de l'impôt sur le total des salaires, de la taxe d'abonnement due sur les emprunts obligatoires et du droit de timbre proportionnel.

Le total de ces allègements fiscaux au profit des ménages et des entreprises peut être chiffré à 2,1% du P.I.B. en 1987 et 2,5% à partir de 1988.

Du côté des dépenses il y a lieu de signaler l'accroissement des dépenses de personnel suite aux mesures visant à harmoniser et à révaloriser les carrières dans la Fonction publique (+1,5 milliard). Par ailleurs, en matière d'investissements publics un effort important est consenti en vue d'améliorer les infrastructures publiques indispensables à la restructuration du potentiel de pro-

duction (les dépenses programmées pour 1987 des principaux fonds d'investissements accusent une hausse de 35% par rapport à 1986). Finalement, en ce qui concerne la politique sociale il y a lieu de souligner l'accent mis sur l'amélioration de la situation des couches défavorisées de la population par la mise en oeuvre de la législation sur le revenu minimum garanti (introduite fin 1986).

Evolution budgétaire en 1988

Même s'il est fait abstraction de l'emprunt de 500 millions, le budget voté pour 1988 est arrêté en suréquilibre avec un excédent net de plus de 400 millions de francs. Cette marge de manoeuvre afin d'assurer la couverture des dépenses supplémentaires qu'entraîneront les décisions à prendre par la Communauté en vue d'augmenter à partir de 1988 le volume de ses ressources financières.

Unité: millions de francs

	Budget définitif 1987	Budget voté 1988	Variations	
			en mln	en %
Recettes	80.063,9	85.047,4	+4.983,5	+6,2
Dépenses	80.217,8	84.123,6	+3.905,8	+4,9
Excédents	-153,9	+923,8	+1.077,7	..

En matière de recettes il y a lieu de signaler que les prévisions pour 1988 ont été ajustées sur l'évolution des plus importantes catégories d'impôts observée fin 1987, d'où un accroissement relativement important par rapport aux données initiales du budget de 1987. A noter ensuite que l'allègement de la charge fiscale est poursuivi en 1988 par une série de mesures complémentaires entraînant une moins-value de recettes de quelque 840 millions et affectant directement l'exercice 1988. La principale mesure en la matière a été d'assouplir les effets de la progressivité de l'impôt sur le revenu afin de limiter la progression du produit de cet impôt notamment suite aux augmentations réelles des salaires observées à partir de 1986.

L'augmentation des dépenses qu'enregistre le budget de 1988 par comparaison à celui de l'exercice précédent (+4,87%) provient du fait que des dépenses nouvelles incompressibles, engendrées par des lois récemment votées dans les domaines sociaux et de la fonction publique notamment, ont dû être incorporées au budget de 1988 1,4 milliard en matière de réforme des régimes d'assurance -pension-maladie et réforme du système de financement des prestations familiales; 0,9 milliard supplémentaire en faveur de la fonction publique.

Il n'en demeure pas moins que la consolidation et la diversification du potentiel économique constituent toujours l'objectif premier de la politique budgétaire

poursuivie par le Gouvernement. A cet effet les aides directes et indirectes à l'industrie sont maintenues à niveau élevé en dépit des baisses d'impôt concédées d'autre part: 1.677,5 millions, dont 570 millions d'aides exceptionnelles au profit de la sidérurgie. A noter également la poursuite renforcée des investissements en matière d'aménagement de zones industrielles ainsi qu'un effort tout particulier réservé à l'amélioration de la formation professionnelle (doublement des crédits au cours des deux derniers exercices). Par ailleurs, la reprise des investissements de l'Etat entamée en 1987 sera poursuivie en 1988. Ainsi, les dépenses prévues à la charge des principaux fonds d'investissements publics (télécommunications, environnement, construction et génie civil) devraient-elles encore augmenter de près de 19% par rapport à 1987.

Dans le domaine social les principaux accents de la politique budgétaire concernent les personnes âgées, dont les crédits afférents augmentent de 29% par rapport à 1987, ainsi le logement social où une série de mesures nouvelles a été prise tant en ce qui concerne les aides individuelles que les constructions d'ensemble.

Pour apprécier finalement la situation financière de l'Etat, il y a lieu de relever que 1988 sera la deuxième année consécutive au cours de laquelle le volume global de la dette publique diminuera (de 18,9 fin 1987 à 17,7 milliards fin 1988, soit -6,4%) de sorte qu'exprimée en pourcentage par rapport au PIB la dette publique ne devrait pas excéder 8%.

Tableau 1: Regroupement économique des opérations budgétaires (y compris les fonds)

En millions de francs	1985		1986		1986		1987		1988	
	Compte général		Budget		Compte provisoire		Budget		Projet de budget	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
A. Tot. des opér. courant. et en capital	69.309,7	76.220,1	74.893,8	73.048,1	74.243,8	78.117,0	76.543,8	73.747,7	82.234,5	79.274,2
B. OPÉRATIONS COURANTES										
1. Biens et services	20.101,5	1.724,9	22.531,1	1.958,9	21.980,6	2.048,3	24.234,6	2.060,4	25.315,2	2.396,1
2. Intérêts, pertes et profits	1.355,2	4.878,9	1.287,4	4.100,0	1.399,3	4.699,2	1.490,1	4.083,2	1.244,2	4.486,4
3. Transferts de revenus à d'autres secteurs ou provenant de ceux-ci	14.452,8	68.834,0	14.848,3	66.088,9	14.763,1	70.362,3	15.413,7	66.759,5	16.755,1	71.530,5
4. Transferts de revenus à l'intérieur du secteur public	19.945,0	297,1	21.413,1	301,0	22.297,0	352,8	22.723,0	241,4	24.506,7	242,1
Total (B)	55.854,5	75.734,9	60.079,9	72.448,8	60.440,0	77.462,6	63.861,4	73.144,5	67.821,2	78.655,1
Solde d'épargne (Recettes - Dépenses)		19.880,4		12.368,9		17.022,6		9.283,1		10.833,9
C. OPÉRATIONS EN CAPITAL										
5. Transferts de capital à d'autres secteurs ou provenant de ceux-ci	2.546,8	415,2	2.547,4	486,5	2.061,6	440,6	2.724,3	492,0	2.805,4	450,3
6. Transferts de capital à l'intérieur du secteur public	1.364,6	--	1.100,4	--	1.155,2	--	1.158,4	--	1.407,2	--
7. Investissements	5.196,0	16,6	5.727,1	58,0	5.359,7	159,0	6.662,1	55,0	7.670,2	108,8
8. Octrois de crédits et de particip.	4.347,8	53,4	5.439,0	54,8	5.227,3	54,8	2.137,6	56,2	2.530,5	60,0
Total (C)	13.455,2	485,2	14.813,9	599,3	13.803,8	654,4	12.682,4	603,2	14.413,3	619,1
Solde d'épargne (Recettes - Dépenses)		-12.970,0		-14.214,6		-13.149,4		-12.079,2		-13.794,2
D. SOLDE À FINANCER										
Solde net à financer ou à employer		6.910,4		-1.845,7		3.873,2		-2.796,1		-2.960,3
Amortissements		-1.282,5		-1.520,1		-1.912,6		-2.493,9		-2.641,5
Solde brut à financer ou à employer		5.627,9		-3.365,8		1.960,6		-5.290,0		-5.601,8

Tableau 2. Regroupement économique des opérations budgétaires (y compris les fonds)

Taux de croissance 1988/1987 (en %)

	Dépenses	Recettes
A. OPÉRATIONS COURANTES ET EN CAPITAL	+ 7,43	+ 7,49
B. OPÉRATIONS COURANTES		
1. Biens et services	+ 4,46	+ 16,29
2. Intérêts, pertes et profits	- 16,50	+ 9,87
3. Transferts de revenus à d'autres secteurs ou provenant de ceux-ci	+ 8,70	+ 7,15
4. Transferts de revenus à l'intérieur du secteur public	+ 7,85	+ 0,29
Total B	+ 6,20	+ 7,53
C. OPÉRATIONS EN CAPITAL		
5. Transferts en capital à d'autres secteurs ou provenant de ceux-ci	+ 02,98	- 8,48
6. Transferts en capital à l'intérieur du secteur public	+ 21,48	-
7. Investissements	+ 15,13	+ 97,82
8. Octrois de crédits et participation	+ 18,38	+ 6,76
8. Total C	+ 13,65	+ 2,64
D. AMORTISSEMENTS DE LA DETTE	+ 5,92	-

Tableau 3. Transferts du pouvoir central aux autres sous-secteurs des pouvoirs publics et à la C.E. (en millions de flux) (entre parenthèse en % du total des dépenses)

	1985 compte général	1986 compte provis.	1987 Budget voté	1988 Projet de budget	variation 1988/1987 (en %)
Transferts à la sécurité sociale	13.792,7 (19,9%)	15.469,3 (20,8%)	15.745,6 (20,6%)	17.143,7 (20,8%)	+ 8,9
Transferts aux collectivités locales	7.161,5 (10,3%)	7.591,0 (10,2%)	7.691,9 (10,0%)	8.250,6 (10,0%)	+ 7,3
Transferts aux C.E. (non compris dans la série des dépenses)	1.826,1	2.768,6	2.800,0	2.900,0	+ 3,6
Total	22.780,3	25.828,9	26.237,5	28.294,3	+ 7,8

Tableau 4: Financement du solde budgétaire du pouvoir central
(en millions de francs luxembourgeois)

	1985 Compte général.	1986 Compte prov.	1987 Budget voté	1988 Projet de budget
1. Dépenses nettes	69.309,7	74.243,8	76.543,8	82.234,5
2. Recettes	76.220,1	78.117,0	73.747,7	79.274,2
3. Solde des opérations courantes	+19.880,4	+17.022,6	+ 9.283,1	+10.833,9
3bis. Solde des opérations en capital	-12.970,0	-13.149,4	-12.079,2	-13.794,2
4. SOLDE NET				
à financer	-	-	2.796,1	2.960,3
à employer	6.910,4	3.873,2	-	-
5. ENDETTEMENT À LONG TERME				
Recours brut au marché des capitaux	1.000,0	-	1.750,0	1.250,0
à déduire: Amortissement de la dette à long terme	1.282,5	1.912,6	2.493,9	2.641,5
recours net au marché des capitaux	- 282,5	-1.912,6	- 743,9	-1.391,5
6. Endettement à court terme (-) et augmentation (+) ou diminution (-) des disponibilités de trésorerie	6.627,9	1.960,6	- 3.540,0	- 4.351,8

Tableau 5bis: Mutations de la dette publique
(en millions de Flux)

(au 31.12.)	1986/1985	1987/1986
Dette consolidée dont en devises étrangères	+2.283,2 (+1.669,3)	-2.195,0 (- 773,3)
Dette flottante	-18,3	+47,9
Total	+2.264,9	-2.147,1

Tableau 6. Dépenses du pouvoir central, selon les fonctions
(en millions de Flx et en taux de croissance)

	1986 Compte provis.	1987 Budget	1988 Projet de budget	Variation 1988/1987 (en %)
1. Administration générale, relations avec l'étranger	7.168,6	7.890,1	7.912,6	+ 0,3
2. Défense nationale	2.245,6	2.583,1	2.762,5	+ 6,9
3. Ordre et sécurité publics	1.589,0	1.828,2	1.939,9	+ 6,1
4. Communications	16.319,2	17.810,9	19.262,5	+ 8,2
5. Commerce et industrie	5.255,5	2.498,4	2.454,9	- 1,7
6. Agriculture et pêche	1.952,9	2.178,3	2.366,9	+ 8,7
7. Enseignement, culture et loisirs	11.358,1	12.631,4	13.644,5	+ 8,0
8. Interventions sociales et santé publique	24.188,4	25.320,0	28.122,7	+ 11,1
9. Logement et aménagement du territoire	1.396,6	1.494,0	1.699,2	+ 13,7
10. Opérations non imputables:				
a. Dette publique	1.399,5	1.517,4	1.263,5	- 16,7
b. Pouvoirs publics subordonnés	6.058,3	6.181,6	6.490,4	+ 5,0
c. Communautés européennes	-	-	-	...
d. Divers	244,8	152,6	139,6	- 8,5
TOTAL*	79.176,5	82.086,0	88.059,2	+ 7,3

*Sans amortissement de la dette

Tableau 7: Charges collectives en % du PIB

	1970	1975	1980	1983	1984	1985	1986
Impôts	22,1	30,2	32,5	37,5	35,6	36,5	35,8
Cotisations sociales	8,8	12,6	13,5	13,3	12,5	12,5	12,3
Total	30,9	42,8	46,0	50,8	48,1	48,9	48,2

(Extrait de la "Brochure budgétaire Benelux", publiée
par la Commission spéciale pour la comparaison des
budgets des institutions publiques et paraétatiques de
l'Union Economique Benelux, mars 1988.)

La politique de modernisation et de diversification de l'économie

Une politique de diversification conséquente depuis les années 1950

A. Le "don du fer" (19e et 20e siècle)

Si le Luxembourg figure depuis plusieurs générations parmi les pays qui bénéficient d'un niveau de vie particulièrement élevé, c'est que le secteur de la sidérurgie s'était développé au Grand-Duché de façon spectaculaire à partir de la deuxième moitié du 19e siècle sur la base du minerai de fer local et des gisements de charbon allemands relativement proches, au point que la production d'acier brut a fini par dépasser quelque 19 tonnes par habitant en 1974. La bonne allure de cette industrie pendant la majeure partie du 20e siècle, tant en volumes produits que pour ce qui concerne les prix, a permis la réalisation d'une valeur ajoutée en croissance rapide, malgré un profil cyclique conjoncturel relativement prononcé, de sorte qu'au cours des années 1960 la sidérurgie a représenté environ la moitié de la production industrielle, les deux tiers des exportations et le quart du PIB.

Si le Luxembourg a donc très largement été "un don du fer", les risques évidents inhérents à ce monolithisme industriel ont conduit depuis plusieurs décennies les gouvernements successifs à oeuvrer de façon conséquente dans le sens d'une plus grande diversification de l'économie.

B. Les débuts de la diversification industrielle (1950-51)

Une première opération de diversification industrielle est intervenue en 1950-51 grâce à l'implantation au Luxembourg d'une usine de fabrication de pneus de l'entreprise américaine Goodyear, qui s'intéressait au marché du Benelux. Ce nouveau pôle industriel a donné lieu au fil des années à la création de plusieurs entités complémentaires (usine de carcasses métalliques, d'entoilages et de moules pour pneus; centre de recherches, etc.), de façon à constituer un ensemble industriel intégré du pneu de plus de 4.000 postes de travail. Cette initiative s'est avérée particulièrement heureuse à partir du début des années 1960, étant donné qu'elle a non seulement constitué un exemple de réussite encourageant pour d'autres entreprises américaines intéressées à l'Europe, mais qu'elle a permis également de résorber les départs naturels de l'agriculture ainsi que les pertes d'emplois découlant de la disparition de certaines industries traditionnelles dans cette région, telles que l'industrie de cuir, les tanneries et les ardoisières.

C. La politique de diversification industrielle de 1962-1976

La politique de diversification industrielle du gouvernement a connu une nouvelle dimension par l'adoption, en 1962, de la loi-cadre d'expansion économique, aux termes de laquelle l'Etat peut accorder une aide financière - sous forme de subvention en capital, de bonification d'intérêt ou de dégrèvement fiscal notamment - à la création d'activités industrielles nouvelles; cette loi a été régulièrement reconduite par les gouvernements successifs. Parallèlement, le gouvernement a entrepris des voyages de promotion aux Etats-Unis pour insérer le Luxembourg comme lieu d'implantation dans le flux des investissements directs américains vers l'Europe à la suite de l'instauration du Marché Commun.

Dans le contexte de cette nouvelle politique de diversification, le Luxembourg a réussi, durant la période 1962-1976, à susciter l'implantation d'une soixantaine d'entreprises nouvelles, créant au total quelque 11.000 emplois industriels nouveaux (y compris Goodyear, qui s'est largement développée durant cette période). Parmi les noms les plus prestigieux d'entreprises qui sont venues s'établir durant cette période à Luxembourg, il y a lieu de citer notamment Du Pont de Nemours et General Motors. La rétrospective sur cette période indique qu'un renforcement et une diversification majeurs du tissu industriel sont intervenus au Luxembourg avant la crise sidérurgique mondiale de 1974, ce qui montre ex post la clairvoyance de la politique volontariste engagée depuis le début des années 1960 et ce qui explique que dans l'ensemble, le Luxembourg a moins souffert, notamment en termes de chômage, de cette crise que les autres bassins sidérurgiques traditionnels de l'Europe continentale. Le seul échec majeur de cette vague d'industrialisation a été la fermeture, en 1979, de l'usine Monsanto qui, après un fonctionnement satisfaisant pendant plus d'une dizaine d'années, a été décidée par le groupe dans le cadre d'un repli stratégique de celui-ci en Europe dans le secteur textile.

D. La relance de la politique de diversification industrielle à partir de 1977

Suite à l'apparition et à l'intensification de la crise sidérurgique à partir de 1974-75, le gouvernement et les partenaires sociaux se sont réunis le 4 avril 1977 dans le cadre de la "conférence tripartite" et ont pro-

cédé à l'examen de l'évolution économique à moyen terme ainsi que des problèmes de l'emploi. Un plan d'action pour le maintien de la croissance économique et du plein emploi, élaboré au sein de cette conférence, a été rendu public le 4 juillet 1977. Ce plan a prévu, entre autres, une relance de la promotion et de la diversification industrielles ainsi que la création de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, ceci pour renforcer la panoplie des instruments publics susceptibles de favoriser la création d'entreprises nouvelles ainsi que la modernisation et l'extension des entreprises existantes.

Depuis lors, un nouveau mouvement de diversification industrielle s'est développé. Les gouvernements successifs ont poursuivi en cette matière une même politique cette cohérence en explique d'ailleurs largement le succès, ceci malgré une intensification très vive de la concurrence internationale pour l'attraction d'investisseurs étrangers intéressés au marché européen.

A cet égard, l'évolution des investissements directs internationaux au cours de la dernière décennie a été décrite de la manière suivante dans une étude du secrétariat de l'OCDE (février 1986):

"Dans l'ensemble, le ralentissement de la progression des investissements directs internationaux, en termes réels, observé au cours de la période 1975-79, s'est poursuivi dans les années 80. A l'intérieur de cette évolution générale, la progression des investissements directs internationaux à destination des Etats-Unis s'est poursuivie, et le rôle accru de ce pays en tant que destinataire de ces investissements, qui avait été signalé en 1975-79, s'est amplifié au point que les Etats-Unis sont devenus un importateur net de capitaux au titre des investissements directs pendant la période 1980-83, tandis que les autres pays de l'OCDE ont renforcé leur position en tant qu'exportateurs de capitaux".

Malgré ces circonstances nettement moins favorables pour les investissements directs d'origine américaine que durant les années 60 et le début des années 70, le gouvernement n'a pas relâché ses efforts pour attirer des investissements étrangers nouveaux.

La déclaration gouvernementale du 23 juillet 1984 définit de la manière suivante les objectifs et moyens de la modernisation et de la diversification des structures économiques du pays:

"Face au grand défi que notre pays doit relever, suite à la crise de l'économie mondiale, le Gouvernement

s'est fixé comme objectif fondamental et prioritaire la restructuration et la diversification des structures économiques et l'adaptation de l'appareil de production national aux exigences d'une concurrence internationale sans pitié".

"En vue d'obtenir un effet optimal dans la régénération du tissu économique de notre pays et d'améliorer la situation de l'emploi, le Gouvernement s'attachera de manière prioritaire à accroître l'efficacité des principaux instruments de la politique de modernisation et de diversification économiques, à savoir la loi-cadre d'expansion économique, la Société Nationale de Crédit et d'Investissement ainsi que le régime fiscal de l'investissement".

Conformément à la déclaration précitée, le Gouvernement a élaboré une réforme de la loi-cadre d'expansion économique, comportant différents éléments innovateurs intéressants. Ce nouveau texte, qui a été adopté par le législateur en mai 1986 après avoir trouvé l'accord des instances communautaires, introduit à côté du régime d'aide général un régime spécial pour zones spécifiques à développer ou à restructurer. Quant au premier volet, l'intensité maximale des aides prévues reste plafonnée à 15% comme par le passé. Pour ce qui est de l'approche régionaliste, trois parties territoriales sont retenues pour un régime d'aide spécial plus important (17,5% à 25%), à savoir:

- les cantons de Luxembourg, Grevenmacher, Wiltz et Clervaux (17.5%);
- les cantons d'Esch-sur-Alzette et de Capellen (20%);
- les anciens sites industriels localisés dans les cantons d'Esch-sur-Alzette et de Capellen (25%).

Par ailleurs, il y a lieu de relever que la nouvelle loi s'adresse avec un accent renforcé - au-delà des activités industrielles - aux prestataires de services.

La loi-cadre de 1986 a une durée d'application de 10 ans; une prorogation par voie réglementaire est prévue (2 fois 5 ans).

L'importance primordiale du rôle de la loi-cadre d'expansion économique est illustrée par le grand nombre de dossiers d'investissement appuyés au moyen de cet instrument au cours des dernières années. (cf. tableau).

Politique de diversification économique: entreprises nouvelles et emplois

Raison sociale	Capital social (mio F)	Production ou activité	Début des activités	Emploi 31.12.86	Emploi 31.12.87
1. FAMAPLAST S. A., Soleuvre	11,7	Tubes de protection en plastique	1975	47	54
2. GENERAL TECHNIC - OTIS S. à r. l., Luxembourg	10	Montage et entretien d'ascenseurs	1975	28	46
3. RTL PRODUCTIONS S. à r. l., Bertrange	50	Productions audiovisuelles	1976	79	78
4. ACCUMALUX S. A., Kockelscheuer	60	Bacs pour accumulateurs en polyéthylène	1976	62	62
5. ELTH S. A., Steinsel	100	Thermostats bimétalliques et thermistances	1976	549	588
6. SOLEM S. A., Mertert	40	Sacs en papier à grande contenance	1977	24	34
7. INTERMOSELLE S. à r. l., Rumelange	600	Klinker	1977	110	111
8. LABORLUX S. A., Esch-s-Alzette	16	Laboratoire d'analyse et de contrôle	1978	46	50
9. STERIALUX S. A., Luxembourg	5,5	Etudes et réalisations en informatique et automatismes	1978	35	36
10. LUDEC S. à r. l., Holzem	4,5	Découpage	1979	29	28
11. RECTILUX S. à r. l., Remich	6	Production et affûtage d'outils de coupe	1979	42	38
12. CATALYST RECOVERY EUROPE S. A., Rodange	15	Régénération de catalyseurs	1979	24	26
13. WSA S. à r. l., Dudelange-Sanem	40	Dépôt/entretien de matériel militaire	1979	710	774
14. GENERAL MOTORS LUXEMBOURG OPERATIONS S. A., Bascharage	300	Equipements de production pour chaînes de montage Centre de R+D automobile (ASEG)	1979	363	177
15. TELINDUS S. à r. l., Strassen	45	Logiciels, équipements électroniques et de télécommunication	1979	82	89
16. ECHOLUX S. A., Esch-s-Alzette	84	Dalles en béton	1980	45	46
17. DURALLOY LUXEMBOURG S. à r. l. Esch-s-Alzette	7	Traitement de surface d'outils	1980	5	4
18. SOLUXTRAFER S. à r. l., Rodange	15	Pose de voies et d'appareils de chemin de fer	1980	36	39
19. GRANULUX S. à r. l., Soleuvre	5	Granulés en polyéthylène	1980	14	13
20. SOMESID S. à r. l., Esch-s-Alzette	1,2	Sondes de prélèvement d'échantillons de métal en fusion	1980	13	13
21. ORGTEAM Software Consulting S. à r. l., Luxembourg	6	Société de services informatiques	1980	16	17
22. UNITRANS S. A., Foetz	20	Conteneurs frigorifiques	1981	45	45
23. WORLD RUBBER S. A., Foetz	70,5	Revêtements spéciaux de sol	1981	43	39
24. EUROSOL S. A., Wiltz	100	Revêtement de sol en PVC	1981	118	121
25. LUXGUARD S. A., Bascharage	600	Verre flotté, verre revêtu et trempé	1981	313	325
26. CALUMITE S. A., Esch-s-Alzette	25	Matière première pour l'industrie du verre	1981	20	21
27. CLK-HOME S. à r. l., Mertzig	3	Construction de maisons préfabriquées	1981	42	38
28. John ZINK EUROPE S. A., Dudelange	75	Brûleurs industriels	1982	98	81
29. AMP S. A., Luxembourg	150	Poudres métalliques	1982	96	89
30. THOMAS & BETTS (Luxembourg) S. A., Foetz	210	Connecteurs pour appareils électroniques	1982	38	46
31. GALVALANGE S. à r. l., Dudelange	650	Revêtement de tôles par alliage zinc/aluminium	1982	105	106
32. LIFT S. à r. l., Bascharage	70	Transport de verre et de matières premières pour la fabrication du verre	1982	73	72
33. DUSCHOLUX S. A., Mensdorf	20	Accessoires pour salles de bain	1982	58	51
34. SIGMAFORM Luxembourg S. à r. l., Kehlen	20	Laboratoire de recherche - développement Adjuvants pour matières plastiques	1982	13	14

Entreprises luxembourgeoises implantées en 1987

35. YATES CIRCUIT FOIL Company S. A., Wiltz	500	Feuil en cuivre électrolytique	1982	163	188
36. GE FANUC AUTOMATION EUROPE S. A., Echternach	720	Système de contrôle numérique pour machines-outils	1982	23	30
	45	Produits de nettoyage	1982	52	54
37. Ewald GIEBEL LUXEMBOURG GmbH, Dudelange	201	Revêtement de tôles	1983	89	99
39. NATIONAL LUXEMBOURG ALUMI- NIUM COMPANY S. A., Dudelange	1860	Feuil d'aluminium	1983	216	233
40. COMPUTERLAND EUROPE S. A., Luxembourg	125,2	Centre de franchisage et de distribution pour microordinateurs	1983	96	102
41. HYDROLUX S. à r. l., Luxembourg	33	Commandes hydrauliques	1983	50	49
42. CONTIPRESS S. à r. l., Esch-s-Alzette	34	Formules en continu	1983	18	19
43. DU PONT POLYMERES S. A., Contern	3600	Elastomère HYTREL Film polyester MYLAR	1984	176	208
44. CERAPOWDER S. à r. l., Mamer	15	Mélanges de carbure de tungstène	1984	8	9
45. CERATOOL S. à r. l., Livange	20	Outils en carbure de tungstène	1984	15	19
46. CAFCO EUROPE S. A., Foetz	11,5	Produits d'isolation	1984	14	14
47. CEDIPRO S. A., Echternach	20	Produits cosmétiques	1984	136	171
48. ETIMINE S. A., Luxembourg	50	Négoce international	1984	6	7
49. AFFINERIES DU LUXEMBOURG S. A. Dudelange	35	Affinage d'aluminium	1985	29	29
50. INTERNATIONAL LACQUERS S. A., Bettembourg	10	Vernis à ongles	1985	11	11
51. HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S. A., Dudelange	91,6	Systèmes de moulage par injection	1985	76	61
52. INFEUROPE S. à r. l., Luxembourg	10	Système éditorial informatisé	1985	13	21
53. EURO-COMPOSITES S. A., Echternach	30	Matériaux composites	1985	41	56
54. CLM S. A., Luxembourg	2	Atelier de microélectronique	1985	2	1
55. INFOTAP S. A., Luxembourg	1,3	Messagerie électronique	1985	2	2
56. RECYCLOR S. à r. l., Rodange	1	Affinage de métaux précieux	1986	2	2
57. ELECTRONIC MAIL EUROPE S. A., Luxembourg	120	Messagerie électronique	1986	3	1
58. KLEIN-LUX S. à r. l., Differdange	10	Grénaillage et peinture industrielles	1986	7	15
59. IRIS PRODUCTIONS S. à r. l., Luxembourg	2,5	Productions audiovisuelles	1986	1	1
60. HITEC S. A., Junglinster	3	Atelier de microélectronique	1986	3	4
61. CRVC Centre Luxembourgeois de Recherches du Verre et de la Céramique S. A., Bascharage (y compris Guardian Int. S. A.)	1,5	centre de recherche du verre Centre de coordination et d'administration	1986	6	13
62. LIQUI-BOX EUROPE S. A., Sandweiler	8	Emballages spéciaux en plastique	1986	3	9
63. LUXSACK S. A., Wiltz	20	Sacs en polyéthylène	1986	9	13
64. SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S. A., Luxembourg	2400	Diffusion de programmes audiovisuels par satellite	1986	34	43
65. S. A. DES EAUX MINERALES DE BECKERICH S. A., Beckerich	25	Eau minérale	1987	16	20
66. TERRAL EUROPE S. A., Rodange	50	Produits chimiques	1987	17	17
67. SHADOW-STONE S. A., Luxembourg	5	Production de pierres artificielles	1987	2	7

68. CERATUNGSTEN S. à r. l., Differdange	50	Poudre de carbure de tungstène	1987	1	16
69. TIRFIBRE S. A., Soleuvre	5	Système de pose de câbles en fibre de verre	1987	1	1
70. TRANSMONTANA LUXEMBOURG GmbH, Bettembourg	7	Transports internationaux	1987	15	45
71. ELECTROLUX TOOLING S. à r. l., Hosingen	10	Outils spéciaux	1987	-	13
72. MIWA Champignons S. A., Differdange	10	Champignons Shitake	1987	-	2
73. GUDDLAND DIGITAL S. à r. l., Rodange	1	Systèmes de commandes microélectroniques	1987	-	6
74. METACOM S. à r. l., Holzem	0,1	Raccords pour fluides	1987	-	1
75. MICRO MATIC INTERNATIONAL S. A. Troisvierges	4,5	Vente et service d'équipements de débit de bière	1987	-	4
76. TELEBIT NETWORK TECHNOLOGIES S. A., Luxembourg	9	Modems de transmission de données à haute vitesse	1987	-	1
77. LUXFIBRES S. à r. l., Mersch	4,5	Produits en résine de polyester renforcée	1987	-	15
78. WIRZ CHAMPIGNONKULTUREN, Walsdorf	-	Champignons de Paris	1987	-	4
79. AC SPARK PLUG LUXEMBOURG S. A., Bascharage	40	Pompes à essence électriques	1988	-	-
80. BELATON S. A., Mensdorf	4	Appareils sanitaires en acryle	1988	-	13
81. LUXGUARD II S. A., Dudelange	503	Verre flotté	1988	-	-
82. DU PONT ENGINEERING PRODUCTS S. A., Contern	1360	Feuil en fibres de polyéthylène thermoliées	1988	-	194
83. HYDROLUX Components S. A., Luxembourg	-	Pièces pour commandes hydrauliques	1989	-	-
TOTAL:				4.777	5.214

Ainsi, au cours de l'exercice 1987, le gouvernement a accordé une aide financière à 32 projets industriels comportant au total des investissements de 8,1 milliards de francs et quelque 450 emplois additionnels.

ouverture à partir du début de 1986, d'un nouveau bureau du "Board of Economic Development" en Californie (San Francisco) a servi à mieux brancher notre pays sur les nouvelles technologies développées dans cette région. Dans le même contexte, il y a lieu de signaler l'ouverture d'une ambassade à Tokyo en 1987 et l'organisation d'une semaine luxembourgeoise dans 3 villes japonaises en juillet 1987.

E. Implantations nouvelles en 1987

Les autorités publiques ont également poursuivi en 1987 des efforts intensifs aux Etats-Unis, au Japon et en Europe, en vue de contacter de nouveaux investisseurs susceptibles de considérer le Luxembourg comme site d'une implantation industrielle. En particulier, l'ou-

Tous ces efforts ont permis d'assurer en 1987 l'implantation de 11 nouvelles entreprises, donnant lieu à la création d'environ 400 emplois nouveaux:

Entreprises nouvelles implantées en 1987

Nom	Production	Emplois à créer
1. AC SPARK PLUG Luxembourg S. A., Bascharage	Pompes à essence électriques	40
2. BELATON S. A., Mensdorf	Appareils sanitaires en acryle	12
3. Champignonkulturen WIRZ, Walsdorf	Culture de champignons	8
4. ELECTROLUX-TOOLING S. à r. l., Hosingen	Outillages spéciaux	15
5. GUDDLAND DIGITAL S. à r. l., Rodange	Microordinateurs pour applications industrielles	5
6. LUXGUARD II Investments S. A., Dudelange - Bettembourg	Verre flotté - revêtement de verre	180
7. METACOM S. à r. l., Holzem	Raccords pour fluides	10
8. MICRO MATIC International S. A., Troisvierges	Vente et service d'équipements de débit de bière	8
9. MIWA-Champignons S. A., Differdange	Culture de champignons japonais	5
10. TELEBIT Network Technologies S. A., Luxembourg	Modems de transmission de données à haute vitesse	10
11. HYDROLUX Components S. A.	Composantes de système de commandes hydrauliques	100
Total		393

Il y a lieu de rappeler aussi la mise en place de Du Pont Engineering Products (Tyvek), cette nouvelle unité comportant à elle seule un investissement de 6,5 à 7 milliards de francs au cours de la période

1986-1988. Par ailleurs, Du Pont de Nemours a mis en service à Luxembourg une 4e ligne de fabrication de Mylar comportant un investissement de 3,9 milliards de francs pour la période 1985-1987.

F. Vue d'ensemble

Le Ministère de l'Economie fait régulièrement le point quant aux implantations d'entreprises nouvelles et aux emplois ainsi créés progressivement. La liste des entreprises nouvelles montre que, depuis la relance de la politique de diversification industrielle en 1976-1977, quelque 80 unités de production nouvelles ont pu être implantées au Luxembourg, ce qui documente un nombre élevé par rapport aux 200 à 250 entreprises industrielles traditionnelles du pays. Le nombre des emplois créés progressivement par ces entreprises nouvelles a évolué comme suit:

fin 1980:.....	1.322 emplois
fin 1981:.....	1.900 emplois
fin 1982:.....	2.378 emplois

fin 1983:.....	3.034 emplois
fin 1984:.....	3.921 emplois
fin 1985:.....	4.291 emplois
fin 1986:.....	4.777 emplois
fin 1987:.....	5.214 emplois

On constate donc qu'au cours des dernières années quelque 400 à 500 emplois industriels nouveaux ont pu être créés en moyenne chaque année grâce à l'implantation d'entreprises nouvelles et que le tissu industriel du pays a été nettement renforcé, ce qui a permis de compenser au moins partiellement les pertes d'emplois dans d'autres branches industrielles et notamment dans la sidérurgie.

Par ailleurs, le développement normal des entreprises établies au Luxembourg depuis 1977 devrait encore

entraîner au cours des prochaines années la création de quelque 400 emplois additionnels, de sorte que l'emploi total de celles-ci dépassera prochainement les 5.600 unités.

A noter dans ce contexte que la moitié seulement des emplois industriels nouveaux créés ont été occupés par des Luxembourgeois, alors que les frontaliers ont pris un quart et les étrangers résidant au Grand-Duché un quart également des emplois additionnels.

Le montant total des investissements impliqués dans l'installation de ces nouvelles unités de production est proche de 25 milliards de francs, soit quelque 2 à 2,5 milliards de francs par an, en moyenne.

Dans l'ensemble, si l'on globalise l'effet, en termes d'emploi, de la politique de diversification industrielle menée depuis les années 1950-1960, on constate, au-delà du dynamisme propre des industries traditionnelles, la création de quelque 15.000 emplois industriels dans le cadre d'environ 140 entreprises nouvelles. Ceci représente un chiffre supérieur au nombre de postes de travail perdus dans la sidérurgie (environ 13.500 à 14.000 depuis 1974) et constitue par ailleurs une régénération majeure représentant plus de la moitié du secteur industriel luxembourgeois hors sidérurgie.

Dans le contexte de la création d'entreprises nouvelles, il y a lieu d'évoquer aussi brièvement, d'un côté, les problèmes de financement spécifiques de ces entreprises et, d'autre part, l'importance croissante du capital-risque. A cet égard, une brochure de l'OCDE sur le "capital-risque" fait le point sur ces questions dans les

pays industrialisés. La plupart des traits caractéristiques dégagés valent sans doute également pour le Luxembourg, même si la documentation sur l'étendue de ce phénomène dans notre pays est encore peu développée.

"Les entreprises nouvelles n'ont, par définition, rien derrière elles et, bien que peu importants, leurs investissements représentent généralement une forte proportion de leurs fonds. Non seulement elles ne satisfont pas aux critères appliqués par les investisseurs traditionnels, de par la structure de leur bilan et leur marge brute (leurs garanties prenant souvent la forme d'actifs incorporels, tels que des résultats de recherches, des coûts ou une compétence technique), mais en outre elles nécessitent souvent une autre forme de financement comportant des éléments tels qu'une participation au capital ou une assistance à la gestion".

C'est d'ailleurs pour rencontrer ces besoins spécifiques, que la SNCI a développé au cours des dernières années la formule des prêts participatifs; en outre, pour mieux se familiariser avec les techniques financières nouvelles, elle a pris une participation dans deux fonds de venture-capital. Toutefois, les expériences vécues et les problèmes rencontrés au cours des dernières années dans le domaine de la création et du développement de certaines entreprises nouvelles ont montré qu'il reste des lacunes à combler en matière de capital-risque dans les circuits de financement luxembourgeois.

(Extrait du rapport 1987 de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, SNCI)

La situation dans les principaux secteurs industriels

Industrie sidérurgique

La production mondiale d'acier brut s'est élevée à environ 735 mio t en 1987, dépassant ainsi de quelque 20 mio t ou de 2,7% les réalisations de l'année 1986. La progression de la production a été particulièrement forte aux Etats-Unis (+7 mio t ou +9,4%), tandis que les accroissements ont été faibles dans la Communauté Européenne (0,5%) et au Japon (0,2). Avec un nouveau record de plus de 85 mio t, les pays en voie de développement ont augmenté leur production d'acier brut de 6,7%.

L'économie mondiale a été affectée en 1987 par le déséquilibre de la structure des balances de paiement entre pays industrialisés et par l'endettement des pays en voie de développement. La chute du dollar et la crise boursière d'octobre 1987 ont encore accru les incertitudes des perspectives économiques.

L'espoir d'une amélioration de la croissance économique dans les pays industrialisés en 1987 ne s'est pas concrétisé. La Communauté Européenne a connu un léger fléchissement de la croissance, mais ce résultat global masque des situations par pays fort divergentes avec une évolution dynamique au Royaume-Uni et en Espagne et un tassement dans les autres pays.

L'acier a souffert de cette tiédeur de la croissance et les seuls secteurs utilisateurs où on a constaté une amélioration sont l'automobile, les biens de consommation et la construction qui semble avoir dépassé le creux de la vague. Les produits plats qui constituent l'ossature de beaucoup de biens de consommation, ont connu au cours du 2^e trimestre 1987 une demande plus étouffée dont l'effet s'est répercuté sur les prix de vente.

A l'exportation vers les pays tiers, c'est également en produits plats que la demande a montré une tendance

positive en tonnes et en prix. Cette hausse des prix est la conséquence directe de la dévaluation du dollar US par rapport au Yen et aux principales monnaies européennes. Le solde net du commerce extérieur de la Communauté Européenne en produits sidérurgiques s'est sensiblement amélioré en 1987.

La poursuite de la restructuration de la sidérurgie européenne et les mesures d'encadrement, indispensables pour la soutenir, ont fait l'objet d'incessantes discussions durant toute l'année 1987. Le 22 décembre 1987, le Conseil des Ministres a finalement décidé de maintenir les produits plats à chaud, les tôles minces à froid, les tôles fortes et les profilés lourds sous régime de quotas jusque fin juin 1988. Les aciers marchands et le fil machine ont été libéralisés à partir du 1er janvier 1988.

Avec une hausse de 0,5%, la production totale d'acier brut dans la Communauté Européenne n'a pratiquement pas varié par rapport à 1986. Les réalisations ont toutefois été différentes d'un pays à l'autre: la production a diminué dans la plupart des Etats membres, mais cette baisse a été compensée par une forte augmentation de la production au Royaume-Uni (+16,4%).

La production luxembourgeoise d'acier bruts s'est élevée à 3.301.860 t en 1987, ce qui représente une diminution de 10,9% par rapport de 13% en 1986: 2.305.100 t contre 2.649.700 t en 1986. La production totale de laminés a diminué de 7,7% par rapport à 1986.

Il résulte de ces chiffres que la sidérurgie luxembourgeoise n'a pas suivi la hausse de la production mondiale d'acier en 1987 et qu'elle est même restée en deçà de l'évolution moyenne de la CEE.

en milliers de tonnes

	1987	1986	Indices 87/86
Allemagne	36.269	37.134	97,7
Belgique	9.820	9.713	101,1
France	17.498	17.670	99,0
Italie	22.850	22.883	99,9
Luxembourg	3.302	3.705	89,1
Pays-Bas	5.085	5.283	96,3
Royaume-Uni	17.186	14.769	116,4
Danemark	605	632	95,7
Irlande	220	208	105,8
Grèce	907	1.009	89,9
Espagne	11.775	11.906	98,9
Portugal	704	710	99,2
TOTAL:	126.221	125.622	100,5

Ce recul des productions est dû aux raisons suivantes:

- le refus de vendre à des conditions de dumping, la sidérurgie luxembourgeoise poursuivant ainsi une politique commerciale rigoureuse,

- la baisse des livraisons de demi-produits dans le cadre des accords de synergie,

- un incident technique survenu au haut fourneau "C" en fin d'exercice,

- l'évolution moins favorable du marché des produits longs que celui des produits plats la proportion de la sidérurgie luxembourgeoise dans les premiers étant relativement plus élevée.

Par rapport à 1986, on constate une baisse de 4,3% des expéditions totales de produits sidérurgiques relevant du traité CECA.

Pays de destination	1987 tonnes	1986 tonnes
Allemagne	803.396	791.132
France	388.472	395.933
Italie	103.666	100.193
Pays-Bas	190.066	229.402
Belgique	279.379	282.863
Luxembourg	326.740	318.763
Royaume-Uni	78.986	56.407
Irlande	3.033	2.872
Danemark	27.207	38.412
Grèce	6.626	13.031
Espagne	27.153	34.015
Portugal	13.470	18.583
total CECA à douze:	2.248.194	2.281.606
Pays tiers:	788.053	890.659
Total général:	3.036.247	3.172.265

La sidérurgie luxembourgeoise n'a pas connu de difficultés d'approvisionnement en matières premières et en énergie. Si le prix du coke est pratiquement resté stable en 1987, le prix d'achat du fuel a par contre augmenté de 20% en moyenne annuelle pondérée. Le prix moyen d'achat de la ferraille a baissé de 30% en 1987.

Les importations de minerai lorrain se sont chiffrées à 3.750.000 t, ce qui représente une baisse de 10% par rapport à 1986. Avec un total de 1.557.000 t, les importations de minerai riche d'Outre-Mer ont été inférieures de 21% aux arrivages de 1986. La production d'agglomérés, en baisse de 7,5%, est tombée à 4.100.300 t en 1987.

La consommation de coke dans les hauts fourneaux a atteint 1.080.616 t en 1987, ce qui représente une consommation spécifique de 469 kg par t de fonte produite, en baisse de 67 kg par rapport à 1986.

Les dépenses d'investissement ont atteint 3,2 milliards Flux en 1987. Parmi les grands travaux en cours, il faut retenir la construction du nouveau laminoir à froid à Dudelange et la modernisation du train II à Belval.

Afin de soutenir la pression d'une concurrence technologique qui s'accroît et pour améliorer encore ses positions, la sidérurgie luxembourgeoise a intensifié ses efforts en matière de recherche et de développement. Ceux-ci se sont concentrés avant tout sur le renforcement de la compétitivité des produits stratégiques.

A fin décembre 1987, la sidérurgie luxembourgeoise occupait 12.542 personnes dont 379 étaient inscrites dans le Service d'emploi au personnel excédentaire.

L'évolution générale négative n'a pas permis à la sidérurgie luxembourgeoise d'obtenir en 1987 les mêmes résultats financiers favorables que ceux qui avaient caractérisé les trois exercices précédents. Si la perte de la branche s'est située à 2,3 milliards Flux, le cash flow demeurait positif pour plus de 2,6 milliards Flux.

Voilà pourquoi, un plan de redressement a été défini et sera progressivement mis en place afin d'améliorer encore la compétitivité de la branche et de lui permettre de refaire le terrain perdu en 1987. Les premiers résultats de ce train de mesures, qui entraîneront une nouvelle diminution du personnel, sont encourageants en ce sens que la sidérurgie luxembourgeoise a réussi dès le premier trimestre de l'exercice en cours à augmenter ses productions et son chiffre d'affaires, à atteindre des taux de productivité très élevés et à redresser ses résultats financiers. De ce fait, les perspectives pour l'ensemble de l'exercice 1988 sont devenues plus favorables.

Industrie de la transformation des métaux

Evolution générale

Par rapport à 1986, l'activité dans l'industrie de la transformation des métaux a été globalement satisfaisante en 1987 encore que certaines entreprises, voire certaines branches entières ont dû enregistrer une diminution sensible de leur production. Une analyse détaillée montre que la fabrication d'ouvrages en métaux ainsi que la transformation des métaux non ferreux ont connu une évolution positive de leur niveau d'activité. Cette tendance a été moins tangible pour le tréfilage, l'étirage et le laminage à froid de l'acier. Mais c'était surtout le secteur de la construction de machines et de matériel mécanique qui a subi une diminution sensible de son activité par rapport à l'année précédente.

Ces évolutions divergeant d'un secteur d'activité à l'autre reflètent l'évolution conjoncturelle sur les divers marchés tout comme elles font ressortir les difficultés d'ordre structurel auxquelles étaient confrontées diverses entreprises de l'industrie luxembourgeoise de la transformation des métaux.

Les augmentations ou les diminutions de la production ne se reflètent pas toujours dans l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises du secteur sous revue. Ceci s'explique, d'un côté, par la baisse de certains éléments constitutifs du prix de revient, comme par exemple diverses matières premières ou différentes sources énergétiques et, de l'autre côté, par l'évolution peu favorable des prix de vente. Ces derniers ont subi l'influence d'une concurrence très forte sur tous les marchés s'expliquant par l'existence de surcapacités de production dans divers secteurs ainsi que par la baisse importante de la devise américaine.

L'emploi dans le secteur de la transformation des métaux s'est légèrement développé en 1987 et les difficultés des entreprises pour satisfaire leurs besoins en main-d'oeuvre, et surtout en main-d'oeuvre qualifiée, se sont encore renforcées. Quant au coût de la main-d'oeuvre, il a augmenté de quelque 3 à 3,5% en moyenne annuelle.

Dans le but d'assurer leur compétitivité, les entreprises du secteur ont fait de considérables efforts d'investissement surtout en vue d'accroître leur productivité et, par là, leur rentabilité. D'autres investissements ont été destinés à l'extension des capacités de production ou encore à la protection de l'environnement. Signalons dans ce contexte que les investissements "invisibles" gagnent constamment en importance. Ils concernent surtout les efforts de recherche et de développement, mais également ceux dans l'intérêt d'une meilleure qualification de la main-d'oeuvre.

Les perspectives conjoncturelles pour le premier semestre s'annoncent satisfaisantes pour la plupart des entreprises de l'industrie de la transformation des métaux. Au-delà de cette période, il est difficile de faire des prévisions alors que de nombreux paramètres difficiles à saisir influenceront sur l'activité d'un secteur qu'est très largement tourné vers l'exportation.

A côté des perspectives conjoncturelles, il faut garder à l'esprit les difficultés structurelles aux quelles restent confrontées un certain nombre d'entreprises. Il s'agit de remplacer, dans le cadre d'une politique à long terme, les produits traditionnels pour lesquels les marges bénéficiaires sont très réduites, par de nouveaux produits ou de nouvelles prestations. Il est encourageant de voir que plusieurs sociétés ont d'ores et déjà décidé de réorienter leurs activités dans cette direction.

(Extrait du rapport 1987 de la FEDIL, Fédération des Industriels Luxembourgeois.)

Le Luxembourg dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise

Traiter de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (U.E.B.L.) dans la Revue BENELUX ne manquera certainement pas de vous étonner.

Il est vrai que l'occasion n'en est pas fournie par une quelconque échéance. Aussi mon propos n'est-il pas de dresser un bilan de l'U.E.B.L. à l'instar de ceux établis lors d'un anniversaire ou à l'approche d'un terme. Il s'agit plutôt de tenter une description succincte de ce qu'est l'Union économique belgo-luxembourgeoise, de ses objectifs et de son fonctionnement, ainsi que des sujets dont elle se préoccupe plus particulièrement à l'heure actuelle.

Les "Beneluxiens" ont une conscience solide de leur solidarité institutionnalisée et bien vivante. Ils se plaisent à souligner dans des circonstances tantôt graves, tantôt plus joyeuses, que leurs trois pays ont figuré parmi les promoteurs de l'actuelle Europe des Douze, qu'ils ont même fait précéder la première communauté européenne, la Communauté Européenne du charbon et de l'acier, par la création du BENELUX immédiatement après la dernière guerre mondiale et, bien plus tôt encore, par celle de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

En effet, l'U.E.B.L. a été instituée en 1921 par la Convention établissant une Union économique entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg et entrée en vigueur en 1922. A l'expiration du délai de 50 ans, cette union a été reconduite en 1972, puis en 1982, chaque fois pour une période de 10 ans. La prochaine échéance se situe donc à la veille de l'année historique 1992, choisie pour l'achèvement du marché intérieur entre les pays membres de la Communauté européenne. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Ce qui étonne dès lors, c'est qu'en dépit de son extrême longévité, l'U.E.B.L. est couramment qualifiée de mariage de raison.

Mariage de raison, elle le fut au moment de sa conclusion.

En effet, le Luxembourg avait vécu pendant plusieurs générations en union douanière avec la Prusse. Cependant, l'occupation du Luxembourg par l'Allemagne, pendant la guerre de 1914-18, ainsi que les visées annexionnistes des Alliés menèrent au retrait anticipé du Luxembourg du Zollverein. La crise de 1918-1919, qui fut une crise essentiellement politique posant de difficiles questions d'orientation, fut dénouée par le double référendum de 1919. Interrogés, entre autres, sur les relations économiques internationales à développer, les Luxembourgeois se prononcèrent pour l'union douanière avec la France. Cependant vu l'impossibilité de conclure un accord avec celle-ci et vu l'intérêt manifesté par la Belgique et certains milieux économiques luxembourgeois, une union économique avec le voisin à l'ouest fut décidée.

Cette union a été fondée, dès le début, sur une zone de libre-échange à l'intérieur, complétée par une association monétaire, et une frontière douanière commune à l'égard des pays tiers.

Conçue et pratiquée comme une union économique ménageant la souveraineté nationale et les institutions politiques de chacun des deux partenaires, l'U.E.B.L. a incontestablement constitué un substantiel facteur de progrès économique pour le Luxembourg. Ainsi, notre espace économique, naturellement fort limité, a pu être élargi vers l'ouest et bien au-delà. Sans l'U.E.B.L. le Luxembourg serait une économie enclavée, la seule à l'intérieur de la C.E.E. à ne pas disposer d'un port maritime ou d'une frontière commune avec un pays tiers. Aussi l'édification d'un système de représentations commerciales générales a-t-elle permis d'intégrer le commerce extérieur du Luxembourg dans une infrastructure performante.

Les institutions de l'U.E.B.L. sont au nombre de trois: le Comité de Ministres, la commission administrative, le conseil des douanes.

Le comité de Ministres de l'U.E.B.L. ne diffère guère, dans ses attributions, du Comité de Ministres du BENELUX compte tenu, bien sûr, des particularités de chacun de ces deux unions. Si l'abstention d'un partenaire ne constitue pas un obstacle à ce qu'une délibération soit acquise dans le cadre du BENELUX si les deux autres sont d'accord, les décisions au niveau de l'U.E.B.L. doivent recueillir l'accord conjoint des ministres belges et luxembourgeois présents. Rappelons que la dernière réunion des ministres a eu lieu le 14 juillet dernier.

La Commission administrative assure le relais entre les réunions périodiques du Comité de Ministres qu'elle est également chargée de préparer ou qu'elle peut requérir en cas de désaccord. Cette commission est évidemment composée, elle aussi, de délégués des deux gouvernements.

Le Conseil des douanes, enfin, est composé de trois membres qui sont: le directeur général des douanes et accises de Belgique (président), le directeur des douanes du Luxembourg et un membre nommé par le gouvernement belge parmi les fonctionnaires de l'administration des douanes et accises ayant le grade d'inspecteur général. Comme l'indique son nom, le Conseil des douanes a la mission d'assurer l'unité dans l'administration de l'union en matière de douanes et d'accises communes et de gérer la recette commune de l'Union. Il s'agit essentiellement, en l'occurrence, des droits d'entrée et des droits d'accise communs. Le régime de communauté en matière d'accises s'applique à certains produits importés, fabriqués ou obtenus en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg. Ce sont, entre autres, les bières, les boissons fermentées, certains sucres, les tabacs fabriqués, certains hydrocarbures.

Comme susmentionné, l'U.E.B.L. est une union économique fondée sur une union douanière. De ce fait, la frontière douanière entre les deux pays est supprimée, et les territoires de la Belgique et du Luxembourg sont considérés comme n'en formant qu'un seul au point de vue de la douane, des accises communes et des mesures communes destinées à régler les échanges économiques extérieurs. Ceci n'est pas sans conséquences pour la conclusion de traités et d'accords tarifaires et commerciaux - domaine dans lequel les Communautés ont largement pris la relève. Sur le plan plus pragmatique, il est à noter que les statistiques s'en trouvent également marquées.

Du fait que la Belgique et le Luxembourg forment une unité du point de vue des relations économiques internationales, les statistiques du commerce extérieur et des paiements internationaux sont évidemment communes aux deux pays. La statistique du commerce extérieur de l'U.E.B.L. est établie par l'Institut national de statistiques de la Belgique sur la base des documents douaniers; quant à la balance des paiements, elle est également établie en Belgique en l'occurrence par sa banque nationale.

Cependant, les relevés des échanges intra-U.E.B.L. ainsi que les échanges respectifs de la Belgique et du Luxembourg avec d'autres pays, sont indispensables à l'analyse économique à de nombreux points de vue. C'est pourquoi le Service central de la statistique et des études économiques établit, du côté luxembourgeois, les séries relatives au commerce extérieur du Grand-Duché et, à défaut de banque centrale proprement dite dans notre pays, il dresse également notre balance des paiements courants.

Il ressort du tableau ci-dessous que la Belgique est le premier pays fournisseur du Luxembourg, mais seulement son deuxième marché à "l'exportation" de biens derrière la R.F.A. Il en ressort également que la Belgique est un partenaire plus important que les Pays-Bas. Mais ces deux phénomènes s'expliquent en bonne partie par le fait que les importations sont évaluées par référence au critère du pays de provenance, et non pas à celui du pays d'origine. Autrement dit, tous les produits importés au Luxembourg par un intermédiaire se trouvant en Belgique, (par exemple: produits pétroliers, voitures automobiles, produits pharmaceutiques) sont inclus dans les importations en provenance de Belgique, quelle que soit leur origine. Dans les statistiques, nos achats aux Pays-Bas s'en trouvent réduits d'autant. Quant à nos exportations, la prédominance des produits sidérurgiques - 35% de nos exportations de biens en 1986 - explique que c'est la République Fédérale d'Allemagne avec son immense marché qui dépasse nos partenaires du BENELUX pour constituer notre premier client.

Enfin, les positions relatives de la Belgique et des Pays-Bas dans le commerce extérieur du Luxembourg sont incontestablement influencées par un facteur géographique: moins deux pays sont distant l'un de l'autre, plus leurs échanges commerciaux sont développés.

Cette proximité géographique est certainement aussi l'une des variables expliquant les accords de synergie succesifs conclus entre les industries sidérurgiques belge et luxembourgeoise.

Une union économique ne se limite pas à une union tarifaire. La philosophie en est, plus généralement parlant, de créer un grand espace économique où les personnes, les biens et les capitaux circulent librement sans qu'il soit porté atteinte à la souveraineté d'un des Etats membres de l'Union.

La convention U.E.B.L. stipule donc que les ressortissants de chacune des Hautes Parties Contractantes jouissent, sur le territoire de l'autre Partie Contractante, du traitement accordé aux nationaux en tant que personnes physiques, en ce qui concerne la circulation et le séjour, sous réserve de restrictions pouvant être déterminées par le Comité de Ministres dans des cas exceptionnels. Cette égalité s'impose également en matière de jouissance des droits civils ainsi que de protection légale et judiciaire de personnes physiques et morales, de leurs droits et de leurs intérêts; cette égalité joue, enfin, en ce qui concerne l'accès à des activités économiques indépendantes ou l'exercice de celles-ci ou encore la participation à des marchés publics de fournitures et de travaux.

En vue de favoriser le bon fonctionnement de l'union ainsi définie, les deux Etats membres s'engagent:

1. à coordonner leurs politiques économique - des prix notamment -, financière, sociale et en matière de transports.
2. à rapprocher les dispositions légales, réglementaires et administratives susceptibles d'affecter le fonctionnement de l'union, afin d'éliminer les distorsions de concurrence qu'elles pourraient engendrer sur les marchés des deux pays.

Commerce extérieur du Luxembourg en 1985
(en millions de francs)

Pays ou groupe de pays	Importations	Exportations
total général	177.136	168.044
Europe des Douze	160.124	125.163
Belgique	68.978	28.731
Pays-Bas	8.511	10.257
R.F.A.	51.989	44.563
France	21.159	22.724

Source: STATEC

Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler un sujet fort actuel et délicat à savoir la coordination des politiques d'investissement en matière de transports ferroviaires. Pour le gouvernement luxembourgeois, l'électrification de la ligne du nord, Luxembourg-Troisvierges, constitue un facteur essentiel pour l'aménagement et le développement des Ardennes luxembourgeoises. Une telle modernisation gagnerait évidemment en impact si elle continuerait au-delà de la frontière de Gouvy à Liège, d'autant plus que le TGV-Nord devrait passer par Liège pour relier cette ville à Bruxelles et au réseau ferroviaire du nord de l'Allemagne. Malheureusement,

le trafic de coke est en diminution sur la ligne ardennaise de sorte que les perspectives de rentabilisation de l'investissement s'en trouvent amoindries, à moins qu'un trafic de compensation ne vienne y suppléer. De plus, la situation financière des chemins de fer belges est telle qu'elle leur a imposé l'austérité en matière d'investissements.

Ces divergences d'intérêts expliquent pourquoi aucun accord définitif en la matière n'a encore pu être dégagé lors du sommet du 14 juillet 1987. Mais les efforts de concertation continuent.

La réalisation d'une union économique sans unité de paiement commune s'en trouve cependant largement facilitée. C'est ce que démontre à suffisance l'association monétaire établie entre la Belgique et le Grand-Duché.

Sur base d'un protocole d'accord entre les deux Etats précités, les billets de la Banque Nationale de Belgique et ceux de l'Etat belge ont, au Luxembourg, cours légal et force libératoire illimitée dans les paiements. Ont également cours légal au Grand-Duché de Luxembourg et force libératoire dans les paiements dans les mêmes limites qu'en Belgique, les monnaies métalliques de toutes espèces frappés par l'Etat belge. L'inverse, cependant, n'est pas vrai pour les billets et les pièces luxembourgeois. Mais la portée économique de cette asymétrie ne doit certainement pas être surévaluée à une époque où la circulation fiduciaire est de plus en plus réduite, même au niveau des particuliers.

Ceci ne doit pas être considéré comme contradictoire avec l'importance accordée par le Luxembourg à son pouvoir souverain de battre monnaie. Certes, celui-ci est plafonné d'office en fonction de deux variables, à savoir le rapport entre les populations de la Belgique et du Luxembourg, d'une part, et le montant des billets et pièces émis par la Belgique, d'autre part. Néanmoins, ce système de plafonnement est appliqué avec une certaine souplesse. Ainsi, il a été décidé lors de la dernière réunion des gouvernements de l'U.E.B.L., le 14 juillet 1987, que le plafond d'émission actuellement en vigueur pour les signes monétaires luxembourgeois serait augmenté encore en cours d'année, donc avant même la fin de l'accord décennal qui n'expire qu'en 1992.

L'élément essentiel, en matière monétaire, est sans conteste le fait que le franc belge et le franc luxembourgeois ont même valeur. Cependant, ce principe de l'équivalence n'est pas ancré dans les accords de l'U.E.B.L. Le dernier protocole relatif à l'association monétaire qui date de 1981 se contente de retenir que les taux d'échange entre les monnaies belge et luxembourgeois ainsi que la politique des taux de change à l'égard des pays tiers, sont déterminés d'un commun accord. De fait, le protocole d'accord renvoie au Traité instituant l'Union économique BENELUX. Or, aux termes de celui-ci, les Hautes Parties Contractantes (au nombre desquelles les Pays-Bas) fixent d'un commun accord leur politique de taux de change entre le florin néerlandais et les francs belge et luxembourgeois. De même, elles fixent d'un commun accord leur politique de taux de change à l'égard des monnaies des pays tiers. Elles ne procèdent notamment que d'un commun accord à une modification des taux de change.

Théoriquement donc, les francs belge et luxembourgeois pourraient se voir attribuer des valeurs différentes.

Mais au cours de la longue vie de l'U.E.B.L., ce phénomène ne s'est produit qu'une seule fois, à savoir pendant la grande crise des années 30. D'ailleurs, les intérêts des partenaires de l'U.E.B.L. seraient très certainement lésés par une telle rupture. L'économie luxembourgeoise en particulier s'en trouverait très fortement perturbée. Aussi de très nombreux problèmes plus ou moins techniques, mais non moins difficiles, se poseraient-ils sur le plan monétaire.

Mais il serait vain d'approfondir cette question. Il n'y a pas si longtemps, on l'a vu, que l'association monétaire a de nouveau fait l'objet d'un protocole d'accord entre les partenaires de l'U.E.B.L. Aussi les derniers réaménagements des parités intervenus dans le cadre du système monétaire européen ont-ils à chaque fois fourni l'occasion à la Belgique et au Luxembourg de témoigner de leur ferme volonté de ne pas dissocier leurs monnaies respectives.

Quelles sont les perspectives pour l'U.E.B.L. dans une Communauté européenne qui s'est fixé comme objectif suprême l'achèvement du marché intérieur en 1992? Le triple objectif de l'élimination des frontières physiques, techniques et fiscales ne risque-t-il pas, une fois atteint, de rendre superflues des organisations comme l'U.E.B.L., mais aussi le BENELUX?

Les quelques brèves réflexions reprises ci-après offrent peut-être des éléments de réponse à ces questions.

Bien que leurs raisons d'être et leurs objectifs respectifs se recoupent largement, la constitution du BENELUX n'a pas rendu l'U.E.B.L. sans objet. Aussi le Traité instituant l'Union économique BENELUX a-t-il expressément prévu, dans son article 94, que ses dispositions ne font obstacle ni à l'existence, ni au développement de l'U.E.B.L., dans la mesure toutefois où les objectifs de celle-ci ne sont pas atteints en application du Traité BENELUX. Le problème s'est à nouveau posé avec la création ultérieure des Communautés européennes, et il a été résolu de la même façon, par l'insertion d'un article ad hoc dans le Traité instituant la Communauté économique européenne.

Sans vouloir remettre en cause l'objectif que la Communauté des Douze s'est fixée lors du Sommet de Milan, il ne semble pas contradictoire de gager que l'U.E.B.L., tout comme le BENELUX, ne perdront pas leurs raisons d'être respectives à l'échéance 1992. D'ailleurs, suite à la réunion du 14 juillet, les partenaires U.E.B.L. intensifieront leurs échanges et leur collaboration en vue de préparer la mise en oeuvre du grand marché intérieur, en particulier, pour tout ce qui touche à l'harmonisation fiscale (TVA, accises, etc.).

Aussi, dans une Communauté élargie qui aura levé les frontières physiques, techniques et fiscales et réduit les écarts entre ses diverses régions, une intégration économique et politique renforcée des régions limitrophes restera-t-elle inévitable et utile sans que l'esprit européen doive s'en trouver menacé.

Une illustration probante est d'ores et déjà fournie à une échelle plus limitée par le Pôle Européen de Développement auquel la région sidérurgique transfrontalière belgo-franco-luxembourgeoise sert de support. Comme cela a été souligné lors de la présentation de cette initiative qui n'associe pas seulement les partenaires de l'U.E.B.L., la "communauté de problèmes issue de la crise de la sidérurgie dans les trois bassins français, belge et luxembourgeois, l'interdépendance et l'interpénétration de ces bassins qui en font un seul marché du travail (cf. nombre de frontaliers), la poursuite d'objectifs communs (la création de 8.000 emplois sur 10 ans), la coordination de l'action et la mise en commun des moyens des trois Etats membres concernés font du Pôle Européen de Développement un projet pilote de coopération transfrontalière dans le cadre de la CEE." D'ailleurs, c'est pour cette raison que la Commission des Communautés européennes a apporté dès le début son plein appui à cette initiative interrégionale.

Enfin, il convient de relever, avant de conclure, que même les questions bilatérales indépendantes de par

leur nature de l'Union économique retirent un avantage certain de cette union. La volonté d'éviter, voire d'aplanir les différends et d'aboutir à un accord, s'en trouve certainement renforcée, même si l'accord n'en devient pas automatique. Quelques exemples actuels, très rares il est vrai, pourraient le confirmer.

Mais au-delà de ce souci permanent d'un consensus, il faut rappeler aussi le souhait constant des deux partenaires de collaborer et de se concerter afin de renforcer leurs poids politiques respectifs sur la scène communautaire, voire internationale. Tel est actuellement le cas pour la candidature luxembourgeoise au siège de l'Office des Marques ou avec le satellite luxembourgeois ASTRA.

(Extrait de la revue trimestrielle, "Benelux", No 4,87. Article de Madame Elisabeth Kieffer, Attaché de Gouvernement 1er en rang, Ministère de l'Economie)